

Réchauffement franco-canadien ?

L'annonce par Air Canada d'une commande de quatre Airbus A-320 et d'une prise d'option sur vingt autres a été particulièrement bien accueillie à Paris. Non seulement parce qu'il s'agit d'un important succès commercial remporté au détriment de Boeing et McDonnell Douglas confirmant que l'accident de Mulhouse est sans effet sur ce plan-là, mais parce que cette bonne nouvelle pourrait enfin annoncer la normalisation des relations franco-canadiennes. Celles-ci avaient atteint un niveau déplorable lors des derniers mois du gouvernement Chirac du fait d'un conflit sur la pêche.

La décision d'Air Canada, compagnie en voie de privatisation, n'est certes pas politique - et ce sont des considérations techniques, financières et de sécurité qui lui ont fait d'abord choisir l'avion européen. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement d'Ottawa aurait eu la possibilité sinon d'influencer ce choix, du moins de le retarder en jouant sur les facilités de crédit nécessaires à l'achat des Airbus. Il ne l'a pas fait.

La signature de cet important contrat, qui n'implique pas, il est vrai, de retombées que pour la France, va-t-elle être suivie par le règlement de la « guerre de la morue » ? On voudrait l'espérer.

Force est pourtant de constater que les négociations ultra-sécrites qui se poursuivent entre les deux capitales concernées n'ont toujours pas abouti malgré les consignes données par MM. Mitterrand et Mulroney. Le conflit, dont dépend l'essentiel de la vie économique de Saint-Pierre-et-Miquelon mais aussi l'avenir de plusieurs entreprises françaises, concerne l'attribution des quotas de pêche au titre de l'accord franco-canadien de 1972 et la délimitation des zones maritimes.

Il y a un mois déjà, on affirmait des deux côtés qu'un accord était en vue. Depuis, plus rien, sinon à Paris de rares confidences sur la « dureté » des autorités canadiennes.

Aujourd'hui, c'est la proximité des élections générales au Canada qui risque de bloquer les discussions. Selon toutes probabilités, M. Mulroney va décider de revenir devant les électeurs à l'automne. Pourrait-il, dans ces conditions, accepter un compromis sur la pêche ? Si l'affaire fait grand bruit à Saint-Pierre-et-Miquelon, elle en fait encore plus en effet à Terre-Neuve, la province la plus pauvre du Canada, où les pêcheurs de l'archipel français sont considérés comme de redoutables concurrents. D'où l'inquiétude du premier ministre, qui se voit accusé de « brader » les intérêts des provinces. Telle est la dure loi (pas toujours bien comprise à Paris) du système fédéral canadien.

Cette affaire pourrait coûter à la France un autre très important contrat portant sur la livraison de dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire. Le submersible français était en concurrence avec un rival britannique, mais avec la préférence de l'état-major canadien. Officiellement, ce dossier n'avait aucun lien avec le conflit sur la pêche. Constatons cependant que le gouvernement canadien, qui aurait dû faire connaître son choix en juin, est toujours silencieux.

(Lire nos informations page 24.)

M 0147 - 0722 0 - 4,50 F



3790147004500 07220

Après le relèvement des taux allemands Paris et Bonn s'opposent sur leurs politiques économiques

M. Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, a accusé, mardi 19 juillet, la Bundesbank de faire « cavalier seul » en intervenant sur le dollar. M. Poehl, président de la Bundesbank, a répliqué sèchement, mercredi, qu'il agissait en concertation avec les autres banques centrales. Aujourd'hui, M. Bérégovoy a semblé vouloir calmer le jeu. Au-delà de ces déclarations, Paris et Bonn s'opposent sur leurs politiques économiques.

Vive controverse entre la France et l'Allemagne, plus exactement entre M. Pierre Bérégovoy, ministre français des finances, et M. Karl Otto Poehl, président de la Banque fédérale allemande (Bundesbank). Le mardi 19 juillet, sur les ondes d'Europe 1, M. Bérégovoy accusait la Bundesbank de « faire cavalier seul » pour contrecarrer la hausse du dollar. Il jugeait « insuffisante » la concertation internationale et précisait qu'il avait écrit, à ce sujet, à ses homologues, M. Gerhard Stoltenberg (RFA), M. Nigel Lawson (Grande-Bretagne), et M. James Baker (Etats-Unis).

Le lendemain, mercredi 20 juillet, M. Karl Otto Poehl répliquait, assez sèchement et d'une manière tout à fait inhabituelle, à M. Bérégovoy, affirmant que les interventions de la Bundesbank avaient eu lieu « en concertation avec les Etats-Unis, le Japon et les pays européens, en soulignant que la Réserve fédérale américaine tout comme la Banque de France avaient récemment pris part à des interventions concertées sur les marchés des changes ». M. Poehl ajoutait que les interventions de la Bundesbank « sont conformes aux accords de coopération internationale qui ont été réaffirmés lors du dernier sommet de Toronto. De plus, la Banque centrale allemande a tenu ses partenaires informés des récentes modifications de sa politique de taux d'intérêt ». Pour M. Poehl, « on ne doit donc absolument pas dire que la Bundesbank ait fait cavalier seul », ce qui revenait à infliger un démenti très sec à M. Bérégovoy.

Rue de Rivoli, un porte-parole du ministre des finances précisait, mercredi, que la notification faite à la France par les autorités monétaires ouest-allemandes concernant la hausse des taux en Allemagne était « purement administrative et routinière, et ne relevait pas d'une saine concertation politique sur l'avenir des taux d'intérêt ».

FRANÇOIS RENARD. (Lire la suite page 24.)

La non-réintégration de délégués syndicaux Le PC fait le procès du Conseil constitutionnel

Les dirigeants du PC ont violemment réagi à la décision du Conseil constitutionnel excluant du droit à la réintégration dans les entreprises, par application de la loi d'amnistie, les délégués du personnel ou les délégués syndicaux licenciés et condamnés pour « faute lourde ». Le bureau confédéral de la CGT appelle lui aussi à la « mobilisation » des salariés, mais sa protestation est apparue plus mesurée que celle de « l'Humanité ».



(Lire nos informations page 7.)

Guerre du Golfe

Le secrétaire général de l'ONU veut hâter le processus de paix. PAGE 3

Ouvertures coréennes
Pyongyang vu de Séoul : quand les « terroristes » deviennent des « compatriotes ». PAGE 6

Festival d'Avignon
Antoine Vitez ; « Le Funambule » de Jean Genet ; le Théâtre de l'Usine. PAGE 18

Chronique de 1789
« La voix de nos aïeux ». PAGE 2

Le sommaire complet se trouve en page 28

M. Michael Dukakis et l'espoir des démocrates américains

Le « sacre » d'Atlanta

M. Michael Dukakis a été désigné par acclamations, à la convention démocrate, à Atlanta (Géorgie), le mercredi 20 juillet, pour représenter les couleurs du parti à l'élection présidentielle américaine de novembre. Dans le discours d'acceptation prononcé jeudi, M. Dukakis devait s'attacher à justifier l'espoir placé en lui par les démocrates.

Le genre de victoire, cette consécration, observée à distance, est pourtant l'aboutissement d'un très long effort poursuivi depuis au moins seize mois avec une détermination, un sang-froid et un enthousiasme impressionnants. Au printemps 1987, le gouverneur du Massachusetts, pratiquement inconnu, n'était qu'un des « sept nains » qui se bousculaient derrière le favori d'alors, Gary Hart, pour briger l'investiture du Parti démocrate, un objectif qui semblait bien lointain. Aujourd'hui, Gary Hart commente la convention pour une chaîne de journaux américains et une télévision italienne, et Michael Dukakis commande les événements.

(Publicité)

Aventure
Lafitte rencontre Marx et Engels : Jean-François Deniau témoigne

Cyclisme et dopage

Le Tour blessé

Les diatribes sur les exploits des champions cyclistes dans les Alpes et les Pyrénées ont fait place, depuis le 20 juillet, aux accusations. L'Espagnol Pedro Delgado, le maillot jaune qui s'acheminait vers son premier triomphe sur les Champs-Élysées, a été averti d'un contrôle antidopage positif effectué à l'issue de l'étape contre le mont de Villard-de-Lans.

Des traces de probénidol, une substance permettant de « masquer » les prises d'anabolisant, ont été décelées dans ses urines. Le champion espagnol serait ainsi doublement coupable : pour avoir absorbé des anabolisants afin de développer ses tissus musculaires, mais aussi pour avoir tenté de dissimuler cette pratique.

L'affaire Delgado prend une résonance particulière car, pour la première fois, c'est par le maillot jaune que le scandale arrive.

Mardi, l'affaire Delgado est même devenue une affaire d'Etat, en Espagne, où elle a suscité une vive émotion. M. Javier Nevares, le secrétaire d'Etat espagnol aux sports, s'est rendu à Limoges pour soutenir son compatriote et le persuader de terminer le Tour, quel que soit le résultat de la

G. A. (Lire page 10 les articles de SERGE BOLLOCH, JEAN-YVES NAU et THIERRY MALINIAK.)

Le Monde
LIVRES
■ Guy Debord, le dernier des Mohicans. Trelawney l'archange rebelle.
■ Romans : Fawzi Mellah et la reine Elissa. La jubilation d'Isabel Allende ; les fantômes d'Amos Tutuola.
■ Biographies : Vies d'artistes ; la trop discrète M^{me} de La Fayette. ■ Le feuilletton de Bertrand Poirot-Delpech.
Pages 11 à 17

SERVICES
TELEPHONE
Après les élections...
Réorganisation du parti unique et démission du ministre de l'intérieur
Toujours quenter NOMES...
M 0147 - 0722 0 - 4,50 F
3790147004500 07220

CHRONIQUE DE 1789 L'ANNÉE SANS PAREILLE

9. «La voix de nos aïeux»

Mars-avril-mai 1789

Quarante mille cahiers de revendications ! Beaucoup se ressemblent, mais au détour d'une page, à côté de vœux stéréotypés, on découvre des souhaits personnels, des demandes modestes, qui expriment bien «la voix de nos aïeux». A lire ces cahiers, deux grandes frontières apparaissent dans la société française : d'abord celle qui sépare la noblesse de la roture, frontière juridique mais aussi et surtout mentale ; ensuite celle qui divise les hommes face à l'impôt. En finir avec l'inégalité fiscale apparaît d'emblée comme l'une des revendications essentielles du Tiers Etat.

par MICHEL WINOCK

EN même temps que les Français se donnaient des députés, ils répondaient à la demande du roi en remplissant partout, ou presque partout, des cahiers de revendications dont la masse — on compte environ quarante mille — représente une documentation d'une incomparable richesse sur l'état de leur pays à la veille de la Révolution. On en a parfois mis en doute l'authenticité. En particulier, le style souvent châtié des cahiers correspondait mal à ce qu'on savait de l'alphabétisation de telle ou telle communauté. Des considérations sur la Constitution, par ailleurs, ont paru bien savantes quand elles émanaient d'assemblées rurales...

Il n'est pas douteux qu'en maintes occasions ce sont des notables, grands ou petits, qui ont pris la plume au nom de la collectivité. On le sait, un Robespierre, à Arras, a rédigé le cahier de la corporation des savetiers. Dans les paroisses de campagne, le curé a souvent été le rédacteur en chef, voire l'unique rédacteur, des vœux et plaintes de ses paroissiens. De même, il est avéré que certains modèles, venus de la capitale ou de grandes villes provinciales, ont été recopiés un peu partout. De sorte qu'on retrouverait encore dans cet épisode le rôle majeur des minorités actives et influentes, à moins que le délire d'interprétation n'attribue à la franco-masquerie la responsabilité du travail idéologique qui a permis un certain degré d'homogénéité dans les cahiers de chaque bailliage et sénéschaussée ! En fait, ceux qui ont lu et étudié une partie de cette immense source d'histoire ont été frappés par la spontanéité des formules. Quand bien même on repère les vœux stéréotypés qui sont dans tous les cahiers du Tiers Etat, on peut lire, à leur suite, des doléances qui, par leur accent, leur précision locale, leur maladresse même, forcent la conviction. Selon Edme Champion, qui a publié en 1897 *la France d'après les cahiers de 1789*, «à côté de pages emphatiques, banales, dénuées d'intérêt ou d'autorité, que de pages précieuses, quels accents sincères, quelle naïveté touchante ! — Nous entendons là vraiment la voix de nos aïeux...» Du reste, les dissonances d'une assemblée à l'autre, d'une province à l'autre, sont assez nombreuses, pour qu'on en admette l'idée sans défiance. Un exemple entre mille : la question protestante. Jacques Godechot a publié les textes de deux cahiers en parfait désaccord sur ce point. Dans le cahier d'Uchau (sénéschaussée de Nîmes), on demande la fin des dernières exceptions qui frappent les Français réformés, tandis que dans celui de Peuméril-Cap (Quimper), on exige «de ne permettre l'exercice d'aucune religion étrangère dans l'Etat et duché de Bretagne».

Dans certaines paroisses, on a même vu chaque participant y aller de ses vœux personnels, inscrivant, quand il savait écrire, ce qui lui tenait le plus à cœur, humble souhait, modeste orci dans le concert général. Ailleurs, on peut constater les traces d'un débat, les restes d'un désaccord, les preuves d'une vraie discussion. Nul doute qu'en étudiant des séries, en procédant à des comparaisons, en confrontant les cahiers aux procès-verbaux des assemblées qui les ont adoptés, les historiens ont pu se faire une

idée de l'opinion publique dans les semaines qui précèdent la grande convocation.

Cela posé, quelles impressions générales dominent ? Avec le recul, on peut se livrer à deux observations contraires, avec des arguments également forts. D'un côté, la lecture de Tocqueville ; de l'autre, celle de l'historien d'aujourd'hui Pierre Goubert. Le premier, aristocrate du dix-neuvième siècle, acquiesce à l'idée que la démocratisation de la société est un phénomène irréversible, entamé dès l'Ancien Régime, à mis en relief dans son célèbre ouvrage *L'Ancien Régime et la Révolution*, la précoce centralisation de la France : ce que ses contemporains attribuaient à la Révolution et à l'Empire, Tocqueville en montre les racines conquérantes sous le règne de la monarchie absolue. Celle-ci, en arrachant à l'aristocratie ses pouvoirs séculaires, a détruit les corps intermédiaires et placé les sujets du royaume face à face avec le pouvoir central et ses agents. De sorte que la France serait déjà un tout, unifié par l'administration centrale. La Révolution n'aurait fait qu'accélérer le processus.

Dans *Les Français ont la parole*, Pierre Goubert insiste au contraire sur la diversité, la disparité, l'insachèvement de l'Etat. Il doute que les Français se sentent français ; avant tout, ils appartiennent à un terroir, à une province. Au fond, ils sont fédéralistes sans le savoir : «La France n'est pas une nation...» — et notre historien d'évoquer non seulement la variété des usages, mais aussi l'incohérence du droit, la mosaïque des régimes fiscaux, l'absence de loi générale.

CES deux façons de voir la France de 1789 sont représentatives de deux écoles. L'une, illustrée avant tout par Tocqueville, minimise la rupture révolutionnaire. Ses auteurs nous disent : tout a commencé bien avant, les événements révolutionnaires ne sont qu'un emballement de la machine ; la société française, *volens volens*, évoluait vers une société de classes, où la fortune était appelée à se substituer à la naissance dans l'établissement des hiérarchies. Bref, il ne faut pas être aveuglé par l'événement, par ses fureurs et les discours des acteurs eux-mêmes. L'autre école, plus classique, qui recrée aussi bien chez les amateurs de la Révolution que chez les amateurs de la Contre-Révolution, met d'abord en évidence un avant et un après, une césure heureuse ou fatale, un grand coup de hache infligé au cours du temps. Néanmoins, Goubert est à l'unisson avec Tocqueville sur

Unis contre la pression fiscale, les Français s'opposaient de mille façons les uns aux autres. Ils se plaignent des avocats, des aubergistes, des curés, des officiers de justice, des marchands de vins falsifiés... On a toujours du fiel de réserve au service des autres.

un fait, peut-être le plus important : la France n'est pas une société mais deux sociétés, farouchement opposées l'une à l'autre ; deux « races », la noble et la roturière.

La lecture successive des cahiers du Tiers et des cahiers de la noblesse suggère très vite qu'une frontière, non seulement juridique mais mentale, sépare la famille aristocratique des autres. Tocqueville, à ce sujet, compare la France et l'Angleterre. Dans ce dernier pays, en passe de devenir le premier du monde, on voit la fin de la « caste » : nobles et roturiers se retrouvent dans les mêmes affaires, dans les mêmes professions et, finalement, dans les mêmes familles puisque les enfants des uns et les enfants des autres se marient entre eux. En France, on voit se dessiner un mouvement inverse : « Plus cette noblesse cesse d'être une aristocratie, écrit-il, plus elle semble devenir une caste. » La fermeture de celle-ci, on l'a vue notamment quand se sont réunies les assemblées par ordre. Très souvent, les nobles ont repoussés les anoblis : il ne leur suffit pas d'une décision royale pour ouvrir leur cercle étroit à qui font défaut les « quartiers » requis. La plupart défendent spémment leurs privilèges, dont la justification historique est devenue obsolète. Goubert, qui a le sens de la formule, résume cet affrontement : « Seul le noble est véritablement « né ». Les roturiers se contentent d'exister, comme une race un peu spéciale d'animaux, assez inférieure au cheval. »

De cette inégalité fondamentale, le système fiscal est le premier témoin. Or il était à l'origine de la crise : la menace de banqueroute était venue des rentrées insuffisantes, et celles-ci du paradoxe devenu insupportable, qui voulait qu'on dispensât largement les plus riches.

Si une commune révoite s'exprime dans les cahiers du Tiers, par ailleurs si respectueux de la personne royale, il s'agit bien de



Des supports de la Chénance. Dehors, nous, les Français, qui, au passage, s'en mettront plein les poches : une « vermine »...

celle qui vise la taille et tous les autres impôts, directs ou indirects, et leurs agents collecteurs, ces « sanguisucs de l'Etat », qui épouvent le pauvre peuple. Car non seulement l'impôt est lourd et inique, il faut encore qu'il soit, en certains cas, prélevé par des particuliers, fermiers généraux et satellites rapineurs, qui, au passage, s'en mettront plein les poches : une « vermine », une « peste », « troupes odieuses » au service d'un « abus outrageant », il n'est pas de mots assez durs pour désigner les percepteurs. La gabelle, l'impôt sur le sel, est particulièrement impopulaire. Le sel était

tant éclairés des deux premiers ordres y souscrivent : « Un cri général s'élève dans toute la monarchie pour réclamer cette précieuse égalité », lit-on ainsi dans un cahier signé par les trois ordres du bailliage de Langres. Le plus souvent, la noblesse entend résister à ses contempteurs et rappeler le fondement de ses privilèges ; ce sont elles qui différencient les ordres ; en les supprimant, on opérera leur « confusion » — c'est-à-dire leur impensable dissolution ! Nous voici au cœur de la lutte qui oppose l'Ancien Régime et la France nouvelle.

Vouloir en finir avec l'iniquité fiscale, établir la répartition égalitaire des impôts, en proportion des revenus de chacun, cela implique la réforme politique. Si l'impôt est pour tous, la réunion des états provinciaux ou généraux par ordre n'a plus de sens : une fois admis le doublement de la représentation du Tiers, la plupart des cahiers exigent le vote par tête, lequel n'a pas encore été décrété. Autrement dit, l'Assemblée nationale, l'Assemblée nationale. Et son rôle doit être défini par des règles fixes, ce qu'on appelle une Constitution. Ainsi, à Melun, le Tiers « enjoint expressément aux députés de ne passer à aucune délibération quelconque relative aux subsides, même provisoires, que les articles concernant la Constitution n'aient été accordés et les lois à rendre en conséquence promulguées ; n'entendant nullement être engagé par les dits députés sur tout ce qui serait consenti au préjudice de l'présent article ». Sur ce terrain, les cahiers du Tiers et ceux de la noblesse se rejoignent : l'esprit des Lumières s'est allié à la force des choses pour rassembler les uns et les autres contre l'absolutisme, même si les uns et les autres ne sont pas d'accord sur leur place respective dans les lois constitutionnelles appelées de leurs vœux.

Cette volonté de réforme, il convient de le noter, faisait bon ménage avec l'esprit monarchique. De ce point de vue, rien n'est moins révolutionnaire que le Français de 1789. Une confiance sans borne, défiant les barrières de classe, converge vers Louis XVI et la mission du monarque. Ici, on parle de « transport d'amour et de reconnaissance » qu'inspire « le roi sauveur » en maints endroits, on se flatte d'un « monarque libérateur », du « plus éclairé et [du] plus digne, du meilleur des rois », du « père du peuple et régénérateur de la

Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commente avec un historien chaque épisode de cette chronique de 1789.

Judi 21 juillet : « La voix de nos aïeux », avec François Lebrun. Vendredi 22 juillet : « L'affaire Réveillon », avec Jean-Paul Bertrand.

France... Celle-ci, comme on voit, avait encore un effort à faire avant de devenir républicaine ! On veut une royauté française éminente, splendide, glorieuse, rayonnant sur l'univers. Cet amour pour le roi, il est vrai, on l'affiche d'autant mieux qu'on poursuit les « ministres prévaricateurs ». Tous les malheurs du peuple viennent d'eux : l'imaginaire populaire épargne le souverain pour mieux accabler le gouvernement qu'il dirige.

Au bailliage de Sézanne, le Tiers écrit : « Daignez sortir un moment de vos palais, de vos châteaux, de vos villes où vous vous êtes créé de nouveaux besoins [...] ; daignez jeter un coup d'œil sur ces malheureux dont les bras ne sont occupés que pour vous ! »

A côté de cela, les cahiers expriment un affolement de revendications, souvent locales, à propos de tel péage, de telle activité économique, de tel usage particulier. A travers toutes ces paroles, on voit bien que la France n'est pas seulement divisée en deux — nobles et roturiers — mais qu'une infinité de groupes et groupuscules restent jaloux de leur identité, de leurs rentes de situation, des privilèges qu'ils ont acquis sur leur voisins. Une bagarre de positions singulières qui émiette la réalité sociale et ne confirme guère certains nostalgiques d'un Ancien Régime ordonné, encadré par des tuteurs naturels, où la diversité n'est qu'une preuve des « libertés locales ». Tocqueville, l'Ancien, et Goubert, le moderne, que nous avons pris pour guides, constatent, chacun à sa manière, combien la formule de Mirabeau, « un agrégat inconstitué de peuples désunis », est vérifiable. Unis contre la pression fiscale, les Français s'opposent de mille façons les uns aux autres. Ils se plaignent, c'est selon, contre les avocats, les aubergistes, les curés, les moines, les incrédules, les administrateurs de collège, les marchands de vins falsifiés, les officiers de justice ou les comédiens ; on a toujours du fiel de réserve au service des autres professions, des autres corps de métiers, des autres... La société se révèle plus complexe que les divisions en ordres, dont on parle, et les divisions en classes, dont on parle.

Malgré ces conflits, ces chicanes, une aspiration générale et profonde se laisse deviner au long de ces écrits. Un sentiment d'être arrivé à une étape de l'évolution des sociétés. Le « vivre d'abord », la revendication biologique primaire, retentit encore. Nous l'avons dit : la conjoncture catastrophique des années 1787-1788 a développé la misère et fait criser la famille. Au bailliage de Sézanne, le Tiers écrit : « Daignez sortir un moment de vos palais, de vos châteaux, de vos villes où vous vous êtes créé de nouveaux besoins [...] ; daignez jeter un coup d'œil sur ces malheureux dont les bras ne sont occupés que pour vous ! Que voyez-vous dans nos villages, dans nos champs ? Quelques hommes débiles, des visages pâles et flétris par la misère et par la honte, des femmes gémir de leur fécondité, des enfants couverts de haillons... » Telle est encore la réalité de 1789.

On ne doit pas s'y tromper, néanmoins. Car l'expression même des aspirations populaires témoigne d'une autre réalité, que ne doit pas masquer la conjoncture : celle d'une société qui est, inégalement certes, mais globalement enrichie. Cette misère constatée, dénoncée, elle était plus cruelle et plus répandue sous le Roi-Soleil. Précisément, c'est en sortant de la misère que les peuples, apprenant à mieux vivre, ne supportent plus le retour du malheur. « Ce n'est pas toujours en allant de mal en pis que l'on tombe en révolution, écrit Tocqueville avant Mars. Il arrive le plus souvent qu'un peuple qui avait supporté sans se plaindre, et comme s'il ne les sentait pas, les lois les plus accablantes, les rejette violemment dès que le poids s'en allège. Le régime qu'une révolution détruit vaut presque toujours mieux que celui qui l'avait immédiatement précédé... »

La prospérité et la pénurie ont ainsi conjoint leurs effets. L'une avait porté les Français à espérer, et l'autre à s'insurger. Les révoltes de jadis retombaient comme des fièvres ; cette fois, elles étaient en train de devenir révolution.

Demain : L'affaire Réveillon (27-28 avril 1789)

Des observations de

Curiosité pour un peuple qui réagit... (Text continues with a commentary on the revolutionary period, mentioning the role of the people and the impact of economic conditions.)

La révolte des

La révolte des... (Text discusses the various uprisings and rebellions during the revolutionary period, highlighting the social and economic factors involved.)

Requin de viol

Requin de viol... (Text continues with a commentary on the violence and chaos of the revolution, mentioning the actions of various groups and individuals.)

Etranger

La guerre du Golfe

Des observateurs de l'ONU vont organiser les modalités du cessez-le-feu

M. Javier Perez de Cuellar veut aller très vite afin d'éviter un pourrissement de la situation qui réduirait à néant tous ses efforts passés au moment même où le but apparaît enfin à portée de main : la fin de la guerre de huit ans entre l'Irak et l'Iran. Deux jours après l'acceptation iranienne d'un cessez-le-feu et en dépit de la méfiance affichée par Bagdad quant aux véritables intentions de Téhéran, le secrétaire général a annoncé, le mercredi 20 juillet, des mesures concrètes pour faire enfin entrer dans la réalité ce qui n'est encore qu'un « oui » théorique à la paix de la part des deux belligérants. Une équipe technique doit se rendre en Iran et en Irak pour étudier les modalités pratiques d'un cessez-le-feu entre les deux pays, a-t-il annoncé.

Cette initiative est amorcée à l'heure où l'imam Khomeiny confirme l'intention de son pays d'arrêter la guerre, au moins pour l'instant. Non, d'ailleurs, sans souligner l'ambiguïté d'une telle orientation. Celle-ci, a-t-il dit, lui est apparue « plus pénible que d'absorber du poison » (nos dernières éditions du monde). « Cette décision a été bien difficile pour moi-même », a-t-il ajouté le guide de la révolution iranienne dans un long message lu à Radio-Téhéran.

« Quelques jours avant cette prise de position, j'étais encore convaincu qu'il fallait continuer la guerre contre Bagdad, [mais] certains événements dans je ne peux parler pour le moment, ainsi que les conseils de nos experts militaires et de nos responsables (...) m'ont montré qu'une telle prise de position était indispensable », a encore affirmé l'imam Khomeiny. Le guide

de la révolution a toutefois lancé un avertissement au peuple iranien, à la « jeunesse révolutionnaire de l'Irak », estimant que cette « décision ne résout pas le problème de la guerre ».

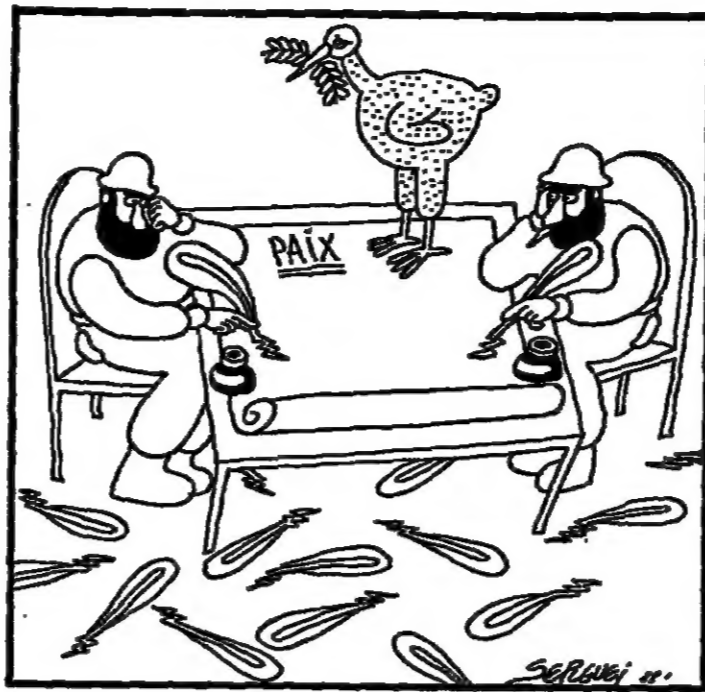
Il a encore affirmé que, après l'annonce de la décision iranienne, « la propagande internationale s'est mobilisée contre l'Irak, et l'Irak n'a pas mis fin à ses agressions et pourra même les intensifier ».

« Notre peuple doit se préparer contre toute éventuelle attaque (...) car le problème de la guerre ne doit pas être considéré comme terminé ». Cependant, a-t-il ajouté, « nous avons officiellement accepté le cessez-le-feu. Notre but n'est pas la poursuite de la guerre avec une nouvelle stratégie ».

« J'avais conclu une alliance avec vous, je vous avais promis de ne pas vous battre jusqu'à ma dernière goutte de sang, mais cette décision dont dépend le destin du pays devait être prise. J'ai renoncé à ce que j'avais dit et ai confié ma dignité au jugement de Dieu », a-t-il souligné.

Il a guidé de la révolution iranienne a tenté de préciser que cette « décision avait été prise par les responsables iraniens, qui n'ont été influencés par aucun pays tiers ».

« Il faut rester vigilant face à tous les opportunistes, tous ceux qui jusqu'ici étaient pacifistes et qui, pour nous servir dans l'embarras, pourraient devenir partisans de la poursuite de la guerre », a poursuivi l'imam. « Notre chère nation répondra à toutes les agressions, avec sa patience révolutionnaire », a-t-il ajouté. En réponse à tous ceux qui se demandent « à quoi a servi le sang versé de nos jeunes », l'imam Khomeiny a répondu : « Ils ignorent



alors le sens de la philosophie du martyre » qui fait « de nos martyrs des hommes éternels ».

« Hâter le processus »

A New-York, M. Perez de Cuellar a expliqué, avant même d'avoir pris connaissance des propositions irakiennes de négociations directes avec l'Irak — que Téhéran s'est empressé de rejeter, — que « pour hâter le processus de mise en œuvre

de la résolution 598 du Conseil de sécurité, il avait décidé « d'envoyer immédiatement en Iran et en Irak une équipe technique dirigée par le lieutenant général Martin Vadsetz (Norvège), actuellement chef d'état-major de l'ONU (l'une des forces d'observateurs de l'ONU au Proche-Orient).

La tâche de cette équipe, dont la mission devrait durer une dizaine de jours, sera « de mettre au point

urgemment en coopération avec les autorités des deux pays les modalités du cessez-le-feu sur terre, air et mer, prévu dans la résolution 598 », a ajouté M. Perez de Cuellar.

Il a demandé aux deux belligérants d'accorder leur pleine coopération à cette équipe technique, et il a appelé les dirigeants de Bagdad et Téhéran « à exécuter le maximum de retenue et à s'abstenir de tout acte, militaire ou autre, susceptible de mettre en danger les efforts entrepris — en particulier le travail de l'équipe technique — et d'exacerber la situation ».

Le secrétaire général a précisé qu'il pensait être en mesure de pouvoir annoncer « promptement un jour J » pour l'entrée en vigueur de la résolution 598, lorsqu'il aura étudié le rapport du général Vadsetz au retour de la mission, dans une huitaine de jours.

M. Perez de Cuellar a précisé qu'un « jour J » le cessez-le-feu entrerait en vigueur et qu'il enverrait une équipe de l'ONU pour « vérifier, confirmer et superviser le retrait de toutes les forces sur les frontières internationalement reconnues ».

Il a aussi indiqué qu'il annoncerait le même jour :

- « une date pour le début et la conclusion de la libération et du rapatriement des prisonniers de guerre »
- « une date pour le début des négociations prévues entre l'Irak et l'Irak en vue de parvenir à un règlement global, juste et honorable de tous les problèmes en suspens, acceptable pour les deux parties » ;
- « une date pour l'établissement d'une commission d'enquête

impartiale pour établir la responsabilité dans le conflit » ;

- « des propositions supplémentaires concernant l'établissement de mécanismes pour la question de reconstruction et de mise en œuvre de mesures pour renforcer la sécurité et la stabilité régionale du Golfe, qui sont mentionnées dans la résolution 598. »

M. Perez de Cuellar a encore précisé que l'équipe technique de l'ONU comprendrait environ une dizaine de personnes choisies parmi les collaborateurs du général Vadsetz et les observateurs militaires de l'ONU déjà sur place à Téhéran et à Bagdad.

Parallèlement, l'Irak a fourni mercredi une nouvelle indication sur la souplesse actuelle de sa politique étrangère. Téhéran n'a ainsi pas fait d'objections à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution particulièrement modérée sur l'affaire de l'Airbus d'Iran Air abattu le 3 juillet dans le Golfe par un bâtiment américain.

Adoptée à l'unanimité, cette résolution « exprime la profonde consternation du Conseil de sécurité devant le fait qu'un avion civil iranien a été abattu par un missile lancé à partir d'un navire de guerre américain, et son profond regret devant les pertes tragiques en vies humaines innocentes ». Le Conseil « présente ses sincères condoléances aux familles des victimes de cet incident tragique » et « accueille avec satisfaction la décision prise par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de procéder à une enquête ». Les membres du Conseil se « félicitent » également de la décision des Etats-Unis et de l'Irak de coopérer avec l'OACI dans son enquête. — (AFP.)

Malgré le discours de l'imam Khomeiny

La méfiance reste totale à Bagdad

BAGDAD
de notre envoyée spéciale

Après quarante-huit heures de très grande réserve et de méfiance face à l'acceptation iranienne de la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU, Bagdad a appelé, le mercredi 20 juillet, à un dialogue direct avec Téhéran sous les auspices des Nations unies. Dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères irakiennes, M. Tarek Aziz, a fait cinq propositions susceptibles, selon lui, de favoriser d'une part l'application de la résolution 598 dans l'ordre de ses articles, et de l'autre de « vérifier si l'attitude iranienne est sérieuse ou tactique ».

Le discours de l'imam Khomeiny, dont la télévision irakienne, fait exceptionnelle, a rendu compte, a, certes, dû lever bien des ambiguïtés dans l'esprit des dirigeants irakiens. La lettre de M. Tarek Aziz a été rendue publique après le discours de l'imam, mais on peut penser de toute façon que Bagdad se devait, après avoir bien défini sa position, de faire montre de bonne volonté pour appliquer une résolution acceptée, ici, il y a un an.

Le discours de l'imam Khomeiny n'a en tous les cas donné lieu à aucun commentaire et la presse de langue anglaise de jeudi se contente d'en reproduire des extraits diffusés par les agences internationales.

Dans sa lettre, M. Tarek Aziz avait exprimé l'espoir que Téhéran répondrait à ses propositions pratiques qu'il demandait, en outre, au

secrétaire général de l'ONU à la fois d'accepter et de faire appliquer en prenant toutes les mesures nécessaires à cette fin. Le premier véritable point de litige étant l'échange de prisonniers de guerre, M. Tarek Aziz propose donc la tenue « aussitôt que possible » d'une réunion entre des responsables des deux pays, d'abord à New-York, puis à Bagdad et à Téhéran, pour étudier ce point. « Naturellement, écrit-il, en cas de désaccord l'arbitrage se fera en référence à la Charte de l'ONU, aux lois internationales, notamment la convention de Genève de 1949 sur les prisonniers de guerre ».

De telles conversations directes, explique aussi le ministre irakien, peuvent aider à créer une atmosphère favorable à l'établissement d'un accord de paix entre les deux pays. M. Tarek Aziz demande au secrétaire général de l'ONU de charger les agences spécialisées de l'Organisation de prévoir le dragage des eaux de Chatt-el-Arab de telle façon « que les deux pays puissent bénéficier de la navigation sur cette voie d'eau ».

Depuis le tout début de la guerre, le Chatt-el-Arab est en effet encombré par les épaves de nombreux bateaux surpris par le déclenchement des hostilités. A Basorah, deuxième ville d'Irak et débouché sur le Golfe, les mâts des navires coulés émergent des eaux du Chatt-el-Arab et la rouille gagne depuis huit ans les bateaux abandonnés. M. Tarek Aziz demande aussi « des garanties immédiates pour assurer les droits de l'Irak à la libre naviga-

tion dans le Golfe et le détroit d'Ormuz ».

Le ministre irakien appelle le secrétaire général de l'ONU à jouer un rôle actif pour faciliter les négociations, à chaque fois que cela sera nécessaire ou en cas d'échec dans la recherche d'un règlement rapide pour la paix. Il demande au Conseil de sécurité de jouer un rôle à la lumière de la Charte de l'ONU. Il appelle enfin l'Irak à s'abstenir d'intercepter ou d'attaquer des navires et des pétroliers dans le Golfe et le détroit d'Ormuz et dans les eaux territoriales des Etats du Golfe qui ne sont pas partie prenante au conflit.

Des garanties immédiates

Ce plan pratique, dont l'Irak a déjà refusé le premier point en rejetant toute négociation directe, est sans doute plus significatif de l'ouverture dont fait montre Bagdad d'une réelle volonté de le faire appliquer point par point. Mais l'Irak veut des garanties immédiates sur son droit, réaffirmé dimanche par le président Saddam Hussein, de libre circulation dans le Chatt-el-Arab et les eaux du Golfe.

Bagdad souhaite aussi voir le Conseil de sécurité jouer un rôle officieux dans un processus de négociations qui s'annonce long et difficile, car l'engagement des Etats-Unis et de l'URSS, notamment, représente en effet la seule garantie qu'un éventuel accord de paix puisse être un jour appliqué.

En attendant, la guerre s'est poursuivie mercredi. Bagdad a annoncé la libération de plusieurs pics montagneux au nord de l'Irak et le bombardement de deux stations de pompage près de la ville irakienne d'Azah, au nord-est d'Al-Hawz. De même deux bombardiers irakiens, qui, selon Bagdad, essayaient d'attaquer le barrage de Dokan, au nord du pays, ont dû rebrousser chemin après avoir essuyé les tirs de la DCA irakienne.

L'attaque systématique des objectifs économiques irakiens, pierre angulaire de la politique de l'Irak, qui a toujours défendu son droit de s'en prendre à ce qui alimentait selon elle la machine de guerre iranienne, se poursuit donc et on peut penser que l'Irak ne cédera pas sur ce point jusqu'à l'établissement officiel du cessez-le-feu.

Malgré le discours de l'imam Khomeiny et les progrès pour faire appliquer la résolution 598, la méfiance reste totale. Si la population irakienne, la plus concernée par la mobilisation, veut croire à la paix et parle déjà des problèmes que risque de poser le retour massif des soldats à la vie civile, l'incertitude demeure grande chez certains, qui ont du mal à croire au revirement iranien. La prudence reste en tout cas de mise chez les officiels, dont aucun ne souhaite s'exprimer en dehors des communiqués officiels, tant la situation leur paraît incertaine.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Le rôle modérateur de M. Genscher dans le conflit entre l'Irak et l'Iran

BONN
de notre correspondant

La presse ouest-allemande est à l'unisson pour chanter les louanges du ministre des affaires étrangères, M. Genscher, pour le rôle modérateur qu'il a pu jouer entre l'Irak et l'Irak au cours d'un an d'efforts.

M. Genscher s'est lancé activement dans la médiation entre les belligérants dès mai 1987. A l'époque, il se rend à Paris pour y rencontrer M. Tarek Aziz, le ministre irakien des affaires étrangères. Il œuvre ensuite en faveur de la résolution 598 des Nations unies appelant les deux pays à suspendre leurs hostilités. Puis, deux jours après l'adoption de ce texte en juillet 1987 par le Conseil de sécurité, il repart à Bonn. M. Ali Akbar Velayati, le chef de la diplomatie iranienne. Et, au mois d'août, la RFA prend la présidence du Conseil de sécurité, ce qui fournit à M. Genscher l'occasion de multiplier encore les démarches.

Inlassablement, il s'applique ensuite à soutenir les efforts du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, qui, dit-on à Bonn, a fait bon usage de son soutien. Un voyage en novembre à Bagdad, où il rencontre le président Saddam Hussein, permet enfin à M. Genscher de s'assurer une nouvelle fois des bonnes dispositions irakiennes.

Mais c'est en mars dernier que se manifestent les premiers signes d'un revirement iranien, relayés par

M. Velayati lorsque ce dernier et M. Genscher se rencontrent dans un salon de l'aéroport de Francfort. Le ministre iranien vient confirmer à Bonn, en juin, cette nouvelle orientation de Téhéran, lors d'une rencontre confidentielle avec son homologue ouest-allemand. Puis, c'est au tour de M. Tarek Aziz, une semaine plus tard, de venir à Bonn négocier avec M. Genscher.

L'argument économique

Le dernier acte se déroule mardi 17 juillet. Le vice-chancelier ouest-allemand a voulu de brèves vacances en Crète quand un message de l'ambassadeur iranien à Bonn lui parvient : Téhéran l'informe que la République islamique est prête à accepter un cessez-le-feu. M. Genscher retourne sur le champ à Bonn et multiplie les contacts. MM. Roland Dumas et Giulio Andreotti sont informés, de même que M. Perez de Cuellar.

Les indéniables talents de médiateur de M. Genscher n'ont probablement pas été seuls en cause dans ces contacts privilégiés avec les deux parties. La RFA semble avoir utilisé l'argument économique. La presse ouest-allemande affirme que Bonn a promis aux belligérants une aide économique importante en cas de cessation des hostilités et de négociations de paix. Une perspective alléchante pour Téhéran qui se bat aujourd'hui avec de très graves problèmes économiques. Or la RFA reste un partenaire commercial privilégié de la République islamique. Tandis que tous les grands Etats occidentaux ont, peu ou prou, rompu ou mis en veilleuse leurs relations économiques avec ce pays, l'Allemagne fédérale a maintenu ses échanges à un haut niveau. L'Iran reste son premier client au Moyen-Orient : 2,8 milliards de deutschemarks d'exportations en 1987.

Parmi les pays en voie de développement, la République islamique est le troisième client de la RFA, devant des Etats comme le Brésil ou l'Egypte. On compte encore aujourd'hui plus d'une centaine d'entreprises ouest-allemandes implantées sur le marché iranien. Autant dire que ce pays dépend énormément de l'Allemagne fédérale dans de nombreux domaines, notamment pour sa production industrielle, fondée sur des biens d'équipement allemands.

Un redémarrage de l'activité en Iran passe donc obligatoirement par la RFA. Un Iran pacifié, qui pourrait retrouver son rang dans le peloton de tête des producteurs de pétrole mondiaux — sa principale source de devises — redévoierait un marché de premier plan pour l'industrie ouest-allemande. — (Instit.)

Regain de violence en Cisjordanie

Trois Palestiniens tués et huit autres blessés

Jérusalem (Reuter). — L'armée israélienne a tué trois manifestants palestiniens et en a blessé huit autres, le mercredi 20 juillet, en Cisjordanie occupée, alors que des affrontements opposaient la police anti-émeute à des lanceurs de pierres dans la vieille ville de Jérusalem.

Cette éruption de violence, la plus grave enregistrée en un mois, fait suite à la mort de deux Palestiniens, cette semaine, dans des circonstances controversées, et imputée par la plupart des Arabes à l'armée. Cette dernière a affirmé que l'un des décès était accidentel et que l'autre relevait d'une « affaire de police ».

Dans le quartier chrétien de la vieille ville de Jérusalem, la police des frontières a tiré des grenades lacrymogènes et des balles de caoutchouc pour disperser une cinquantaine d'adolescents arabes masqués. En Cisjordanie, l'armée a tiré à balles réelles en plusieurs endroits. Selon des sources palestiniennes, des soldats ont ouvert le feu sur une foule de manifestants dans le camp de réfugiés de Dheisheh, dans le nord de la Cisjordanie, tuant Hisham Zaki, vingt-six ans, et Fouad Hassan Aradi, treize ans. L'armée a fait savoir que deux habitants de Dje-

nine avaient été abattus par des soldats, mais a dit ne pas disposer d'autres informations.

A Chiyoubeh, près d'Hébron (Cisjordanie), un autre Palestinien, Zaki Ali Halyteh, vingt-trois ans, a été mortellement blessé par une patrouille alors qu'il se préparait à lancer un cocktail Molotov en sa direction, a annoncé un porte-parole militaire. Trois autres Palestiniens ont été blessés. A Dheisheh, un adolescent de quinze ans a été blessé par balles à la tête et hospitalisé dans un état grave. Trois autres personnes ont été hospitalisées pour des blessures par balles, selon des médecins.

Un porte-parole de l'hôpital Mokassed de Jérusalem a affirmé que Fatah Alayan, vingt-cinq ans, avait été transféré de l'hôpital de Dheisheh avec une balle logée dans le crâne. « Dieu décide s'il doit mourir », a dit un médecin.

Ces morts portent à deux cent trente-huit le nombre de Palestiniens tués en sept mois de soulèvement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, occupées. Quatre Israéliens ont également trouvé la mort depuis le début de l'insurrection en décembre.

PIERRE VILBREAU

L'indiscrétion

PIERRE VILBREAU



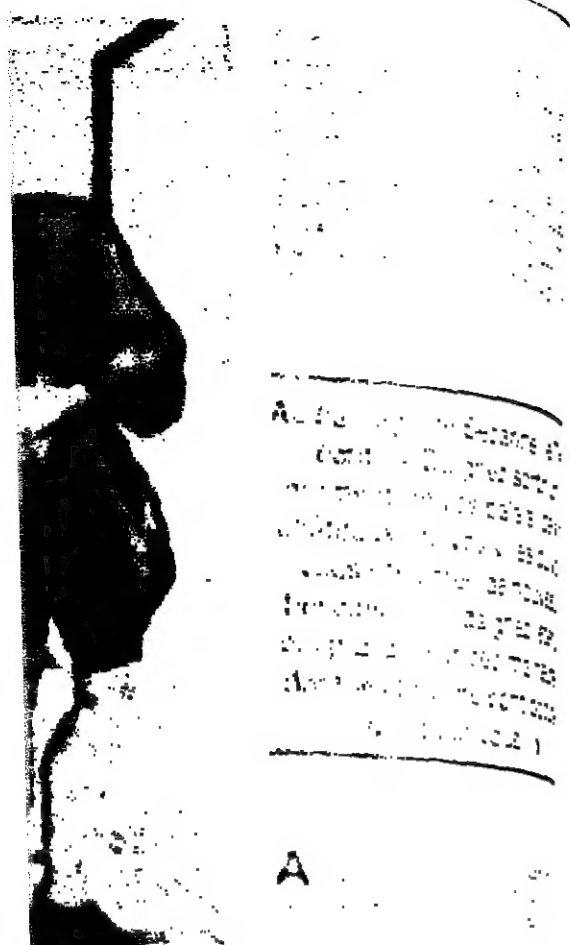
Flammarion

APOSTROPHES LE 22 JUILLET

Une enquête au cours de laquelle, de page en page, le mystère s'épaissit... Un style aigu, sec, précis... Il serait dommage de ne pas faire le détour.

Josyane Savigneau - La Monde.

nos aïeux



Europe

URSS : malgré les menaces du Kremlin et l'exil d'un militant nationaliste

Les contestataires arméniens reprennent la grève générale pour quarante-huit heures

Plusieurs centaines de milliers d'Arméniens, selon la plupart des témoins, ont participé à la manifestation...

Cependant, de même que M. Gorbatchev n'a pas complètement renoncé à la poursuite des... l'agence Tass, commentant le décret du président...

La foule a manifesté son désaccord avec le décret adopté lundi par le président du Soviet suprême d'URSS...

Des travailleurs intervenant au meeting avaient affirmé que les Azerbaïdjaniens, apprenant mardi la décision prise à Moscou...

Le militant nationaliste Paronik Atrikhan, trois-vingt ans, détenu à Erevan, capitale de l'Arménie soviétique...

M. Atrikhan avait été arrêté fin mars à Moscou après avoir donné dans un appartement une conférence de presse...

BULGARIE

Un des candidats à la succession de M. Jivkov est exclu du bureau politique

Deux hauts responsables du Parti communiste bulgare, MM. Tchoupanov et Alexandrov, secrétaires du comité central chargés des questions concernant le parti...

et profonde de la société bulgare. Au cours d'une importante conférence du parti en janvier, M. Alexandrov avait demandé que tous les opposants aux réformes soient expulsés du PC...

GRÈCE : la tuerie du « City-of-Poros »

La mise en cause du groupe Abou Nidal laisse de nombreuses questions sans réponse

Après dix jours de confusion, le ministre grec de l'Ordre public, M. Anastasios Schiotis, a rendu public, le mercredi 20 juillet à Athènes, un document de six pages qui résume les conclusions de la police dans l'attentat du City-of-Poros...

qui il y a des indices - fondés sur les dires de quatre témoins - qu'il a participé à l'attaque. Mais il a ajouté : « Ces indices ne sont pas suffisants pour... »

mai à Athènes en provenance de Beyrouth, et deux billets d'avion en nom d'un quatrième, Amoud Abou Hamid.

ATHÈNES de notre correspondant

Il n'est pas fait mention dans ce document du Français Laurent Vigneron, l'un des trois jeunes touristes français victimes de l'attentat...

Le ministre de l'ordre public a refusé obstinément de répondre aux autres questions des journalistes. Ses indications n'expliquent qu'une partie de l'affaire.

LE FAIT INÉDIT dans le monde LA FRANCE 3e SUPERPUISSANCE Les Anglo-Saxons, les Russes et nous...

La police aurait trouvé dans l'appartement de Gylfada un passeport portant un nom de Michel Raphael, des billets d'avion et de l'argent liquide en monnaie de douze pays différents.

THEODORE MARANGOS.

ITALE : Deux anciens ministres accusés de corruption. Une commission d'enquête a recommandé, le mercredi 20 juillet, au Parlement italien de lever l'immunité parlementaire de deux anciens ministres accusés de corruption...

Le responsable du désarmement soviétique des affaires étrangères, M. Victor Karapov, avait déclaré mardi que l'Union soviétique était prête à démanteler la station radar de Krasnoïarsk...

PUBLICATION JUDICIAIRE Par jugement du Tribunal correctionnel de Dunkerque du 18-12-1987, M. K. A. a été déclaré coupable d'avoir sciemment dénoncé et importé des monstres CARTIER contrefaits et a été condamné à 1 an de prison et à payer à CARTIER 4 000 F de D. et L.

Amériques

ÉTATS-UNIS : la lutte contre les trafiquants de drogue

Le Colombien Carlos Lehder est condamné à la prison à vie

Le Colombien Carlos Lehder, le plus important trafiquant de drogue étranger à avoir été jugé aux États-Unis, a été condamné le 20 juillet à la peine maximale par le tribunal fédéral de Jacksonville (Floride) : la détention à vie plus 135 ans de prison.

Il avait été reconnu coupable le 19 mai dernier d'association de malfaiteurs, de participation à une entreprise criminelle, d'importation de cocaïne et possession de drogue avec intention de la distribuer.

Carlos Lehder est considéré comme un des chefs du fameux « cartel de Medellín », en Colombie, responsable de plus de 80 % des importations de cocaïne aux États-Unis.

Arrêté il y a un an et demi, dans la région de Medellín, après une fusillade avec l'armée colombienne, et immédiatement extradé aux États-Unis, Lehder s'est toujours décrit comme « un prisonnier politique dont l'arrestation était illégitime ».

Son procès, qui a duré plus de sept mois, avait notamment donné l'occasion à des témoins d'accuser des hommes bien en place - comme le premier ministre des Bahamas, M. Lynden Pindling - de collusion avec les barons de la drogue.

PÉROU

La grève générale a été suivie massivement

LIMA de notre correspondant

Depuis le 19 juillet 1977, aucune grève générale n'avait, que celle qui s'est achevée mercredi 20 juillet, été aussi strictement suivie au Pérou. Aujourd'hui comme hier, la promulgation d'une série de mesures économiques draconniennes a servi de déclencheur à un mécontentement latent.

Pendant quarante-huit heures, le pays a pratiquement été paralysé. Cette réponse massive - bien que pacifique - s'explique par le fait que l'ordre de grève, traditionnellement lancé par la CGTP, la centrale d'obédience communiste, est parti cette fois de l'Assemblée nationale populaire (ANP).

Acquittement du numéro deux du Sentier lumineux. - M. Usman Morote, le numéro deux du Sentier lumineux, arrêté il y a un mois, a été acquitté pour « manque de preuves », le mercredi 20 juillet à Lima. Il était accusé de « terrorisme » et d'être « offensé à l'État ».

Le jugement rendu par le tribunal correctionnel a scandalisé la classe politique péruvienne. Morote, cofondateur du Parti communiste péruvien, est tenu pour le chef politico-militaire et le stratège du Sentier lumineux. M. Morote reste toutefois incarcéré à cause d'un autre procès en cours.

viens, la CTP, le syndicat contrôlé par l'APRA, le parti au pouvoir, s'est plié au mouvement.

Exception faite de quelques incidents entre manifestants et policiers (un étudiant a été tué, lundi, veille de la grève, et une voiture piégée a explosé dans le centre ville), la grève a été pacifique. Or les autorités - et les organisateurs - craignent le pire, puisque les guérilleros du Parti communiste - Sentier lumineux (PCP-SL) avaient annoncé une « grève combattive » dans la capitale, et une « grève armée » dans leur bastion d'Ayacucho.

Ces deux jours de grève générale obligeront-ils pour autant le gouvernement à modifier sa politique d'austérité et de réajustement des prix ? En juillet, le taux d'inflation sera de 30 % (il est prévu qu'il atteigne 400 % pour 1989). Le premier ministre, M. Armando Villanueva, a déjà expliqué que « si on ne corrige pas les déséquilibres existants, en 1989, la crise échouera à tous les contrôles... D'ailleurs, aucun pays n'est mort à cause de l'inflation ».

NICOLE BONNET.

CHILI : trente-neuf meurtres européens adoptent la « déclaration de Santiago ». - Conduits par M. Pierre Mauroy, maire de Lille, les maires d'Europe et d'Amérique ont déposé, le mercredi 20 juillet, et le maintien de l'État d'urgence [au Chili], la crise de violence, l'intimidation, la terreur ainsi que les violations permanentes des droits de l'homme » dans ce pays.

Le jugement rendu par le tribunal correctionnel a scandalisé la classe politique péruvienne. Morote, cofondateur du Parti communiste péruvien, est tenu pour le chef politico-militaire et le stratège du Sentier lumineux. M. Morote reste toutefois incarcéré à cause d'un autre procès en cours.

CANADA

L'accord de libre-échange avec les États-Unis va devenir un enjeu électoral

Ottawa (AFP). - Le chef de l'opposition libérale canadienne, M. John Turner, a annoncé le mercredi 20 juillet, à Ottawa, son intention de faire le premier ministre conservateur M. Brian Mulroney à organiser des élections anticipées dont le principal enjeu sera l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

L'accord de libre-échange, qui doit aboutir à la création d'un grand marché unique nord-américain, devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1989. Le projet de loi sur l'accord, un de ceux auxquels le premier ministre Brian Mulroney tient le plus, n'attend plus que l'aval du Sénat avant sa promulgation.

Si l'on en croit les derniers sondages, les conservateurs remportent la décade, après avoir été au plus bas,

mais ils sont toujours précédés par les libéraux de M. Turner (qui a succédé à Pierre Elliott Trudeau à la tête du parti en 1984). Le Nouveau Parti démocrate (NPD, social-démocrate), opposé également à l'accord de libre-échange, arrive nettement en troisième position.

Le chef de l'opposition libérale canadienne, M. John Turner, a annoncé le mercredi 20 juillet, à Ottawa, son intention de faire le premier ministre conservateur M. Brian Mulroney à organiser des élections anticipées dont le principal enjeu sera l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le jugement rendu par le tribunal correctionnel a scandalisé la classe politique péruvienne. Morote, cofondateur du Parti communiste péruvien, est tenu pour le chef politico-militaire et le stratège du Sentier lumineux. M. Morote reste toutefois incarcéré à cause d'un autre procès en cours.

Si l'on en croit les derniers sondages, les conservateurs remportent la décade, après avoir été au plus bas,

Diplomatie

Les États-Unis rejettent la proposition soviétique sur le démantèlement du radar de Krasnoïarsk

Washington (AFP). - Les États-Unis, rejetant une proposition soviétique, ont demandé, le mercredi 20 juillet, à l'URSS de démanteler « sans délai et sans condition » le radar de Krasnoïarsk, qui, selon eux, viole le traité ABM sur les armes antibalistiques.

Le responsable du désarmement soviétique des affaires étrangères, M. Victor Karapov, avait déclaré mardi que l'Union soviétique était prête à démanteler la station radar de Krasnoïarsk, en Sibirie orientale, « si un accord portant sur le respect du traité ABM tel que signé en 1972 est conclu avec les États-Unis (Le Monde du 21 juillet).

« Le respect par l'Union soviétique de ses obligations aux termes du traité ABM ne doit pas être conditionné à d'autres mesures », a répliqué le porte-parole du département d'État, M. Phyllis Oakley. Cette station radar « est une violation manifeste du traité » et doit être démantelée « sans délai et sans condition », a-t-elle ajouté.

La question du radar de Krasnoïarsk doit être débattue lors d'une séance de révision de l'accord ABM, qui « doit avoir lieu avant le 2 octobre aux termes du traité », a indiqué M. Oakley.

Le secrétaire adjoint américain à la défense appelle les Européens à un effort budgétaire. - M. William H. Taft, le secrétaire adjoint à la défense des États-Unis, a rencontré le mercredi 20 juillet, à Paris, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Tout en se félicitant du consensus régnant en matière de défense en France et du bon niveau, « en terme de proportion de son PIB, de la participation française à l'effort budgétaire », M. Taft a toutefois estimé que des augmentations budgétaires seraient « nécessaires pour maintenir le niveau des capacités militaires françaises ». Il a ajouté que, sans un effort des Euro-

pe, il serait « de plus en plus difficile de faire accepter politiquement aux États-Unis les dépenses militaires en Europe ».

Le secrétaire adjoint américain à la défense appelle les Européens à un effort budgétaire. - M. William H. Taft, le secrétaire adjoint à la défense des États-Unis, a rencontré le mercredi 20 juillet, à Paris, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Tout en se félicitant du consensus régnant en matière de défense en France et du bon niveau, « en terme de proportion de son PIB, de la participation française à l'effort budgétaire », M. Taft a toutefois estimé que des augmentations budgétaires seraient « nécessaires pour maintenir le niveau des capacités militaires françaises ». Il a ajouté que, sans un effort des Euro-

pe, il serait « de plus en plus difficile de faire accepter politiquement aux États-Unis les dépenses militaires en Europe ».

Amériques

ÉTATS-UNIS : la contestation de l'ordre

Le programme d'un pr...

Le programme d'un pr... (text continues in a narrow column, partially obscured)

Amériques

ÉTATS-UNIS: la convention du Parti démocrate

Le programme d'un pragmatiste

Sur le papier, cela s'appelle la restauration de la compétence et la résurrection de l'espoir. Tout un programme! Celui avec lequel les démocrates vont monter à l'assaut de la Maison Blanche à l'issue de cinq mois de campagne électorale. Mais les mots à peine venus sceller à Atlanta la réconciliation de M. Dukakis et Jackson, ont déjà en dire aussi: aucun chiffre n'y figure, aucun engagement formel sur les questions sociales ou de défense, encore moins de stratégie bien définie en matière de politique étrangère.

Difficile de faire plus vague et aussi moins contraignant. Le gouverneur Dukakis, qui veut de l'inspiration la bombe libérale Jackson, se retrouve les mains libres ou presque. Mais pour faire quoi? Une question que se pose depuis des mois une bonne partie de l'Amérique.

A l'image de cette « plateforme » insignifiante — et de cette façon symbolique — M. Dukakis n'a jamais clairement exprimé le projet global de son gouvernement, s'il est élu. A cela une raison simple: « L'Amérique est démocrate, bien qu'irrésistiblement attiré par certains vieux idéaux libéraux du parti, est avant tout un pragmatisme. Je ne suis pas un théoricien, dit-il, mais un réalisateur. »

Après avoir été le président de la commission de la politique étrangère de la Chambre des Représentants, M. Dukakis a été élu à la présidence de la commission de la politique étrangère de la Chambre des Représentants.

« Je ne suis pas un théoricien, dit-il, mais un réalisateur. »

Après avoir été le président de la commission de la politique étrangère de la Chambre des Représentants, M. Dukakis a été élu à la présidence de la commission de la politique étrangère de la Chambre des Représentants.

des conséquences désastreuses sur les peuples», explique-t-il selon lui: une approche « multilatérale » du monde, opposée, comme il le dit aux solutions « simplistes à la Reagan » — sa vision est parcellaire et nuancée: prudence sur le Proche-Orient en dépit d'un soutien indéfectible à Israël; scepticisme relatif sur les questions Est-Ouest, et recherche d'une solution « régionale » en Amérique centrale.

— M. Michael Dukakis, et c'est sa plus grande ambiguïté, n'a jamais exclu qu'il puisse augmenter les impôts. Quant à établir un projet de budget, il estime que si longtemps à l'avance, ce serait « être irresponsable ». Ses priorités s'attaquent aux quelque 200 milliards de dollars de déficit budgétaire pour le « réduire progressivement sur cinq ans » et parvenir au plein emploi en évitant l'inflation. En ce qui concerne le commerce extérieur, pas de protectionnisme à outrance: « L'Amérique ne doit pas se cacher, mais se battre »; ce qui n'exclut pas non plus que les industries américaines les plus menacées ne bénéficient pas, au coup par coup, de certains encouragements matériels.

— PROGRAMMES SOCIAUX. — Le côté le plus révolutionnaire de M. Dukakis: sa façon de repenser l'intervention de l'Etat, au niveau fédéral et régional, en créant un véritable partenariat, comme il l'a fait dans le Massachusetts entre le business, l'administration et les syndicats, pour mettre en place des programmes sociaux. Priorité: le logement et l'éducation, avec un rêve avoué, assurer une couverture sociale complète aux salariés, prise en charge par l'entreprise. « C'est un droit, pas un privilège. »

— DÉFENSE. — « Geler » plus que réduire drastiquement les dépenses militaires, en favorisant le développement des forces conventionnelles, notamment en Europe: « Nous n'avons pas besoin d'initiative de défense stratégique (IDS), mais d'initiative de défense conventionnelle (ICS). » M. Michael Dukakis va même jusqu'à évoquer le « besoin de renforcer les forces de l'OTAN pour pouvoir gagner une guerre non nucléaire ». De même, il est opposé au déploiement des missiles mobiles MX et de presque tous les projets de modernisation de l'arsenal nucléaire américain, convaincu que « l'Amérique gagnera les défis des années 90 grâce à son poids économique et non à sa menace militaire ».

Il est favorable en revanche à une participation financière accrue des alliés dans le poids de leur propre défense: « L'Europe doit payer. » Et si l'IDS, la guerre des étoiles, lui paraît une « fantaisie coûteuse », dont il veut rogner les crédits, il n'est pas opposé à la poursuite du pro-

gramme de sous-marins Trident pour les sous-marins et du bombardier invisible Stealth.

— EST-OUEST. — M. Dukakis ne partage pas l'euphorie ambiante sur les changements opérés en URSS par M. Gorbatchev. Pour lui, « il s'agit d'une évolution, pas d'une révolution ». Saluant le départ des troupes soviétiques d'Afghanistan comme un progrès « incontestable », il propose de « tester la bonne volonté de M. Gorbatchev sur une série de conflits régionaux allant de l'Angola à l'Amérique centrale ».

Il reprend à son compte l'idée de lier tout commerce et transfert de technologie à l'Est aux progrès enregistrés dans le domaine de l'émigration et des droits de l'homme. Pour lui, plus que la théorie réaganienne de « négociation en force », c'est « la crise économique qui a amené l'URSS à négocier ». Enfin, fervent supporter des négociations sur la réduction des armements stratégiques (START), il affirme: « Je continue à croire que la négociation exacte est la seule voie à suivre. » M. Michael Dukakis approuve également la politique de menace à un premier recours à l'arme nucléaire en cas d'attaque de l'Europe de l'Ouest.

— AMÉRIQUE CENTRALE. — « Le plus grand danger pour nous dans cette région n'est pas le communisme, mais la drogue », d'une manière générale, dans le tiers-monde, et surtout dans les pays latino-américains, M. Dukakis est en faveur de la renégociation de la dette pour relancer l'économie.

Favorable à une « solution régionale » en général, et au plan de paix Arias signé le 7 août 1987 pour l'Amérique centrale, il est, pour des « raisons morales », opposé depuis toujours à l'aide à la Contra. Mais il n'exclut pas de « répondre par la force » à toute menace soviétique.

— PROCHE-ORIENT. — Après s'être opposé à la présence américaine dans le Golfe, le gouverneur Dukakis a évolué, apportant un « soutien circonstancié » à l'équipage du *Vincennes*, le bateau américain qui a abattu l'avion de ligne iranien. Par ailleurs, résolument pro-Israélien, il souhaite que les Palestiniens « reconnaissent Israël et renonceraient au terrorisme ». Enfin, il s'est opposé aux accords de Camp David de 1979 pour régler dans un premier temps la question palestinienne (« Une période d'autonomie limitée est prévue sur la rive occidentale du Jourdain. »)

— AFRIQUE DU SUD. — Favorable à de lourdes sanctions et à un boycottage international, M. Michael Dukakis a accepté de qualifier l'Afrique du Sud d'« Etat terroriste », dans la plateforme du parti. Ce qui peut passer pour sa seule concession majeure aux idées de M. Jesse Jackson.

M.-C. D.

Le «sacre» d'Atlanta

(Suite de la première page.)

Au-delà même, puisqu'il a néé campagne bien après la fin des dernières primaires en juin, rien après que tout est déjà joué. Mardi encore, devant une salle en lèdre, il avait répété à n'en plus finir, de sa voix rauque, écorchée: « Never surrender » (ne vous rendez jamais vaincu). Résultat, mercredi 20 juillet, à Atlanta, lui aussi a été officiellement proposé à l'investiture de la convention, dans une salle à nouveau électrisée par la simple mention de son nom. Sa candidature a été présentée, comme c'est la règle, par trois représentants: un syndicaliste blanc d'âge mûr, un hispanique, et, pour finir, une jeune Noire. Elle a expliqué qu'elle parlait au nom de sa mère et de ses douze frères et sœurs, tous si fiers de « Jesse ».

Le fruit de l'attente

Et elle a répété les phrases « magiques », celles qu'on a déjà entendues si souvent, mais qui s'en finissent pas de remplir de bonheur ceux qui n'ont mangé que des miettes de « rêve américain »: « Quand Jackson est nommé, c'est vous qui êtes nommés; ou encore: « Gardez l'espoir, gardez l'espoir! », comme le crient à perdre haleine

les mille deux cents délégués du pasteur, tandis que les autres attendent gentiment qu'on passe à autre chose.

Cela finit par arriver. Le gouverneur du Massachusetts est à son tour proposé à la nomination; lui aussi a droit à son content d'applaudissements et de cris — l'avantage du nombre compensant le déficit de passion. Mais il y a malgré tout un enthousiasme réel, car ces délégués sont des militants qui, cette fois, ont le ferme espoir de récolter le fruit d'une longue attente: le retour des démocrates au pouvoir maintenant que Ronald Reagan, qui les avait écartés par deux fois, est définitivement écarté par l'âge et les institutions.

Le reste de la soirée est occupé par un rituel désuet et sans objet, sinon celui de se faire plaisir et de faire durer ce plaisir. Un représentant de chacun des cinquante Etats de l'Union, après avoir consacré quelques phrases quasiment publicitaires à la gloire de son « grand Etat », annonce « vraiment » le résultat du vote de ses délégués. Presque partout, bien sûr, Dukakis arrive en tête puisque les délégués de tous les autres candidats, à l'exception de ceux de Jackson, ont rejoint ses rangs. Mais le pasteur noir reste en tête dans plusieurs Etats comme le Missouri ou la Caroline du Sud, et il fait jeu égal avec le gouverneur dans un grand Etat

industriel comme le Michigan. Quand on approche du seuil à partir duquel la nomination est assurée, on s'arrange pour permettre à la Californie, le plus important des Etats, de faire basculer le vote. C'est aussi une petite mise en scène pour un spectacle longuet mais que toutes les chaînes de télévision transmettent scrupuleusement.

Apparaît ensuite à la tribune le président de la campagne de Jesse Jackson, qui propose dans un geste unitaire que l'on cesse de compter: la convention adopte alors « par acclamation » la candidature de Dukakis.

On entendra tout de même quelques « non » isolés, mais sonores, et il est évident que l'euphorie est loin d'être également partagée. Tout le monde se donne quand même la main et se balance en cadence, tandis que sur la scène la chanteuse noire Dionne Warwick chante *America, America*.

Il y a quatre ans, avec cette même chanson, c'est Ray Charles qui avait bouleversé les délégués d'une autre convention: c'était à Dallas et les républicains venaient de donner une investiture triomphale à Ronald Reagan. Cette fois, l'interprétation est plus plate mais l'intention transparente: montrer qu'une époque s'achève, une époque pendant laquelle les Américains, y compris son nombre de démocrates, s'étaient égarés.

JAN KRAUZE.

DENOËL

UN ETÉ HISTORIQUE

Jean Diwo
LE GÉNIE DE LA BASTILLE
LES DAMES DU BULOIR ***
DENOËL

« L'histoire de la Bastille, l'histoire de la France, l'histoire de l'humanité... »

Pierre Darmon
LA MALLE A GOUFFÉ
Le guet-apens de la Madeleine
DENOËL

« L'histoire de la Bastille, l'histoire de la France, l'histoire de l'humanité... »

Parti un des plus éminents spécialistes de la Révolution russe, le premier tome d'une vaste fresque de plus de 500 pages...

Jacques Baynac
LE CHEVAL BLÈME
DENOËL

« L'histoire de la Bastille, l'histoire de la France, l'histoire de l'humanité... »

Gilbert Comte
L'EMPIRE TRIOMPHANT
1871-1936
L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET ÉQUATORIALE
L'AVENTURE COLONIALE DE LA FRANCE
DENOËL

RICHARD BOHRINGER
C'est beau une ville la nuit
DENOËL

« Son premier livre, un coup d'essai, est un coup de maître »
CHRISTINE ARNOTHY / LE PARISIEN LIBÉRÉ

« C'est beau une ville la nuit devrait donner des envies de lecture à tous ceux qu'on a persuadés depuis l'enfance, que lire ne "servait" à rien et qui aujourd'hui se retrouvent manchots de leur imagination. Il paraît qu'ils sont tous en train de lire Bohringer. Quelle bonne nouvelle! »
JOSYANE SAVIGNEAU / LE MONDE

« Dépêchez-vous d'embarquer pour cette bouleversante croisière d'amour et d'espoir »
DERAYE / LA SUISSE

« Mieux qu'une autobiographie c'est un cri et la révélation d'un écrivain entier, viril et passionnant. »
LE VIF / L'EXPRESS BRUXELLES

« Ce livre, Bohringer le peaufinait secrètement depuis des années. C'est une superbe découverte. La naissance d'un écrivain, tout simplement. »
J.C. LAMY / PREMIÈRE

« Ainsi va le livre, coup de cœur et fins d'œil, coup de cafard et cris de colère. Toujours dans le tempo qui sauve. "Je voudrais inventer un blues blanc, et le bougre l'invente en l'écrivant." »
JEAN-MICHEL FRODON / LE POINT

Afrique

Les négociations sur l'Angola et la Namibie

L'accord de New-York sur les principes d'un règlement a été adopté par les parties concernées

Les gouvernements sud-africain, angolais et cubain ont adopté l'accord de principe conclu le 13 juillet à New-York, qui pourrait conduire à terme au retrait des troupes cubaines d'Angola et à l'indépendance de la Namibie.

Les pourparlers relatifs à cet éventuel règlement avaient débuté le 2 mai à Londres. Ils avaient continué à Brazzaville, puis au Caire et,

enfin, du 11 au 13 juillet, à New-York, où les « trois », plus les Etats-Unis en tant que médiateur, avaient rédigé le document qui vient d'être adopté. La négociation va maintenant pouvoir entrer dans une phase nouvelle et sans doute décisive, qui s'ouvrira avec une session prévue officiellement du 2 au 4 août à Genève.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La plupart des quatre points de ce texte concernent des principes sinon flous, du moins, selon l'expression même d'un haut fonctionnaire sud-africain, « applicables à n'importe quelle situation du même genre ».

La vraie percée se trouve dans le préambule et dans les trois premiers points de ce texte officiellement paré par Washington et soutenu en coulisse, semble-t-il, par Moscou. Ils établissent pour la première fois, comme le souhaitait Pretoria, un lien indissoluble entre le retrait cubain de l'Angola et l'application de la résolution 435 de l'ONU sur la Namibie, résolution adoptée en 1978 qui prévoyait la fin de l'occupation sud-africaine de ce territoire et son accession à l'indépendance.

Elections libres

Le préambule déclare que l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba se sont mis « d'accord sur une série de principes essentiels pour établir les bases de la paix dans la région sud-ouest de l'Afrique » et qu'ils « reconnaissent que chacun de ces principes est indispensable à la conclusion d'un accord global ».

Les points 1 et 2 stipulent : « Les parties arrêteront d'un commun accord et recommanderont au secrétaire général des Nations unies une date pour le début de l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elles coopéreront avec lui en vue d'assurer l'indépendance de la Namibie au moyen d'élections libres et impartiales, s'abstenant de toute action qui pourrait entraver l'exécution de cette résolution ».

Le point 3, contrepartie de deux points précédents, prévoit « le retrait graduel et total des troupes cubaines du territoire de la République populaire d'Angola », retrait fondé sur un accord entre Luanda et La Havane et soumis « à la demande de ces deux pays, à un processus de vérification in situ par le Conseil de sécurité de l'ONU ».

n'est pas mentionnée non plus, alors que la guérilla de Jonas Savimbi, que soutiennent l'Afrique du Sud et les Etats-Unis et qui déploie quelque 30 000 hommes en Angola, se trouve, depuis le départ des Portugais, au cœur du problème.

Luanda se refusant, pour l'instant, à parler avec M. Sevimbi, chacun — sauf ce dernier, justement — feint d'ignorer qu'aucun règlement durable n'est possible en l'absence d'une réconciliation entre Angolais eux-mêmes. Il faudrait pour ce faire d'hypothèses pourparlers à deux, se déroulant parallèlement à la grande négociation à quatre.

Un « chemin très long »

Aucune indication n'a été fournie, d'autre part, sur le calendrier des trois retraites dont il s'agit : celui des Sud-Africains du Sud de l'Angola, puis de la Namibie, et celui des quelque 45 000 à 55 000 Cubains de l'Angola.

Le ministre sud-africain des affaires étrangères, « P. W. Botha », a qualifié d'« important » le texte, tout en soulignant qu'un « chemin très long » restait à parcourir. Flanqué, lors de sa conférence de presse à Pretoria, du général Magnus Malan, son collègue à la défense, M. Botha a estimé que l'Union soviétique avait tout lieu de se féliciter de ce premier accord. « Son allié cubain ne fera pas figure de perdant », a-t-il commenté. Sans aller jusqu'à répondre clairement à la question de savoir si les « principes » acquis sur le papier se traduiraient par un cessez-le-feu sur le terrain, le ministre a prédit que la tension baisserait dans toute la région. — (Int-rim.)

TUNISIE

Libéralisation du code de la presse

TUNIS
de notre correspondant

La Chambre des députés vient de voter deux lois s'inscrivant en droite ligne dans l'engagement de démocratisation politique du président Ben Ali lors de sa prise de pouvoir.

La première loi amende profondément le code de la presse, dont certaines dispositions restrictives et répressives sont abrogées. La liberté de publication des journaux sera, notamment, mieux assurée, en particulier pour les partis politiques, les organisations et les associations reconnues. Les sanctions pour délit de presse, allégées, ne seront plus

décidées par l'administration, mais par les tribunaux. En outre, le droit de prouver « la vérité du fait diffamatoire » pour toutes les personnes appartenant aux services publics, à l'exception des membres du gouvernement, a été retenu au bénéfice des publications.

De plus, de nouvelles dispositions sont prises en faveur de la transparence et de la limitation de la concentration de la presse. Désormais, les journaux devront publier le tirage de chacun de leurs numéros, ainsi que leur bilan annuel. Aucun propriétaire ne pourra contrôler plus de 30 % du chiffre total de la diffusion des publications appartenant à la même catégorie.

M. D.

Asie

CORÉE DU SUD : ouverture diplomatique

Quand les « terroristes » du Nord deviennent des « compatriotes »...

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La Corée du Nord est au centre des conversations à Séoul, non plus comme source de menaces, mais comme partenaire potentiel. Les ennemis d'hier, prêts à fonder sur le Sud, sont inopinément devenus désormais des « compatriotes ». A partir du lundi 18 juillet devaient cesser les émissions de propagande anti-nord coréennes, et en particulier les diatribes à l'encontre du président Kim Il Sung et de son fils (et héritier désigné), M. Kim Jong Il.

Le gouvernement de M. Roh Tae Woo envisage, en outre, d'appeler désormais la Corée du Nord par son nom officiel (République populaire démocratique de Corée, RPDC) et, théoriquement, les publications de Pyongyang, y compris l'organe du Parti des travailleurs, considérées jusqu'à présent comme subversives, devraient être autorisées dans le Sud. Or, dans les librairies de Séoul, on trouve des livres, interdits il y a encore un semaine, écrits par des Coréens résidant aux Etats-Unis, qui se sont rendus au Nord.

Selon un diplomate asiatique en poste à Séoul, la déclaration d'ouverture à la Corée du Nord, faite le 7 juillet par le président Roh Tae Woo (le Monde du 8 juillet), peut être considérée comme le pendant diplomatique de celle du 29 juin 1987, dans laquelle il promettait des réformes démocratiques. « Cette initiative témoigne d'un changement fondamental dans le manière de penser des dirigeants ». Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la formulation d'une politique globale à l'égard de l'URSS et de la Chine, élaborée par un petit groupe de conseillers du président responsables de ce qu'il est désormais convenu d'appeler à Séoul la « politique vis-à-vis du Nord » (celle-ci englobant la Chine, l'URSS et la RPDC).

La proposition de M. Roh Tae Woo va, en effet, plus loin que les tentatives, non couronnées, de rapprochement, faites depuis 1972 par Séoul pour instituer un dialogue avec la Corée du Nord. « Jusqu'à présent, le gouvernement sud-coréen s'est contenté de bonnes paroles lorsqu'il évoquait la réunification. Cette fois, c'est l'esprit même de la politique à l'égard du Nord qui change, l'hostilité faisant place à la coopération », commente le quotidien Dong-A dans un éditorial.

Multiplication d'initiatives

Bien que la RPDC ait réagi négativement à la déclaration de M. Roh (Radio-Pyongyang a, par exemple, affirmé, le 11 juillet, que celle-ci ne contenait « rien de nouveau »), le gouvernement du Sud continue de multiplier les initiatives (appel à une reprise des pourparlers des Croix-Rouges sur la question des familles séparées et à un échange d'étudiants dans le cadre de grands pèlerinages au Nord et au Sud).

Le changement de l'attitude officielle de Séoul à l'égard du Nord dénote une plus grande confiance en soi. Le prestige international que confère la tenue des Jeux olympiques et les succès économiques n'y sont sans doute pas étrangers. L'année dernière, le produit national brut du Sud (116 milliards de

dollars) était six fois supérieur à celui du Nord.

L'initiative de M. Roh reflète aussi l'amélioration des relations avec la Chine et l'URSS, qui se développent plus rapidement que celles entre Pyongyang et les Etats-Unis ou le Japon. Enfin, ce changement d'attitude intervient à un moment où la question de la réunification est devenue le noyau mot d'ordre des étudiants contestataires.

Le rêve de la réunification

Que ce soit dans les milieux d'affaires ou dans certains cercles intellectuels modérés, on se laisse aller à caresser le grand rêve d'un pays réuni, capable de peser encore davantage sur la scène internationale : une hypothèse qui comblerait un vœu national, parfois proche du chauvinisme, qui anime les Coréens. Sans que disparaissent dans la conscience nationale la menace du Nord, une idée semble faire son chemin : si, un jour, une réunification du pays, divisé depuis 1945, était possible, elle se ferait à l'initiative de Séoul autant que de Pyongyang. Or, longtemps, la réunification, aspiration assurément partagée par la grande majorité de la population, a été perçue à Séoul comme un thème avant tout manipulé par le Nord.

Les Coréens du Sud ne se font, certes, guère d'illusion sur les chances d'une telle réunification. Mais les initiatives gouvernementales n'en devraient pas moins avoir des conséquences pour le Sud lui-même. Tout d'abord, il serait l'approche de la réalité du Nord. Sujet tabou s'il en fut, dès qu'il ne s'agissait pas de la vision officielle, la Corée du Nord est paradoxalement très mal connue de la majorité de la population du Sud.

Le passage d'une attitude d'hostilité et de confrontation à un esprit d'ouverture et de coopération, même si Pyongyang n'y répond pas, devrait également désamorcer, au moins en partie, la politique de répression des dissidents. L'un des grands arguments, abondamment manipulés par les autorités dans le passé, pour légitimer les arrestations d'opposants ayant été leur supposée allégeance au régime de Pyongyang.

La méconnaissance de la réalité du Nord (voire l'angélisme dont font preuve certains intellectuels et les étudiants radicaux à l'égard du régime de Pyongyang) est ce qui fragilise dans les contacts avec la gauche sud-coréenne. Il est le plus souvent mal venu d'émettre des réserves sur le « kim il sungisme », celui-ci étant perçu comme la réaction nécessaire à la menace que constitue le Sud et les Américains pour la RPDC.

Cette vision quelque peu idéalisée du régime de Pyongyang est assurément la rançon de la propagande des gouvernements du Sud depuis la fin de la guerre de Corée (1950-1953). Face à un discours officiel toujours marqué par une arriération des plus primaires, les intellectuels du Sud ont tendu à percevoir de manière positive, sinon utopique, le RPDC.

Cet engouement quelque peu aveugle s'explique aussi par la quête de racines (intellectuelles, idéologiques) de la gauche sud-coréenne. Contre un gouvernement autoritaire et répressif

s'affirmant seul détenteur des valeurs patriotiques, les intellectuels se sont battus au nom d'un autre nationalisme, populaire, révolutionnaire, se situant dans la ligne du mouvement de l'indépendance de 1919 contre le joug japonais puis de la révolte étudiante de 1980 (qui mit fin au régime Syngman Rhee) et enfin de l'insurrection de Kwangju (mai 1980).

Les intellectuels sud-coréens cherchant, en fait, à reconstruire une histoire nationale qui a été tout d'abord déformée par la vision japonaise puis, depuis 1945, occupée par l'idéologie. Ce qui les séduit dans la Corée du Nord, c'est sans doute moins un régime, sur lequel les plus avertis ne se font guère d'illusions, que ce qu'ils perçoivent, non sans peut-être une certaine naïveté, dans leur haine de l'impérialisme américain, comme une volonté d'indépendance nationale.

C'est encore avec beaucoup de méfiance que les intellectuels et les étudiants radicaux perçoivent le changement d'attitude du gouvernement.

Prudence de Washington et Tokyo

Dans les milieux diplomatiques, tout en soulignant l'importance de la réorientation de la politique à l'égard du Nord, on reste dans l'expectative. Le département d'Etat américain a annoncé qu'il n'avait pas l'intention, pour l'instant, de changer de politique à l'égard du Nord (Washington considère la Corée du Nord comme un « Etat terroriste » et a interdit à ses diplomates d'avoir des contacts avec les représentants de Pyongyang à la suite de l'attentat contre un appareil de Korean Air, en novembre 1987, qui aurait été organisé par Pyongyang).

Les Japonais semblent tout aussi prudents. Soucieux avant tout de l'équilibre dans la péninsule, ils ne souhaitent pas prendre unilatéralement des initiatives. Un premier pas pourrait être fait, pour Tokyo, d'envoyer une délégation officielle à Pyongyang et d'y ouvrir une mission commerciale. Sur le plan diplomatique, le point le plus important de la déclaration de M. Roh est la nouvelle flexibilité de Séoul en matière de contacts entre ses alliés et la Corée du Sud ne s'opposera plus aux échanges de visites ou même à l'ouverture de représentations commerciales par des firmes étrangères à Pyongyang.

Le ministre des affaires étrangères, M. Choi Kwang Soo, a cependant récemment déclaré que ces nouveaux contacts entre le Nord et les pays amis du Sud devaient être établis « avec prudence » afin de ne pas « porter atteinte à l'équilibre diplomatique et militaire dans la péninsule ».

On estime, dans les milieux diplomatiques, que le moment de vérité pour la politique d'ouverture de Séoul à l'égard du Nord, comme au demeurant pour le processus de démocratisation, interviendra au lendemain des Jeux olympiques. Avec habileté, Séoul n'en a pas moins déjà mis la ballée dans le camp de Pyongyang, précédemment à un moment où, isolée par la décision de Moscou et de Pékin de participer aux Jeux olympiques, ses dirigeants ne souhaitent pas rouvrir le dialogue avec le Sud et se cantonner dans l'immobilisme.

PHILIPPE PONS.

Le Conseil const

Les salariés « protégés » comb

La tradition veut que l'entrée en fonction d'un nouveau président de la République soit marquée par une loi d'initiative parlementaire. C'est ce qui s'est produit le 10 juillet 1988 avec la loi relative aux salariés « protégés ».

Le gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi relatif aux salariés « protégés ». Ce projet vise à renforcer la protection des salariés dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Le refus de l'immunité

Le refus de l'immunité parlementaire a été voté par le Conseil des ministres le 10 juillet 1988.

Le Conseil des ministres a décidé de ne pas accorder l'immunité parlementaire aux membres du gouvernement.

Cette décision a été prise à la suite d'une proposition de loi déposée par un député.

Le ministre de la Justice a soutenu la proposition de loi.

Le Conseil des ministres a voté à l'unanimité en faveur de la proposition.

Le projet de loi sera soumis au Parlement pour approbation.

Le ministre de la Justice a déclaré que cette décision était une étape importante dans la réforme de la justice.

Le Conseil des ministres a également discuté de la réforme de la justice.

Le ministre de la Justice a présenté un rapport sur l'état de la justice.

Le Conseil des ministres a décidé de poursuivre la réforme de la justice.

Le ministre de la Justice a remercié le Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a tenu sa séance du 10 juillet 1988.

Le ministre de la Justice a quitté le Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a été présidé par le Premier ministre.

Le ministre de la Justice a été assisté de son directeur adjoint.

Le Conseil des ministres a discuté de la réforme de la justice.

Le ministre de la Justice a présenté un rapport sur l'état de la justice.

Le Conseil des ministres a décidé de poursuivre la réforme de la justice.

Le ministre de la Justice a remercié le Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a tenu sa séance du 10 juillet 1988.

Le ministre de la Justice a quitté le Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a été présidé par le Premier ministre.

Le ministre de la Justice a été assisté de son directeur adjoint.

Le Conseil des ministres a discuté de la réforme de la justice.

Le ministre de la Justice a présenté un rapport sur l'état de la justice.

Politique

Le Conseil constitutionnel annule deux dispositions de la loi d'amnistie

Les salariés « protégés » condamnés pour « fautes lourdes » sont exclus du droit à la réintégration

La tradition veut que l'entrée en fonctions du chef de l'Etat soit saluée par une loi d'amnistie. Attendue par les automobilistes abusés des contraventions, elle l'est aussi dans les prisons surpeuplées où les libérations de détenus répondent à une nécessité. L'amnistie fournit aussi l'occasion au législateur de montrer une indulgence particulière à l'égard de telle ou telle catégorie de délinquants.

Si, globalement, les politiques ont jugé « équilibré » le projet gouvernemental, certains ont cependant voulu y imprimer avec plus d'évidence leur propre marque.

Cela a été le cas des parlementaires communistes qui avaient fait de la réintégration des représentants syndicaux et élus du personnel leur cheval de bataille. Cela avait été aussi le cas des députés d'outre-mer qui avaient introduit une discrimination concernant les DOM-TOM.

Saisi par plus de soixante parlementaires RPR et UDF, le Conseil constitutionnel s'est penché, le mercredi 20 juillet toute la journée, sur le texte

définitivement adopté à l'Assemblée nationale dans la nuit du 7 au 8 juillet.

En 1981, l'amnistie avait fait l'objet d'un accord entre majorité et opposition et n'avait pas été déferée à l'Assemblée du Palais-Royal. Sept ans plus tard, le pardon promis aux salariés protégés, qui conditionnait l'approbation des députés communistes nécessaire au vote du texte, a conduit l'opposition non seulement à se prononcer contre mais encore à en appeler aux juges constitutionnels.

Ces derniers ont censuré le passage de la loi qui projetait d'établir des règles particulières pour l'outre-mer en portant à dix-huit mois pour les seuls DOM-TOM l'amnistie des infractions punies de peines d'emprisonnement avec sursis, limitée en métropole aux infractions sanctionnées d'un an de prison. A l'évidence, le Conseil constitutionnel ne pouvait que rejeter une telle atteinte au principe d'égalité devant la loi qui faisait bénéficier des auteurs d'infractions identiques de grâce différente selon le lieu où elles avaient été commises.

Concrètement, M. Wilfrid Berté, ancien député socialiste et M. Axel Kichenin, maire (divers gauche) de Sainte-Marie, tous deux élus de la Réunion, condamnés à dix-huit mois de prison avec sursis, l'un pour « ingérence », l'autre pour fausse déclaration, subornation de témoins et complicité, ne bénéficieront donc pas de l'amnistie.

Cette dernière ne concerne pas non plus en particulier « les dix de Billancourt », élus CGT licenciés par la Régie que le PCF et la CGT s'employaient à défendre. Le Conseil constitutionnel a, en effet, estimé que le droit à la réintégration ne doit pas s'étendre aux licenciés pour « fautes lourdes » car, dit-il, dans sa décision du 20 juillet, « dans cette hypothèse, on est en présence d'un abus certain de fonctions ou mandats protégés ».

En revanche, le Conseil n'a pas voulu, contrairement à ce que souhaitait l'opposition, que la compétence du législateur soit limitée en matière d'amnistie. Certains croyaient — ou voulaient croire — que seules les décisions relevant du pénal

pourraient être concernées et non celles touchant au droit social. Le Conseil constitutionnel assure que le législateur peut, « sans méconnaître aucun principe ni plus qu'aucune règle de valeur constitutionnelle, étendre le champ d'application de la loi d'amnistie à des sanctions disciplinaires ou professionnelles dans un but d'apaisement politique ou social ».

La décision du Conseil constitutionnel provoque les foudres des communistes et des cégétistes qui, dénonçant l'institution elle-même, voient dans son jugement une complaisance coupable à l'égard de la droite et du patronat.

La déclaration de non-conformité à la Constitution de deux passages n'empêche pas la promulgation de la loi. D'ailleurs cette dernière, publiée au Journal officiel du 21 juillet, est immédiatement entrée en application. Le ministre de la Justice s'est aussitôt félicité qu'il ait été reconnu « la constitutionnalité de l'essentiel des dispositions », dont deux ont été « partiellement » censurées.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le refus de l'immunité

Le Conseil constitutionnel a l'habitude. Il est dans la nature de sa fonction de jurer suprême qu'il soit voué aux géométries, tantôt par les uns, tantôt par les autres, selon que ses décisions valent ou s'opposent à la volonté législative de la majorité politique du moment. Il n'est donc pas surprenant, les mœurs françaises se nourrissant de manichéisme, qu'il soit vilipendé par le Parti communiste et la CGT après sa décision d'écarter du bénéfice de la loi d'amnistie ceux des délégués syndicaux qui avaient été condamnés par les tribunaux à des peines graves pour des fautes jugées lourdes.

Le président du Conseil constitutionnel, M. Robert Badinter, a, lui aussi, l'habitude. Depuis deux ans et demi qu'il exerce cette charge, l'ancien ministre de la Justice a supporté stoïquement toutes les fêlures. L'extrême droite a mené contre lui des campagnes sordides, la droite l'a traité de valet du président de la République, les socialistes lui ont reproché parfois de cultiver une certaine ambiguïté ; la voûte accusé d'être devenu un support du patronat...

Rarement, toutefois, décision du Conseil constitutionnel avait provoqué pareille réaction que celle exprimée, jeudi 21 juillet, par le rédacteur en chef de l'Humanité, dont la prise de position violente pourrait même être interprétée comme un appel à des représailles.

Sans doute cette violence est-elle à la mesure du dépit du Parti communiste, qui avait crié victoire après avoir obtenu du gouvernement, en quête d'une majorité à l'Assemblée nationale, l'amendement du projet de loi original dans un sens favorable aux revendications maximalistes de la CGT. Et il ne fait aucun doute que la décision du Conseil constitutionnel va donner aux communistes l'occasion de jéhonorer davantage la politique d'ouverture vers les centristes, préconisée par M. Michel Rocard. L'affaire risque donc d'avoir pour le gouvernement des suites difficiles au Parlement. Le PCF a beau jeu, en effet, de rappeler que la décision du Palais-Royal donne un gage au ministre de l'Emploi, M. Jean-Pierre Soisson, devenu sa cible favorite, qui s'était montré réservé sur cet amendement accepté au Palais-Bourbon pour des raisons de pure opportunité.

Pourtant, cette affaire peut pratiquement se résumer à celle des dix délégués de Renault-Billancourt, elle-même entretenue depuis de longs mois par la CGT et le PCF. Personne ne s'y est vraiment trompé, puisque, depuis que la polémique s'est développée autour du texte voté par l'Assemblée nationale, c'est la Régie Renault et l'ancienne forteresse ouvrière, l'usine de l'île Seguin, qui sont au centre de toutes les déclarations.

Le patronat y pensait quand le CNPF condamnait vigoureusement le retour de délégués syndicaux ou élus du personnel « qui se sont livrés à des violences que rien ne saurait excuser » puis parlait « d'outrage » fait à l'autorité de dirigeants et de cadres, parfois victimes d'exécutions. La CGT et le PCF, dont les intérêts sont intimement liés dans ce dossier, sept des dix étant des responsables communistes, dont le gendre de M. Georges Marchais, faisaient aussi explicitement référence à Boulogne-Billancourt. Ensemble, ils avaient organisé le « bal des libertés et de la réintégration », le 13 juillet au soir, place du Marché, à Billancourt, et s'apprêtaient à « fêter

« Un abus certain de mandats »

« A propos de l'article 15 de la loi, le Conseil constitutionnel a justifié par les considérations suivantes sa décision d'exclure du champ de l'amnistie les délégués du personnel et syndicaux condamnés pour « fautes lourdes » :

« Les dispositions de l'article 15 risquent de mettre en cause la liberté d'entreprendre de l'employeur qui, responsable de l'entreprise, doit pouvoir, en conséquence, choisir ses collaborateurs ; dans certains cas, elles peuvent également affecter la liberté personnelle de l'employeur et des salariés de l'entreprise en leur imposant la fréquentation, sur les lieux de travail, des auteurs d'actes dont ils ont été victimes.

« Le respect des droits et des libertés des personnes étrangères aux faits amnistiés et, a fortiori, de ceux qui ont pu, sans faute de leur part, en subir des conséquences dommageables impose des limites à l'exercice de la compétence confiée au législateur en matière d'amnistie.

« C'est dans un souci d'apaisement politique ou social que le législateur recherche, par l'exercice de la compétence que la Constitution lui reconnaît en matière d'amnistie, l'oubli de certains faits et l'affaiblissement de leur caractère répréhensible ; il ne lui est pas interdit à cette fin de tenir compte des difficultés que présente l'exercice des fonctions de représentant élu du personnel ou de responsable syndical dont la protection découle d'obligations constitutionnelles ainsi des dispositions spécifiques édictées au profit de la catégorie des salariés protégés ne sont pas contraires au principe d'égalité.

« Dès lors, compte tenu de la conciliation nécessaire qui doit être opérée entre les droits et les libertés de chacun et les libertés d'autrui, la loi d'amnistie peut valablement prévoir qu'un représentant du personnel ou un responsable syndical qui, à l'occasion de l'exercice de fonctions difficiles, a commis une faute n'ayant pas le caractère de faute lourde, a droit, dans les conditions prévues par la loi, à être réinté-

gré dans ses fonctions ; les contraintes découlant de cette réintégration ne dépassent pas, par leur étendue, les charges que, dans l'intérêt général, la société peut imposer à ses membres et ne sont pas manifestement disproportionnées par rapport à ce but d'intérêt général.

« Par contre, le droit à réintégration ne saurait être étendu aux représentants du personnel ou responsables syndicaux licenciés en raison de fautes lourdes ; en effet, dans cette hypothèse, on est en présence d'un abus certain de fonctions ou mandats protégés ; en outre, la contrainte qu'une telle réintégration ferait peser sur l'employeur qui a été victime de cet abus ou qui, en tout cas, n'en est pas responsable exécuterait manifestement les sacrifices d'ordre personnel ou d'ordre patrimonial qui peuvent être demandés aux individus dans l'intérêt général ; en particulier, la réintégration doit être exclue lorsque la faute lourde ayant justifié le licenciement a eu pour victimes des membres du personnel de l'entreprise qui, d'ailleurs, peuvent être eux-mêmes des représentants du personnel ou des responsables syndicaux.

« Sous réserve des exclusions générales du bénéfice de l'amnistie et de l'exception de force majeure, les dispositions du paragraphe II de l'article 15 précité de la loi ne privent du droit à la réintégration que les représentants du personnel ou les responsables syndicaux licenciés en raison d'une faute lourde ayant consisté en des coups et blessures sanctionnés par une condamnation non visée à l'article 7 de la loi ; il en résulte que la réintégration serait imposée dans des hypothèses de coups et blessures volontaires ayant eu pour caractère de réelle gravité de même que la réintégration écrite de droit dans tous les cas où la faute lourde aurait été constituée par une infraction autre que celle de coups et blessures ; de telles dispositions dépassent manifestement les limites que le respect de la Constitution impose au législateur en matière d'amnistie.

« Un abus certain de mandats »

« Il sera fait droit aux principes constitutionnels ci-dessus exposés en déclarant non conformes à la Constitution les dispositions incluses dans le membre de phrase figurant au premier alinéa du paragraphe II de l'article 15 de la loi et ainsi conçues : « ayant consisté en des coups et blessures sanctionnés par une condamnation non visée à l'article 7 de la présente loi ».

Respect du principe d'égalité

« A propos de l'article 7 de la loi, le Conseil constitutionnel a décidé d'imposer à l'outre-mer la même règle qu'à la métropole à partir des considérations suivantes :

« Aux termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la loi « doit être la

même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ». Il appartient au législateur d'apprécier si, pour des raisons objectives en rapport avec les buts de la loi d'amnistie, il convient d'édicter des dispositions particulières visant les auteurs d'infractions commises en relation avec des événements déterminés et, par suite, de se référer aux dates et aux lieux caractérisant ces événements ; par contre, le simple fait que certaines infractions aient été commises ou sanctionnées dans telle ou telle partie du territoire national ne saurait permettre, sans que soit méconnu le principe d'égalité, que leurs auteurs bénéficient d'un régime d'amnistie différent de celui applicable aux auteurs d'infractions identiques ayant conduit à des condamnations elles-mêmes identiques dans les autres parties du territoire national.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 20 juillet, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue du conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé le communiqué suivant :

L'AIDE JUDICIAIRE DEVANT LES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL

Le garde des sceaux, ministre de la Justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'offices.

L'aide judiciaire pourra être accordée devant les cours administratives d'appel créées par la loi du 31 décembre 1987, comme cela est déjà le cas devant le Conseil d'Etat et les tribunaux administratifs.

ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Sur proposition du premier ministre, le conseil des ministres a adopté les décrets d'attributions :

- du ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement ;
- du ministre des transports et de la mer ;
- du secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

LA PRÉPARATION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-RÉGIONS

Le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions a présenté au conseil des ministres une communication sur la préparation des contrats de plan Etat-régions.

Les contrats de plan Etat-régions sont un instrument essentiel de la décentralisation. Ils permettent, dans un cadre négocié et pour une période de cinq ans, à l'Etat et aux régions de s'entendre sur des objectifs communs de développement économique et social.

Entre 1984, date de leur création, et 1988, les premiers contrats de plan ont conduit à l'engagement de près de 70 milliards de francs de crédits, dont 42 milliards par l'Etat.

De nouveaux contrats, qui prendront effet à partir de 1989, sont en cours de préparation. Les préfets de région viennent d'adresser au gouvernement les avant-projets résultant de la concertation qu'ils ont menée avec les présidents des conseils régionaux. Il s'agit d'un travail important qui aboutit, conformément aux orientations données en février dernier, à des propositions portant principalement sur les infrastructures de communication, la formation et la recherche. Elles seront examinées par le gouvernement dans le courant de l'été.

Le gouvernement estime cependant que ces contrats doivent prendre place dans une perspective économique régionale privilégiant le développement de l'emploi. Leur préparation sera menée en cohérence avec celle du plan national.

C'est pourquoi démarrers rapidement une seconde phase de concertation visant à intégrer cette nouvelle priorité dans les projets de contrat. Le premier ministre adressera dans les prochains jours une lettre en ce sens aux présidents des conseils régionaux et aux préfets de région.

La concertation sera engagée à l'automne dans le souci d'une entrée en application des contrats au début de 1989.

LES ORIENTATIONS DE LA PLANIFICATION

Le secrétaire d'Etat chargé du Plan a présenté au conseil des ministres une communication sur les orientations de la planification.

— Au IX^e Plan, qui se termine cette année succédera un Plan de quatre ans couvrant les années 1989-1992. Sa préparation sera guidée, pour l'essentiel, par la perspective de l'ouverture du grand marché intérieur européen. Il se limitera à un petit nombre de choix stratégiques susceptibles d'engager réellement la nation. Le projet du gouvernement fera l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux au cours de cet automne. Il sera ensuite soumis à l'avis du Conseil économique et social. Le projet de loi de Plan sera déposé sur le bureau du Parlement pendant la session de printemps de 1989. Il sera complété par un document qui définira les choix de société pour notre pays à l'horizon 2000.

Le secrétaire d'Etat chargé du Plan sera associé à la préparation des décisions gouvernementales à moyen terme. Le commissariat général au Plan conduira une réflexion sur la méthode d'évaluation des politiques publiques. Cette évaluation devra permettre au gouvernement d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

Mesures d'ordre individuel

— Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, M. James Charrier, conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé président de chambre à la Cour des comptes ; M. Georges Lecuyer, professeur d'université, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; M. Pierre Baichère, conseiller maître à la Cour des comptes, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite ; M. Claude Charbonneau, conseiller maître à la Cour des comptes, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Les réactions du Parti communiste

« Un aréopage de notables fourbus... »

Sous la plume de Claude Cabanes, l'Humanité du jeudi 21 juillet publie un éditorial, tiré « Le coup de ciseau », consacré au Conseil constitutionnel.

« Ce matin, écrit le rédacteur en chef de l'organe central du PCF, un aréopage de notables fourbus, héritier des pires traditions capitalistes de notre histoire, qui n'a d'autre légitimité que l'esprit de domesticité au service des pouvoirs politiques et de la bourgeoisie (...) Cette institution pétiariste comprend neuf membres : aucun d'entre eux n'est élu par qui que ce soit, mais ils ont ensemble le privilège féodal de modifier les lois votées par les représentants du peuple. »

« Le sort que mérite ce groupe pusillanime, ajoute Claude Cabanes, est d'une simplicité biblique : disparaître dans les espaces infinis. »

Membre du comité central du PCF, il estime que le Conseil constitutionnel, « spécialiste de la langue de bétail armé », « fournit des attendus complétement oiseux et arbitraires pour justifier son coup de ciseau à la loi d'amnistie. En réalité, il a pris une décision de nature politique : elle satisfait et encourage les denariés et les sursouchés de la droite, dans la lignée de la stratégie d'« ouverture » du président de la République. »

Pour Claude Cabanes, le pont de la soumission entre les neuf « sages » et M. François Mitterrand a un nom : « Le président de ce conseil d'ombre, l'ancien ministre socialiste de la Justice Robert Badinter, est en effet censé pour être un des proches du chef de l'Etat. Il a mis à sa

manière en œuvre la tactique du retrait élastique : quand le RPR ou l'UDF sort de la tranchée en poussant des cris, les socialistes reculent. »

Le président du Conseil constitutionnel, ajoute-t-il, « passe pour un homme de morale. Plus dure est la chute ! Il est dorénavant l'homme du patronat : les télégrammes de félicitations des cercles huppés des seigneurs de l'argent ne vont pas lui manquer. »

Enfin, malgré tout, que la loi, même amputée « des dispositions adoptées grâce à l'effort acharné des députés communistes, prend à partir d'aujourd'hui force de loi », le dirigeant communiste affirme que « des milliers de syndicalistes vont frapper aux portes des entreprises ». « Frapper, c'est bien le mot, insiste Claude Cabanes. Ils peuvent compter sur les communistes pour mettre la main à la pâte. C'est toujours au bout de la lutte qu'est la victoire. »

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, affirme, pour sa part, que la décision du Conseil constitutionnel « est totalement infondée en droit et arbitraire ». « Elle confirme la malversation de ce « gouvernement des juges » que nous avons toujours condamné et dont on connaît les liens de son président avec le président de la République », souligne, lui aussi, M. Lajoinie. « Il reste que, malgré ce cadeau fait à la droite et au CNPF, les dispositions validées permettent la réintégration de l'immense majorité des délégués syndicaux licenciés. »

terroristes du Nord des compatriotes

de la réactivation

de la réactivation

de la réactivation

de la réactivation

de la réactivation

de la réactivation

de la réactivation



Société

L'installation de la nouvelle hiérarchie judiciaire

« Sérénité » des uns, « amertume » des autres

« Le faste traditionnel d'une audience solennelle a cédé devant les exigences du principe de continuité du service public de la justice. » Tels ont été les premiers mots prononcés par M. Pierre Dral, quelques instants après qu'il se fut assis dans le fauteuil du plus haut magistrat de l'ordre judiciaire: celui du premier président de la Cour de cassation. Son prédécesseur, M^{me} Simone Rozès, ayant été appelé à faire valoir ses droits à la retraite, le Conseil supérieur de la magistrature a présenté au chef de l'Etat, le 30 juin, la nomination de M. Dral, alors premier président de la Cour d'appel de Paris. Ce n'est qu'ensuite que le nouveau ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, désigné M. Pierre Bezard pour lui succéder au poste de procureur général près la Cour de cassation. Les exigences du calendrier imposaient donc de procéder aux cérémonies traditionnelles d'installation le 20 juillet, en pleine période estivale, sans qu'on ait eu le temps d'inviter les hautes personnalités habituellement conviées à y participer.

Ce fut donc une cérémonie « simple et sobre », mais la « sérénité » évoquée par le nouveau premier président a, elle aussi, subi un « accroc ». En présence des magistrats, M. Jean Cabannes, premier avocat général de la juridiction depuis mars 1981, n'a pas résisté à la tentation de traduire en termes voilés son amertume devant la nomination de M. Bézo à un poste que lui-même considérait devoir occuper tout naturellement. « Etant encore, à l'heure où je vous parle, le chef du premier parquet de France, il n'incombe, en revanche, d'invoquer le corps judiciaire tout entier à réfléchir aux problèmes que posent l'indépendance de l'autorité judiciaire, le respect des usages constants qui constituent la loi commune de notre profession et qui n'avaient, jusqu'à ce jour, jamais été transgressés », a déclaré le magistrat.

« C'était clairement signifier un désaccord avec les nominations de hauts magistrats qui motivaient cette audience d'installation. Et encore plus clairement en ajoutant au propos cette citation de la circulaire signée de M. Rocard relative à la méthode de travail du gouvernement » et publiée au Journal officiel du 27 mai page 7383: « Pour reprendre les termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, laquelle, comme vous le savez, a pleine valeur constitutionnelle, la désignation des titulaires des emplois publics se fait sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents. La prise en compte d'autres considérations et, en particulier, le remplacement, contre la volonté des intéressés d'agents loyaux et compétents relèvent de ces « mauvaises mœurs » que le président de la République et le premier ministre ont demandé aux Français d'éliminer. »

Si le premier avocat général a pourtant assuré s'être retenu, en évoquant, lui aussi, la « sérénité », l'APM a été plus directe. Dans un communiqué, diffusé à l'issue des cérémonies d'installation, ce syndicat professionnel, proche de l'ancienne majorité, regrette que les plus hauts magistrats de France aient été « installés dans leurs fonctions dans une quasi-clandestinité », avant d'ajouter: « Le garde des sceaux, M. Arpaillange, partageant sans doute ce souci de discrétion et contrairement à tous les usages, n'a pas cru devoir assister à cette cérémonie. Celle-ci s'est donc déroulée dans la précipitation, comme les nominations elles-mêmes intervenues: faut-il le souligner, au cœur même des vacances d'été. L'APM dénonce solennellement de telles pratiques, révélatrices d'une maistrise politique sornoise et totale sur les hauts postes de la magistrature. On est loin des intentions d'ouverture et d'impartialité, complaisamment affichées en la matière au niveau le plus élevé de l'Etat. »

Il fut un moment envisagé de les retarder jusqu'au mois de novembre, mais cette hypothèse a été rapidement abandonnée. « Procéder sans tarder à l'installation d'un premier président et d'un procureur général justifiait bien un accroc au rituel judiciaire », estima M. Dral, avant d'ajouter: « La continuité du service public de la justice impose encore que, sans la moindre interruption, se poursuive le cours de l'activité judiciaire: cette action que les juges et leurs collaborateurs ont eu le devoir de mener dans la sérénité, deux marques de l'indépendance. »

Le fleuret était mouçheté. Il fut moins rigoureux le premier avocat général évoqua notamment les propos tenus le 6 novembre 1987 par M. Pierre Arpaillange, alors procureur général près la Cour de cassation, qui demandait à la chambre criminelle de rejeter la requête de M. Michel Droit visant à obtenir le déseizement du juge Grellier, en s'inquiétant des juges « en soies réduits au rôle de bouffons de la République ». Sans nommer l'actuel ministre de la justice, M. Cabannes, membre de l'APM (Association professionnelle des magistrats), glissait dans son propos ceci: « A suivre certains précédents, plus ou moins

illustres, que nous avons, vous et moi, toujours déplorés, j'aurais pu aisément, à l'occasion de mes réquisitions, m'écarter du devoir de réserve, avec des variations sur le thème des « bouffons », de « Rigoletto » ou du « Roi s'amuse ». Mais ce devoir constitue pour la grande majorité d'entre nous l'honneur et la dignité de la profession. Je n'ai donc pas cédé à cette inclination première. »

« Simples et sobres », les cérémonies ont également eu lieu à la cour d'appel de Paris, où M^{me} Myriam Ezratty a été installée premier président. M. Pierre Truche a pris ses fonctions de procureur général près la cour d'appel et, au tribunal de Paris, M. Pierre Bezard était installé procureur de la République. Le premier remplace M. Yves Monnet; le second M. Michel Reynaud, tous deux nommés avocats généraux à la Cour de cassation. Mais, pour eux, il n'y eut aucune cérémonie, car ils avaient demandé à être installés « par écrit ».

MAURICE PEYROT.

Fleuret mouçheté

Le fleuret était mouçheté. Il fut moins rigoureux le premier avocat général évoqua notamment les propos tenus le 6 novembre 1987 par M. Pierre Arpaillange, alors procureur général près la Cour de cassation, qui demandait à la chambre criminelle de rejeter la requête de M. Michel Droit visant à obtenir le déseizement du juge Grellier, en s'inquiétant des juges « en soies réduits au rôle de bouffons de la République ». Sans nommer l'actuel ministre de la justice, M. Cabannes, membre de l'APM (Association professionnelle des magistrats), glissait dans son propos ceci: « A suivre certains précédents, plus ou moins

Maurice Peyrot

illustres, que nous avons, vous et moi, toujours déplorés, j'aurais pu aisément, à l'occasion de mes réquisitions, m'écarter du devoir de réserve, avec des variations sur le thème des « bouffons », de « Rigoletto » ou du « Roi s'amuse ». Mais ce devoir constitue pour la grande majorité d'entre nous l'honneur et la dignité de la profession. Je n'ai donc pas cédé à cette inclination première. »

« Simples et sobres », les cérémonies ont également eu lieu à la cour d'appel de Paris, où M^{me} Myriam Ezratty a été installée premier président. M. Pierre Truche a pris ses fonctions de procureur général près la cour d'appel et, au tribunal de Paris, M. Pierre Bezard était installé procureur de la République. Le premier remplace M. Yves Monnet; le second M. Michel Reynaud, tous deux nommés avocats généraux à la Cour de cassation. Mais, pour eux, il n'y eut aucune cérémonie, car ils avaient demandé à être installés « par écrit ».

« Simples et sobres », les cérémonies ont également eu lieu à la cour d'appel de Paris, où M^{me} Myriam Ezratty a été installée premier président. M. Pierre Truche a pris ses fonctions de procureur général près la cour d'appel et, au tribunal de Paris, M. Pierre Bezard était installé procureur de la République. Le premier remplace M. Yves Monnet; le second M. Michel Reynaud, tous deux nommés avocats généraux à la Cour de cassation. Mais, pour eux, il n'y eut aucune cérémonie, car ils avaient demandé à être installés « par écrit ».

MAURICE PEYROT.

Un administrateur judiciaire au Clos-Saint-Michel

La préfecture des Bouches-du-Rhône a indiqué, le mercredi 20 juillet, qu'un administrateur judiciaire, M. Alain Grégoire, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales à la DRASS (direction régionale des affaires sanitaires et sociales), avait été désigné comme administrateur provisoire de la maison de retraite de Marseille, le Clos-Saint-Michel, pour une période allant jusqu'au 30 octobre. « Cette mesure permettra d'assurer dans les mêmes locaux aux personnes âgées et invalides qui y sont accueillies une bonne qualité d'hébergement et de soins. » La préfecture a précisé qu'il s'agit là d'une « procédure conservatoire qui ne préjuge pas des décisions susceptibles d'être prises ultérieurement sur ce dossier ».

Le Clos-Saint-Michel, cette maison de retraite qui abrite une trentaine de femmes séniles ou démentes et où une jeune fille, Bernadette Giaz, vingt ans, aurait passé sa vie sans jamais être scolarisée (le Monde du 15 juillet), fait l'objet d'une enquête judiciaire ainsi que d'une série d'enquêtes administratives diligentées tant par l'Etat que par les différents services sociaux du département.

Après l'évasion et les violences de Bourg-en-Bresse

Discordances entre les syndicats pénitentiaires

Les réactions des syndicats des personnels pénitentiaires n'ont pas été unanimes dans l'expression après l'évasion de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse de Raymond Valère, toujours introuvable, et qui pour s'enfuir a frappé violemment avec une barre de fer un surveillant, M. Sébastien Ypez, secrétaire adjoint de la Fédération des syndicats. CFTD du ministère de la justice (le Monde du 16 juillet).

Cette fédération a dénoncé, mercredi 20 juin, dans un communiqué « la spéculation ignoble syndicale et politique » faite selon elle autour de l'« état désempéré » de M. Ypez. « Le lâche assassinat dont [il] vient d'être victime, ajoute le communiqué, ne servira pas de prétexte à la démagogie sur la politique pénitentiaire trop laxiste et sur la carence des moyens mis à sa disposition. »

Le secrétaire général du syndicat FO avait, sur sa part, fait savoir, après le drame de Bourg-en-Bresse, qu'il souhaitait en cas d'attaque d'un surveillant un rétablissement de la peine de mort pour les coupables (le Monde du 21 juillet).

Le conflit des couples binationaux

Les avocats d'Alger et de Paris s'accordent pour apporter une assistance judiciaire

Les représentants des barreaux d'Alger et de Paris, réunis récemment à Alger, ont exprimé leur « pleine disponibilité au regard de l'assistance judiciaire prévue par la convention sur les enfants de couples franco-algériens séparés ». Ils ont décidé d'apporter leur concours aux parents, tant auprès des juridictions que devant la commission paritaire qui devrait être formée prochainement.

Les avocats algériens commis d'office ne sont pas rémunérés, contrairement à leurs homologues français. Leur accord montre donc une réelle volonté de voir régler au mieux de l'intérêt de l'enfant les conflits entre parents.

Lors de leur première réunion, le 9 juillet, les barreaux ont également décidé l'organisation, en Algérie, d'un colloque inter-barreaux au cours du premier trimestre 1989 sur la formation des avocats, les structures juridiques et financières des entreprises et l'exercice des jugements.

Il renouvelle aujourd'hui cette proposition car il « pense que ce n'est pas en lançant ou en participant à un mouvement d'ampleur nationale où les personnels pénitentiaires seraient impliqués, que l'on résoudre pour autant le véritable problème de fond qui se pose, face aux multiples prises d'otages ou aux violences physiques que subissent les agents pénitentiaires de la part des détenus depuis quelque temps ».

Le SNAPP estime qu'il représente près de 13 % chez les surveillants et un peu moins de 12 % tous corps confondus.

Le juge d'instruction ordonne l'exhumation et l'autopsie de sept corps

L'exhumation et l'autopsie de sept corps de pensionnaires décédés dans une maison de retraite du Pas-de-Calais ont été ordonnées

L'exhumation et l'autopsie de sept corps de pensionnaires décédés dans une maison de retraite du Pas-de-Calais ont été ordonnées mardi 19 juillet par un juge d'instruction du tribunal de Boulogne-sur-Mer. Ces initiatives font suite à l'arrestation, le 26 juin dernier (le Monde du 28 juin), de M. Patrick Fourin et de M^{me} Marie-Yvonne Sailly, les dirigeants de la maison de retraite de Longfosse, près de Desvres.

L'enquête, ouverte après le dépôt d'une plainte d'une pensionnaire de l'établissement pour détournement d'une somme de 170 000 F, en bons au porteur, confiée aux dirigeants indélicats, avait abouti à cette double inculpation. Tandis que la maison de retraite était fermée et ses quarante-deux pensionnaires placés dans un établissement hospitalier de la région, plusieurs autres plaintes étaient déposées, notamment par la famille d'un pensionnaire décédé, qui se constituait partie civile. Les suites de l'enquête ont amené le juge d'instruction chargé du dossier à ordonner les mesures d'exhumation et d'autopsie, sept décès survenus dans la maison de retraite étant considérés comme suspects. Les autopsies, dont les résultats ne seront connus que dans plusieurs semaines, vont être pratiquées à Boulogne-sur-Mer.

Le jugement sur la catastrophe ferroviaire d'Argenton-sur-Creuse

Un an de prison avec sursis pour le conducteur La SNCF mise en cause

Un an de prison avec sursis et 15 000 F d'amende, telle a été la peine prononcée par le tribunal de grande instance de Châteaurooux, le mercredi 20 juillet, contre M. Jean-Yves Brisset, conducteur du rapide Paris-Port-Bou qui dérailla le 31 août 1985, déclaré coupable d'« homicides et blessures involontaires ». Le ministère public avait requis deux ans avec sursis (le Monde du 10 mai 1988). Cependant, comme les juges de Cahors appelés à statuer sur la catastrophe de Flaujac (le Monde du 3 juillet 1988), ceux de Châteaurooux ont assorti leur décision d'attentes qui mettent aussi en cause la responsabilité de la SNCF.

CHATEAURoux de notre envoyé spécial

Le 31 août 1985, le rapide de nuit 1115 Paris-Port-Bou avec quatre cent quatre-vingt-sept voyageurs à bord dérailla à 0 h 7 en gare d'Argenton-sur-Creuse au moment où arrivait en face, à pleine vitesse, le train postal 4438 Brive-Paris. Bilan: quarante-trois morts, trente-cinq blessés graves. Le rapide avait abordé à 100 km/h un passage limité à 30 km/h. L'enquête qui avait retenu une « défaillance humaine » entraîna l'inculpation immédiate du conducteur du rapide, M. Jean-Yves Brisset.

Pour le tribunal de Châteaurooux, M. Brisset a bien en effet commis trois fautes. Avant de prendre son service, il n'avait pas pris connaissance du dossier qui lui remémorait le parcours; il s'est soucier « de façon incomplète » de la fiche relative à la limitation temporaire de vitesse en raison de travaux effectués dans la traversée d'Argenton, et, enfin, en arrivant à pleine vitesse sur les lieux de la tragédie, il a « maintenu son allure et relâché son attention ».

Mais cette triple faute, ajoutent les attendus du tribunal, doit être « largement relativisée ». Avant le départ, « l'exécution de toutes les opérations réglementaires prévues pour la prise de service nécessitait presque deux fois plus de temps que le délai de cinq minutes réglementairement imparti » et, du fait de cette distorsion, les conducteurs

Complexité et incohérence

Après le départ, relève encore le jugement, « pour réglementaire elle fut, la signalisation aux abords de la gare d'Argenton n'en présentait pas moins une réelle complexité, voire une certaine incohérence ». Les juges parlent même d'« une incohérence objective ».

De là, leur conclusion: « Quelle que soit la gravité des fautes commises par le prévenu, il doit être tenu compte de ce que, contrairement à ce qu'a soutenu l'audience le ministère public, la responsabilité de l'accident n'incombe pas qu'à lui seul et que, dès lors, le tribunal ne peut suivre le ministère public dans ses réquisitions. »

Ces attendus ont satisfait M^{me} Charles Ledermann, avocate de la CGT et défenseur de M. Jean-Yves Brisset. Comme son confrère, M^{me} Francis Cohen-Seat, à propos de la catastrophe de Flaujac, il s'était élevé contre « le dogme de l'infailibilité de la SNCF ».

Pour sa part, la fédération CGT des cheminots n'en regrette pas moins la « condamnation excessive » de M. Jean-Yves Brisset, soulignant que la SNCF reconnaît implicitement sa responsabilité « en modifiant sur les lieux où se produisent les accidents les installations de sécurité, les règlements et les conditions d'exploitation ».

GEORGES CHATAIN.

Transports sous surveillance

M. François Mitterrand a demandé le 20 juillet, à l'occasion du conseil des ministres, que le gouvernement fasse preuve d'une grande fermeté à l'égard des sociétés qui gèrent des transports en commun à la suite de la multiplicité des accidents survenus ces derniers temps dans différents secteurs des transports.

On songe bien sûr aux transports aériens avec l'accident du Fokker de la TAT près de Melun le 4 mars (23 morts), celui de l'Airbus A-320 d'Air-France, le 26 juin à Mulhouse (3 morts) et à la SNCF (catastrophe de la gare de Lyon, 56 morts, et accident de Toulouse, 16 blessés le 19 juillet. M. Mitterrand avait demandé au président de la République de visiter aussi les transports maritimes de passagers, la RATP, les transports urbains de province, les transports par autocars et les terribles séries d'accidents de la route de tout genre.

Après la collision de Toulouse, plusieurs dispositions ont été arrêtées par la SNCF qui réunissait le 20 juillet son conseil d'administration avec, précisément, à l'ordre du jour les questions de sécurité. Il a été décidé que le poignée du signal d'alarme dans les trains de banlieue serait remplacé par un interphone permettant au voyageur qui utilisera de demander au conducteur d'arrêter le train. La SNCF va également renforcer les vérifications techniques sur les organes de frein et améliorer la formation et les connaissances de son personnel technique.

La SNCF ajoute qu'elle va actualiser le programme de sécurité engagé en 1986 avec un accord particulier sur le service de banlieue et sur le traitement des incidents de lignes.

Pour sa part, M. Philippe Rouvillois, président de la SNCF, a répondu que « la SNCF, dont les voyageurs attendent légitimement qu'elle leur assure un « risque zéro », même de nombreuses actions et consacre à la sécurité des sommes importantes, une constante augmentation, de l'ordre de 2 milliards de francs en 1989 ». Il a insisté sur « l'absence de lien direct entre le niveau de sécurité et les efforts de gestion, qui doivent permettre à l'entreprise d'acquiescer à une plus grande compétitivité ».

La déclaration du chef de l'Etat

A l'issue du conseil des ministres du 20 juillet, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé, de la protection sociale, et porte-parole du gouvernement, a indiqué que le président de la République avait fait part de « ses inquiétudes, ou ses interrogations, sur la multiplication des problèmes de sécurité dans les moyens de transport ». M. François Mitterrand a souligné que le gouvernement manifeste « une très grande fermeté, notamment à l'égard des sociétés qui gèrent les transports en commun ».

M. Mitterrand a indiqué par avance qu'il serait favorable à toutes les mesures allées dans le sens d'un renforcement des contrôles pour mettre fin à ce nombre d'accidents particulièrement inquiétant », a dit M. Evin, en ajoutant que « la puissance publique, le gouvernement, ne peuvent pas rester sans réagir face à ces accidents ».

EN BREF

● Radiopactivité des plantes aromatiques: retour à la normale. — Les plantes aromatiques qui avaient été fortement contaminées en mai 1986, lors du passage du nuage radioactif émietté par l'explosion de la centrale de Tchernobyl, « ne présentent plus de problèmes significatifs ». C'est ce qu'indique, le mercredi 20 juillet, la Commission régionale indépendante d'information sur la radiopactivité (CRII-RAD). Deux ans après l'accident de Tchernobyl, la CRII-RAD précise que « l'on observe une forte décroissance de la contamination de ces plantes: une contamination non détectable dans les plantes cultivées, et des traces seulement dans les plantes sauvages dans les régions fortement touchées par les retombées de Tchernobyl, le Sud-Est et l'Est ».

En Corse

Bandits de petit chemin pris successivement à une quarantaine de familles, se faisant remettre sous la menace des bijoux, de l'argent et les appareils photographiques des vacanciers. L'un de nos hommes dépouillait les victimes tandis que l'autre les obligeait ensuite à se regrouper près de la rivière et à y rester accroupies. En fin d'après-midi, alors que l'alerte avait été donnée par des sapeurs-forêtiers passant à proximité, les deux malfaiteurs réussirent à prendre la fuite sur une moto, échappant aux barrages de gendarmes mis en place sur les routes de la région.

Ainsi, tout le thym français arrosé en mai et juin « donne des résultats largement en dessous des normes de la Communauté européenne: 600 becquerels par kilo en octobre 1984 et 137 ».

● M^{me} Alliot-Marie (RPR): « Rien de nouveau, rien de concret » dans le plan de M. Joseph. — M^{me} Michèle Alliot-Marie, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement dans le gouvernement Chirac et membre de la commission exécutive du RPR, dénonce le plan du ministre de l'éducation nationale dans lequel « il n'y a rien de nouveau, rien de concret ». Elle déclare que M. Joseph « reprend à son compte les priorités qui avaient été fixées par le précédent gouvernement ». Selon elle, « la véritable

Après l'inculpation des dirigeants d'une maison de retraite du Pas-de-Calais

Le juge d'instruction ordonne l'exhumation et l'autopsie de sept corps L'exhumation et l'autopsie de sept corps de pensionnaires décédés dans une maison de retraite du Pas-de-Calais ont été ordonnées mardi 19 juillet par un juge d'instruction du tribunal de Boulogne-sur-Mer. Ces initiatives font suite à l'arrestation, le 26 juin dernier (le Monde du 28 juin), de M. Patrick Fourin et de M^{me} Marie-Yvonne Sailly, les dirigeants de la maison de retraite de Longfosse, près de Desvres.

L'enquête, ouverte après le dépôt d'une plainte d'une pensionnaire de l'établissement pour détournement d'une somme de 170 000 F, en bons au porteur, confiée aux dirigeants indélicats, avait abouti à cette double inculpation. Tandis que la maison de retraite était fermée et ses quarante-deux pensionnaires placés dans un établissement hospitalier de la région, plusieurs autres plaintes étaient déposées, notamment par la famille d'un pensionnaire décédé, qui se constituait partie civile. Les suites de l'enquête ont amené le juge d'instruction chargé du dossier à ordonner les mesures d'exhumation et d'autopsie, sept décès survenus dans la maison de retraite étant considérés comme suspects. Les autopsies, dont les résultats ne seront connus que dans plusieurs semaines, vont être pratiquées à Boulogne-sur-Mer.

Après l'évasion et les violences de Bourg-en-Bresse

Discordances entre les syndicats pénitentiaires Les réactions des syndicats des personnels pénitentiaires n'ont pas été unanimes dans l'expression après l'évasion de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse de Raymond Valère, toujours introuvable, et qui pour s'enfuir a frappé violemment avec une barre de fer un surveillant, M. Sébastien Ypez, secrétaire adjoint de la Fédération des syndicats. CFTD du ministère de la justice (le Monde du 16 juillet).

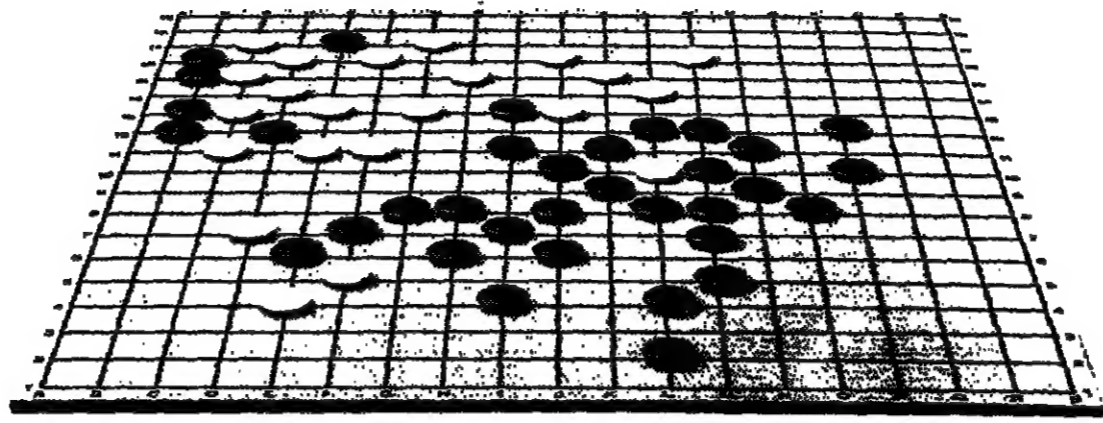
Cette fédération a dénoncé, mercredi 20 juin, dans un communiqué « la spéculation ignoble syndicale et politique » faite selon elle autour de l'« état désempéré » de M. Ypez. « Le lâche assassinat dont [il] vient d'être victime, ajoute le communiqué, ne servira pas de prétexte à la démagogie sur la politique pénitentiaire trop laxiste et sur la carence des moyens mis à sa disposition. »

Le secrétaire général du syndicat FO avait, sur sa part, fait savoir, après le drame de Bourg-en-Bresse, qu'il souhaitait en cas d'attaque d'un surveillant un rétablissement de la peine de mort pour les coupables (le Monde du 21 juillet).

LE 22 JUIN
MARQ
L'ÉCHIQU...
OPÉRATE

Pour augm...
Général ouvre un siège à
d'affaires (avec Sogen Sec...
En se plaçant d...
ordres, le premier groupe b...
manière plus compétitive...
Que l'industrie...
dans les meilleures condit...
Bonds...) que pour le plus...
titres japonais sur les gra...
La nouvelle st...
national de 12 milliards...
vous bénéficiez 200...

LE 22 JUILLET, LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MARQUE UN POINT DÉCISIF SUR L'ÉCHIQUIER FINANCIER MONDIAL: ELLE DEVIENT OPÉRATEUR À LA BOURSE DE TOKYO.



Pour augmenter son efficacité sur le marché financier le plus actif du monde, la Société Générale ouvre un siège à la bourse de Tokyo. Elle complète ainsi au Japon son dispositif de banque d'affaires (avec Sogen Securities), d'agences commerciales et de crédit-bail.

En se plaçant directement au cœur de l'action, sans intermédiaire pour l'exécution de ses ordres, le premier groupe bancaire privé français pourra traiter plus vite, plus efficacement et de manière plus compétitive toutes vos opérations de marché.

Que vous soyez émetteur, investisseur, institutionnel ou particulier, nous pouvons intervenir dans les meilleures conditions aussi bien sur le marché des capitaux domestiques (Japan Government Bonds...) que pour le placement des titres internationaux sur le marché local, ou pour le placement des titres japonais sur les grandes places financières mondiales.

La nouvelle structure de Tokyo est bien entendu intégrée dans notre réseau financier international de 12 unités opérationnelles. En nous confiant la réalisation de votre stratégie financière, vous bénéficiez 24 h sur 24 h de l'ensemble de ce dispositif.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CONJUGUONS NOS TALENTS.

Le jugement sur la culpabilité
1 an de prison avec sursis
pour le conducteur
de la SNCF mise en cause

Le tribunal de grande instance de Paris a rendu son verdict le 20 juillet 1988. Le conducteur de la SNCF, mis en cause dans l'accident de la gare de Paris-Montparnasse le 10 juillet 1987, est condamné à un an de prison avec sursis. Le tribunal a également condamné la SNCF à verser des dommages et intérêts à la victime.

SPORTS

Le champion du monde de l'échiquier, Anatoly Karpov, a remporté le tournoi de Zurich en battant le champion en titre, Garry Kasparov.

Actualités

Le président de la République, François Mitterrand, a reçu le pape Jean-Paul II à l'Élysée.

Sports

CYCLISME : le Tour de France La Grande Boucle défrisée

Le jeune Italien Gianni Bugno (vingt-quatre ans) a remporté, le mercredi 20 juillet, la treizième étape du Tour de France, disputée entre Ruelle-sur-Touvre (Charente) et Limoges. Sur le même parcours, Jean-Marie Loro a obtenu sa cinquième victoire d'étape et conserve son maillot jaune, tout comme l'Espagnol Pedro Delgado, suspecté de dopage. Les péripéties de l'étape sont toutefois passées au second plan, derrière « l'affaire Delgado ».

Les propos désabusés échangés au soir d'étapes par des anciens en veine de confidences s'étaient donc pas des paroles en l'air. Il existe donc des coureurs qui « chargent la moule », comme on dit dans les milieux du cyclisme (le Monde du 19 juillet). Des professionnels qui, au risque de « faire exploser la chaudière », utilisent

des produits dopants en quantité anormalement importante.

Quand Jean-François Bernard avait réuni un bel exploit dans la montée de Villard-de-Lans, après ses déconvenues des jours précédents, beaucoup de regards anonymes s'étaient penchés pour glisser dans le creux de l'oreille : « Il est à prix ». Certains ironisaient même sur ce « mauvais professionnel », qui avait oublié la règle essentielle qui veut que « les doses soient progressives pour éviter que cela soit trop flagrant ».

Et pour Charly Mottet, relégué au fin fond du classement lors de cette même étape, combien de commentaires officieux n'ont pas hésité à mettre en cause son directeur sportif ? « Charly a

annoncé qu'il changeait d'équipe, alors, pour lui, terminé la bléline dans le libéron ». Ce langage digne des romans de San Antonio avait de quoi heurter les « purs » qui croient encore aux vertus du sport.

Ces rumeurs insistantes, ces racontars crétaient un malaise. Après l'affaire des Six Jours de Paris, après les déboires de Jean-Marie Loro avec les laboratoires américains, ils venaient renforcer les doutes sur un milieu où tout le monde « ne marche pas à l'eau claire ».

La fascination provoquée par les géants de la route escaladant le col du Tourmalet disparaît. Et l'émotion aussi qui, déjà, s'était émue dans la dernière ascension pyrénéenne, lorsqu'on avait vu des grappes de coureurs s'accrocher aux voitures pour monter à Laz-Ardides.

Les constats de laboratoire achèvent de jeter le doute sur une époque où les tricheurs les plus habiles trompaient. Car sur le Tour existe une règle simple : « Pas vu, pas pris ». Avec ce principe, tous les coups semblent permis. Les juges sont dépassés par des fraudeurs professionnels qui ont plus d'un tour dans leur manette, et l'on ne sait plus guère qui est honnête et qui ne l'est pas.

Triste Tour qui est en train de détruire une légende déjà pervertie par une publicité triomphante et des parrains prêts à tout pour apparaître dans le champ des caméras. Heureusement, il y a cette France véritablement visitée, qui fascine le regard jusqu'à ce qu'un dramatique accident rappelle que, là encore, rien n'est parfait.

SERGE BOLLOCH.

Une carrière pour un maillot

LIMOGES de notre envoyé spécial

Le mercredi 20 juillet, au terme de la dix-huitième étape, Pedro Delgado, arborant le maillot jaune qu'il vient de nouvelles fois de revêtir, se dirige vers la caravane, lieu des contrôles anti-dopage. Un rituel qu'il effectue pour la septième fois depuis cette étape de L'Alpe-d'Huez où, grand animateur de la première lutte en montagne, il a détrôné le Canadien Steve Bauer au classement général.

Le coureur montré du doigt garde son étier demi-sourire. L'adversité semble glisser sur le beau visage lisse. « Pendant la course, il n'a rien laissé paraître », observe le Français Marc Madiot, tout surpris de la sérénité du héros que l'Espagne est en train de forger.

L'enfant de Ségovie, venu au cyclisme tardivement, poursuit sa route vers une victoire dans une grande épreuve qui l'a toujours fasciné. C'est en 1983, alors qu'il n'est professionnel que depuis un an, qu'il tente pour la première fois sa chance. Les habitués de la Grande Boucle se rappellent ce garçon de vingt-trois ans qui se avait impressionné par son calme et sa clairvoyance dans les moments importants.

L'année suivante, Delgado, vite catalogué comme un timide car il s'extériorise peu, chute dans une descente et doit abandonner. Il prépare de nouveau son échec en attendant de s'écrouler, en 1985, la première place au Tour d'Espagne, devenant enfin l'enfant chéri d'une pépinière qui rêve d'un successeur à Federico Bahamontes et à Luis Ocaña. Mais « Perico » ne réussit à décrocher que la sixième place à l'arrivée à Paris.

L'année suivante, le destin lui est une nouvelle fois contraire. En pleine ascension du Galibier, dans ces étapes pyrénéennes qu'il affectionne, il doit abandonner le Tour pour se rendre auprès de sa mère mourante. En 1987, il émigre vers le

plat pays et s'inscrit dans une formation néerlandaise. Là, il acquiert, à ses dires, une nouvelle manière de se préparer à la course et, surtout, une bonne pratique des classiques. Le grimpeur enrichit son talent en perfectionnant sa stratégie des épreuves et son comportement dans les pelotons.

La récompense est au rendez-vous, même si la victoire de Stephen Roche fait ombre au soleil, pourtant à 40 secondes sur la tribune des Champs-Élysées. Mais Delgado insiste. Il courra une cinquième fois le Tour de France, bien décidé à remporter enfin cette épreuve qu'il convoite depuis tant d'années.

« Toujours lucide »

Abandonnant son équipe des Pays-Bas, il rejoint la formation espagnole Reynolds. Avec un salaire royal - 400 000 F par mois, ce qui en fait le coureur le mieux payé du peloton - et un directeur sportif confident et ami, la jeune idole de Navarre peut préparer le Tour de France en toute quiétude. Cela commence presque par un affront pour son pays. Delgado, prenant exemple sur Anquetil ou Hinault, choisit de courir le Giro et de faire l'impasse sur la Vuelta. Absent du jardin des grimpeurs espagnols, Pedro subit les foudres des médias ibériques. Les mêmes se moquent de sa septième place au Tour d'Italie et commencent à détruire la vedette qu'ils avaient encensée.

Mais le coureur « toujours très lucide », selon Ocaña, ne varie pas dans le chemin qu'il s'est tracé. Il sait déjà qu'il retrouvera le soutien des aficionados dès les premières ascensions du Tour 1988. Delgado a été fidèle au rendez-vous. Le public espagnol aussi, qui avait pris, le week-end dernier, le chemin de la frontière avec la France pour applaudir son « Perico ». Mardi soir, une ombre au tableau est venue contrarier la belle aventure du Ségovien.

S. B.

Les substances interdites enveniment le cyclisme

« L'affaire Delgado » n'est certes pas la première affaire de dopage qui touche le milieu cycliste, qu'il s'agisse de coureurs professionnels ou amateurs. C'est la première fois, en revanche, depuis 1968 - date à laquelle le contrôle obligatoire antidopage a été mis en place - qu'on dépiste chez un maillot jaune une consommation de substances interdites.

Selon plusieurs spécialistes, la substance retrouvée dans les urines du cycliste espagnol serait un des dérivés d'un médicament commercialisé en

France et qui aurait notamment pour effet de « masquer » la présence d'autres substances dans l'organisme, au premier rang desquelles figurent les anabolisants, produits naturels ou de synthèse, qui ont, entre autres propriétés, celle d'accroître la transformation des matières nutritives en tissu vivant, notamment musculaire.

Comme le veut la réglementation en vigueur, les résultats positifs observés sur les urines de Pedro Delgado ont été obtenus au laboratoire national antidopage, qui dépend du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et qui est le seul en France officiellement accrédité par le Comité olympique international.

Les « positifs » célèbres

Depuis les débuts des contrôles, institués sur le Tour de France en 1968 après le mort du Britannique Tom Simpson sur les pentes du Mont Ventoux (1967), le Néerlandais Joop Zoetemelk (1977 et 1983), le Portugais Joaquim Agostinho (1977), les Italiens Giovanni Battaglin (1979) et Guido Bontempi (1987) notamment, ont été convaincus de dopage.

Le Belge Michel Pollentier occupait la première place au classement général, en 1978, lorsque, au terme de la 16^e étape, à l'Alpe d'Huez, il fut convaincu de fraude. Il fut aussitôt exclu de la course.

Le Belge Eddy Merckx, qui crin à l'injustice et affirma avoir été

victime d'un coup monté, perdit le Giro 1969 à cause d'un contrôle antidopage. L'Espagnol Angel Arroyo fut également déclaré positif dans le Tour d'Espagne 1982 et déclassé.

Quant aux coureurs en ligne, les exemples abondent de coureurs sanctionnés et privés de la victoire après avoir gagné sur le terrain. Entre autres le Néerlandais Johan Van der Velde dans Liège-Bastogne-Liège 1981, le Néo-Zélandais Erich McKenzie dans le Championnat de Zurich 1982, le Français Marcel Tinazzi dans Bordeaux-Paris 1984, le Français Laurent Fignon dans le Grand Prix de Wallonie 1987, pour s'en tenir à un passé récent.

pour un secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports que cette déjénérée s'appuie sur la série des interdictions formulées par le Comité international olympique, autorité internationale de référence.

Certains spécialistes supposent que cette récente modification dans la réglementation antidopage permet d'expliquer le résultat positif observé chez Pedro Delgado.

Roue de secours

Une polémique se développe notamment sur les conditions dans lesquelles l'information sur la « positivité » du champion espagnol a été rendue publique. Ainsi, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, tout en expliquant que « le dopage dans le sport constitue un fléau qui doit être combattu énergiquement » et en soulignant la responsabilité dans ce domaine des fédérations sportives, fustige Antoine 2. « Il est tout à fait regrettable, précise le secrétariat d'Etat dans ce communiqué, que cette affaire ait été rendue publique par la presse et notamment par Antoine 2, alors qu'aucune preuve définitive n'avait pas encore été établie » (sic).

Le secrétariat d'Etat dégage aussi la responsabilité du laboratoire national et ne craint pas de désigner le responsable de la « fuite » en indiquant que « seul l'inspecteur médical de l'Union cycliste internationale devait en principe disposer de l'information permettant de mettre un nom de coureur sur le procès-verbal d'analyse ».

Avec l'affaire Delgado, c'est une nouvelle fois le sport cycliste dans son ensemble qui est directement touché. La situation est d'autant plus paradoxale que c'est à l'évidence ce sport

L'Espagne derrière « Perico »

MADRID de notre correspondant

Pedro Delgado va-t-il se faire « voler » le Tour de France ? L'Espagne entière est suspendue aux mésaventures du « Perico », comme chacun l'appelle au sud des Pyrénées. Ses malheurs ont fait jeudi 21 juillet la « une » de toute la presse madrilène et, d'El País à ABC en passant par Diario 16, chacun y va de son éditorial commenté.

Mercredi, c'était le deuxième national : le sort de Perico semblait irrémédiablement scellé, et son abandon paraissait imminent.

Jeudi toutefois, on reprit espoir : le proboscide, le médicament qu'aurait pris Pedro Delgado, ne figure en effet, souligne la presse de Madrid, que dans la liste des substances interdites par le Comité international olympique, mais pas dans celle de l'Union cycliste internationale.

Le secrétaire d'Etat espagnol aux sports, M. Javier Gomez-Navarro, a pris en catastrophe, mercredi après-midi, l'avion pour Paris, accompagné du chef du laboratoire antidopage de Madrid, le docteur Cecilia Rodriguez. « J'ai voulu montrer ma solidarité avec Pedro Delgado, à un moment où toute l'Espagne est avec lui. Mais je ne vais pas à Paris pour appuyer la consommation de drogue », a assuré prudemment M. Gomez-Navarro, qui devait assister jeudi à la contre-analyse que tout le pays attend en retenant son souffle.

Les Français mis en cause

C'est un mauvais tour joué à « Perico », entend-on affirmer dans les rues de Madrid. Mercredi, certains commentateurs de radio, emportés par l'émotion, affirmant y voir un obscur complot ourdi par l'étranger contre le héros national.

Dans ce pays où la francophilie a eu longtemps la vie dure, certains se sont empressés de mettre en cause « les Français », qui seraient « otés », affirmant-on, de voir leurs champions littéralement balayés par « Perico ».

De multiples appels téléphoniques anonymes, insultants ou menaçants, ont été reçus mercredi à l'ambassade de France à Madrid. « Vous avez peut-être une tour médusée, mais vous n'aurez jamais l'aqueduc de Ségovie », assure l'un de ces correspondants anonymes en comparant les mérites, à ses yeux inégaux, de la tour Eiffel et de la principale curiosité touristique de la ville natale de Pedro Delgado.

Jeudi, la presse tentait toutefois de calmer le jeu, tel El País qui, dans son éditorial, s'enquêtait de la croisée lancée par certains et rappelle que « ce qui est en jeu n'est pas l'honneur de la patrie, mais bien une épreuve sportive dans laquelle il faut adjoindre que les règles soient acceptées par tous ».

Et tous les journaux de rappeler, non sans raison, que si une erreur a été commise, c'est avant tout à ceux chargés de la santé de Pedro Delgado qu'il appartient aujourd'hui d'en demander raison.

THERRY MALINAK.

Guy Debord le dernier des...

l'ingénieur et un ans après le spectacle, le théoricien de la révolution du cauchemar contemporain...

Le dernier roman de...

Comment j'ai...

Le feuilleton de...

Comment j'ai...

Un coup d'œil...

FRENCHGATE. NOS OTAGES AU LIBAN : LES SCANDALES D'UNE MISE A PRIX.

YVES LOISEAU

LE GRAND TROC

PARIS / BEYROUTH / TÉHÉRAN - 22 mars 1985 - 4 mai 1988 -

334 pages - 566

Machette

Mort d'un enfant


Tandis que toute la caravane vibre et bruit aux développements de l'affaire Delgado, la mort d'un enfant a endeuillé, le mercredi 20 juillet, la treizième étape, Ruelle-Limoges. A la sortie du village de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), Guillaume Jacot, six ans, s'est échappé des bras de son père pour aller ramasser sur la route des prospectus de la caravane publicitaire. Et l'accident radouté depuis tant de kilomètres de circulation difficile, au milieu d'une foule prompt à envahir la chaussée, s'est produit.

Renversé par un véhicule technique du Tour, l'enfant a été immédiatement transporté à l'hôpital de Limoges. Mais la rapidité de l'intervention des gendarmes n'a pu éviter le pire. Guillaume est décédé à son arrivée au centre hospitalier.

C'est la deuxième victime de cette soixante-quinzième édition, après le « tchévrou » tué au début de l'épreuve sur l'autoroute qui conduit à Strasbourg.

Le Monde

doctes et documents



LE TOUR EN FRANCE

JUILLET-AOÛT 1988 - NUMÉRO SPÉCIAL, 24 PAGES

Guy Debord le dernier des Mohicans

Vingt et un ans après la Société du spectacle, le théoricien situationniste analyse l'évolution du cauchemar contemporain.

PAR temps de tapages, il faut quelque fermeté pour cultiver l'ombre. Guy Debord est devenu célèbre en secret. Critique radical de la société actuelle, il s'emploie depuis trente ans à défaire le système général d'illusion qui englobe l'Est comme l'Ouest. Membre de l'Internationale situationniste (1) dont il fut l'un des fondateurs, il a notamment publié *la Société du spectacle* (2). Il a signé plusieurs films (3), et diffusé bon nombre de textes sous divers pseudonymes, pas tous identifiés. La plupart n'en savent pas beaucoup plus. Debord est en effet passé maître dans l'art de brouiller les pistes et de semer des silences au creux des phrases, sans laisser de traces. On le reconnaît seulement à des formules effilées comme un scalpel, à une prose froide, d'une dureté exemplaire. A cet égard, pas de doute : ces *Commentaires sur la société du spectacle* sont bien de Guy Debord, ayant adopté pour une fois son nom comme pseudonyme.

Vingt ans après, le diagnostic qui a fait sa renommée, et assuré son influence — considérable en certains milieux — paraît largement confirmé par les faits : le spectacle a continué de se renforcer. Spectacle ? Le règne, pour Debord, de l'économie marchande devenue à la fois abolitionnisme souverain et totalement irresponsable. Les images tiennent lieu de vie, et les médias de langage. C'est dire que les corps ont disparu, et les paroles aussi. Le monde est falsifié : le spectacle a pris la place du réel, l'a tout entier reconstruit en son discours à sa guise. Sur la planète plastique, les radio-télé émettent en continu leurs ordres solitaires. Elles gèrent l'imaginaire de gens qui ne se parlent plus, et n'agissent pas,

puisque ils ne doivent être que spectateurs. Debord n'a pas son pareil pour dresser en quelques pages le portrait de cette survie sans visage. Il grave à la pointe sèche la carte d'un temps faussé. Un temps où le toc triomphe à tel point que la mémoire du vrai s'est perdue : mensonge et imposture règnent sans partage. Ce n'est d'ailleurs même plus vraiment un temps ni une époque : ce qu'autrefois on appelait l'Histoire ne fait plus sens. La conscience s'en est estompée. Le présent perpétuel s'installe.

La censure et le secret

Pendant que l'humanité est sous anesthésie, le nucléaire dévaste au silence, la couche d'ozone se désagrège : l'économie ne se contente plus d'exploiter la vie. Désormais, elle lui fait la guerre, elle l'hypothèque sa possibilité. La « science prostituée » cautionne cette destruction avec les derniers restes de son honneur perdu. L'Etat, l'économie, la Mafia œuvrent en symbiose... Comme on voit, rien n'est rose. Mais les analyses de Debord ont cette acuité brève et riche à quoi se reconnaissent souvent les effets de vérité.

Peut-on lui donner tort, quand il souligne le secret généralisé dominant ce monde glauque ? Plus on parle de transparence, moins on sait qui dirige quoi, qui manipule qui, et dans quel but. Les « bien informés » sont généralement les mieux bernés. De censures en attentats, « on vit et meurt au point de confusion d'un très grand nombre de mystères ».

L'homme du refus a raison aussi de rappeler que cette



Guy Debord : « On vit et meurt au point de confusion d'un très grand nombre de mystères. »

pseudo-époque « ne veut plus être blâmée ». La société du spectacle a éduqué à ses façons la génération née depuis mai 68. L'intégration domine, et la domination intègre. « On en a fini avec cette inquiétante conception, qui avait dominé durant plus de deux cents ans, selon laquelle une société pouvait être critique et transformable, réformée ou révolutionnée. » Que cette société assotie soit fœnicement tyrannique, et radicalement mauvaise, Debord est presque le seul qui persiste à le dire. Il y met la violence qu'il faut, et cette morgue souveraine dont le goût s'est perdu.

Mais de quel côté est la sortie ? Ce livre ne le dit pas — encore moins celui de 1967. Ce que peuvent désigner des expressions comme « la suite du conflit », « le retour de l'histoire », « l'abolissement qu'on ne saurait exclure » demeure tout à fait imprécis. L'auteur a beau donner l'impression d'écrire systématiquement moins qu'il n'en sait, et d'en savoir moins qu'il n'en pense, le lecteur risque de juger que le spectacle ne comporte aucune issue de secours. Et le diagnostic est si sombre qu'on se demande sur quoi s'appuie celui qui le dresse pour se dire, encore, révolutionnaire. La réponse manque.

Il est vrai que l'auteur avertit d'emblée : « Certains éléments seront volontairement omis ; et le plan devra rester assez peu clair. » Le mystère, toujours. Il faudra « intercaler ici et là des pages », pour pouvoir s'y retrouver. Ces faux-fuyants et ces propos codés peuvent irriter ou faire rire. A force de voir des espions partout, serait-ce que Debord, au lieu de démonter la machine façon Kafka qui broie l'humain, a finalement sombré dans un brouillard façon John Le Carré ? Il semble.

De plus fins connaisseurs en jugeront peut-être autrement. Pour nous, il y a là un texte d'une grande force, qui cependant ne débouche sur aucune tactique formulée. Difficile de dire si c'est là une qualité ou un défaut. Il est vrai que Debord n'en a cure. Un de ses films s'intitule *Réfraction de tous les jugements tant élogieux qu'hostiles*.

ROGER-POL DROIT.

* COMMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ DU SPECTACLE, de Guy Debord, Éditions Gérard Labovici, 98 p., 80 F.

(1) Les numéros un à douze (juin 1958 - septembre 1969) de la revue *Internationale situationniste* ont été réimprimés en 1975 aux éditions Champ libre.

(2) Publié en 1967 aux éditions Buchet-Chastel, l'ouvrage a été réédité en 1974 aux éditions Champ libre. La dernière édition (1987) est disponible aux éditions Gérard Labovici.

(3) Notamment *la Société du spectacle* (1974) et *In girum inuox nocte et consumitur igni* (1981).

Trelawney l'archange rebelle

Quatre cents pages d'aventures et d'orgies, les Mémoires du « gentilhomme corsaire », qui enchantèrent le dix-neuvième siècle, n'ont pas pris une ride.

EDWARD JOHN TRELAWNEY (1792-1881) est un violent. Quand il a onze ans, son instituteur le traite sans douceur, et l'enfant met aussitôt le feu à son école. Les parents de cet énergique jeune homme, qui voulaient en faire un prêtre, sont un peu découragés et révisent leurs projets. Trelawney s'inscrit dans la Navy, avec embarquement immédiat. Dès sa première traversée, le jeune marin bat comme plâtre son capitaine en second, si bien que, à l'escadre de Bombay, il estime sain de désertir. On le retrouve corsaire sur un navire français.

Durant une dizaine d'années, il fera pis que pendre dans l'océan Indien et en mer de Chine, si l'on en croit les *Mémoires* qu'il écrit vers 1830 et qui enchanteront le dix-neuvième siècle (en France, c'est Alexandre Dumas qui les édite) : quatre cents pages d'aventures, d'orgies et de délires. Trelawney ne fait pas les choses à demi : il attaque un pirate malais, il fait rouler les têtes de ses ennemis sur le pont par douzaines. Et s'il surprend un médecin occupé à aveugler des chavescours, pour des raisons scientifiques, Trelawney, qui est un ami des bêtes, se saisit du drôle, le précipite dans un puits plein de crapauds et le regarde mourir.

On peut faire la petite bouche et se demander si tout est exact dans le récit de l'ancien forban. Il est vrai que le style de Trelawney, s'il est puissant, coloré, parfois même étonnant, souffre de quelque emphase : la moindre bagarre entre deux ruffiens malgaches est plus ensanguinée que Lépante et Actium réunis. Trelawney avait une certaine tendance à orner la réalité, mais pourquoi se plaindre, si les ornements sont superbes ?

Après cent cinquante ans, les *Mémoires* de Trelawney fascinent : ils nous offrent une occasion délicieuse de participer à des chasses au tigre, de trancher des têtes de pirate, de célébrer des orgies dans les bouges de Batavia, de connaître aussi des amours folles avec une jolie jeune fille arabe nommée Zéla !

GILLES LAPOUPE.

* MÉMOIRES D'UN GENTILHOMME CORSAIRE, DE MADAGASCAR AUX PHILIPPINES, 1805-1815, de E. J. Trelawney. Traduit de l'anglais par Victor Perceval. Préface de Michel Le Bris. Phébus, 427 p., 120 F.

Un vrai guerrier

Après qu'il a bien voyagé, piraté, tué, aimé, il rentre en Europe, plein d'usage et raison. Il fait relâche à Pise, car il admire Shelley. La bande à Shelley l'accueille à bras ouverts : ce géant touffu, ce cynique et ce débauché, ce défenseur des esclaves noirs, cet insoumis tendre, sombre et sauvage, quelle aubaine ! Les Anglais de Pise comprennent vite que Trelawney est l'archange rebelle, le satanique et le sulfureux, que les romantiques cherchent d'arracher depuis des années. Byron est particulièrement excité : il a enfin devant lui, en chair et en os, le héros fatal de ses propres poèmes.

L'ennui est que Trelawney ne porte à Byron qu'une mince estime. Il le tient pour un paltoquet, un monsieur très distingué mais tout en discours, prétentieux et hâbleur, un homme qui ment

LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, de l'Académie française

Comment j'ai rangé certains de mes livres...

CELA devait arriver. Les piles montaient jusqu'au plafond, dès l'entrée. Elles avaient conquis la salle de bains, encerclé le lit, tapissé la cuisine. On ne circulait plus que de biais, au milieu d'un « Manhattan » de livres, une profération à la Ionnesco, des entassements et des surplombs à la Sempé, des éboulements de film-catastrophe. Vient un degré d'envahissement par les livres où on ne retrouve que quelques titres chéris, préservés du séisme. Les autres, gardés pour les besoins du service, on a plus vite fait de les racheter, ce qui ajoute au magma et à l'absurde. Cela ne pouvait plus durer.

Il faut vous dire : je reçois 10 à 20 livres par jour, 100 par semaine, plusieurs milliers par an. A chaque courrier, un nouveau tas de cartons barre la porte du palier. (Je ne demande pas qu'on me plaigne, je raconte.) Rien que les emballages, vous n'imaginez pas quel supplice c'est, à ouvrir. L'emballage a accompli des progrès diaboliques. Le préposé à l'envoi et l'objet expédié y gagnent probablement, mais le destinataire paie un lourd tribut à la technique.

Les adhésifs sont devenus si puissants, si hostiles dirait-on, qu'ils dissuadent d'ouvrir les paquets. Les ciseaux s'y cassent ou s'y engluent indécrottablement. Des tenailles font mieux l'affaire, ou des démonte-pneus. Un masque de plongée n'est pas de trop avec certaines enveloppes dont le rambourrage en charpie explose à l'ouverture, envahissant l'appartement, provoquant éternuements, allergies, dermatoses...

UN coup d'œil aux dédicaces, pendant qu'on y est. Elles sont de deux sortes. Elles tâchent de guider la critique — « cette quête du bonheur... » — ou de le flatter — « son lecteur assidu » —. A éviter : l'erreur de prénom, ou la carte « absent de Paris », si on a ses habitudes dans le même quartier.

Le choix des livres traités, il ressort de ce qui paraît dans ces colonnes, c'est une autre affaire. Nous parlons ici du concret des choses, de leur concrétion. Analysé ou pas, lu ou non, parcouru toujours, le livre gagne les rayons selon des critères que le rythme des envois ne permet pas de rendre logi-

ques. Jouent, pêle-mêle, la date de l'arrivée, le format, l'état chancelant des piles ; moins nettement, les genres et l'ordre alphabétique. Ce dernier, les nouveaux venus n'ont pas à le regretter. Quand on découvre que soi, Poirot, on devra se frayer une place entre Plutarque et Proust, on cherche en vitesse un classement moins risible et décourageant.

Les classiques qu'on garde, d'un côté, et les présumés éphémères, de l'autre ? Un tel rangement serait tantant. Ici, « Piérides », « Bouquins », Poches, les consacrés, quoi ! Et là, ma foi, ce qui glissera en quelques semaines sous les comptoirs des libraires, dans les caves, au pilon. Ce système serait la sagesse, pour un lecteur tout à fait libre de ses attachements. Mais dès lors qu'une occurrence journalistique peut obliger à revisiter des auteurs classés oubliables, à l'occasion d'un prix ou le jour de nécrologies hâtives, il n'y a plus de tri sérieux qui vaille. Hormis les traités, de bricolage et de politique, presque tout doit rester à portée de main, quelque part là-dessous, en cherchant bien...

APRÈS la guerre, nous étions quelques-uns à recouvrir de papier cristal les grands auteurs enfin réédités, achetés avec parcimonie, usés avec fièvre. Ces vestiges se reconnaissent, dans les rayons, à leurs dos écaillés, jaunés de vieille lumière. Le grand barilage des jaquettes couleur à eau raison de cette grisaille studieuse. Les couvertures ont perdu leur laconisme de cénotaphes. Toutes les vierges du quattrocinto, toutes les marines hollandaises défilent sous les pelliculages de boîtes à bonbons. Les bibliothèques verdâtres d'antan ont pris des teintes de nursery.

Le temps n'y opère pas moins ses lésions. Rien de plus triste à voir qu'un « pavé » parti, l'autre été, à l'assaut des plages, sous des couleurs de parasol, et échoué sous un monceau d'autres, navire démanté, jouet brisé, enseigne d'huile solaire grinçant au vent d'hiver ! Cela dit sans moquerie. Tant d'espoirs ont été placés dans ces bouteilles à la mer !

(Lire la suite page 15.)

Le jardin botanique

Jean Frémon

Roman

POL

Une grappe de naturalistes excentriques et quelques autres animaux en voie de dissection.

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ESSAI

L'état des lieux et des temps

Du beau monde était réuni par François Bloch-Lainé et Gilbert Etienne à ce colloque de la Fondation Hugot du Collège de France sur le thème « Servir l'Etat ».

tions critiques du citoyen contre la bureaucratie, etc. Comme si, sous toutes les latitudes, l'Etat sécrétait des moulés aux couleurs variées mais aux formes très comparables.

PIERRE DROUIN.
* SERVIR L'ETAT, sous la direction de François Bloch-Lainé et Gilbert Etienne, Cahiers de l'Homme, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 280 p., 128 F.

PHOTOGRAPHIE

Vivacité

de « L'œil vivant »

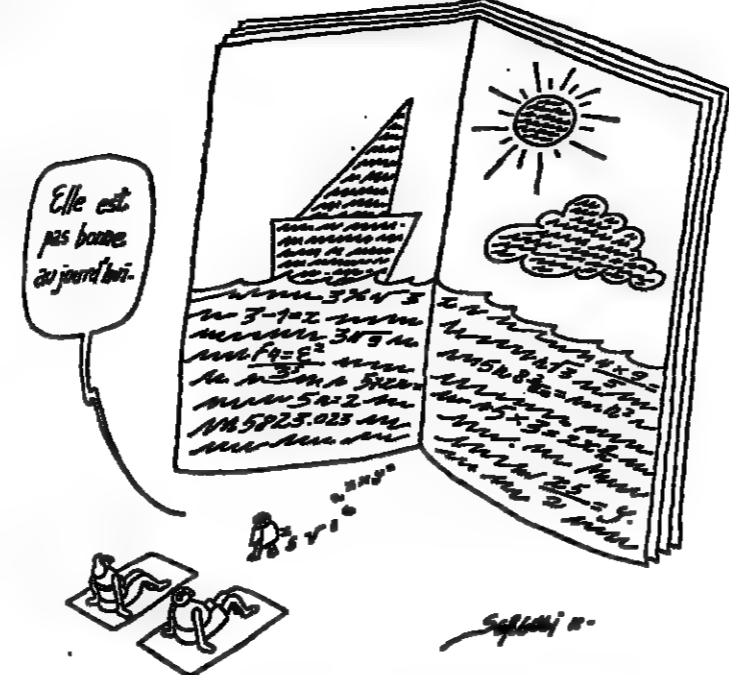
Que le précaire soit aussi le permanent, que des chroniques tribulaires des aléas de l'actualité deviennent, sans retouche, livre substantiel, que sous une écriture qui, comme le dit l'auteur, « repose par définition sur l'imprévu et le fragmentaire » se découvre la cohérence d'une réflexion, tel est le pari engagé par Patrick Rogiers.

L'auteur a repris en volume cinquante-deux chroniques photographiques parues dans le Monde. Si le pari est largement gagné — ce dont témoigne en particulier le fait que le recueil est publié sous l'égide des Cahiers de la photographie, revue théorique de haute tenue, — c'est que la critique telle que la pratique Patrick Rogiers n'est ni benoîte description de son objet ni simple compte-rendu d'un événement, mais toujours exercée de jugement, qui s'épanouit en exposé d'une philosophie de la photographie.

L'œil vit et cultivé de Patrick Rogiers reconnaît dans le modèle de D. Roche « une héroïne de Hopper », dans les « palpables, pulpeuses et parruquées » figures de P. Outerbridge « des femmes sensuelles et faussement indolentes sorties de Rops ou de Rubens » ou dans « le monument de légumes et fruits congelés superposés » de J. Penn « un salut à Uccello et De Chirico ».

Ces informations passent d'autant mieux qu'elles sont exposées dans un style imagé et nerveux pour caractériser en formules frappantes ce qu'il y a d'essentiel dans le style d'un photographe. « R. Avedon fait poser à la lumière naturelle mais à l'abri du soleil, dans le néant, à l'ombre de la mort, devant un mur où est attachée une grande feuille blanche », tandis que pour B. Picon « marcher, respirer, écouter le vent » constitue « la vraie matière de ses images ».

Les grands photographes sont ceux pour qui « l'imagination ne se sépare pas du fait quotidien », qui savent « faire danser le réel », dont



le regard n'est « jamais sec, mais toujours mouillé du dedans », qui peuvent « rester perméables à l'étrange, au hasard, à l'insupportable et à l'irrésistible » et vont parfois jusqu'à « enfanter les limbes de notre imaginaire ».

Si l'on ajoute que Patrick Rogiers, dans l'espace de continuité réfléchi qu'il assure à la photographie dans le Monde, garde un œil aussi attentif à ce qui se passe en province que dans la capitale, et au-delà des frontières que dans l'Hexagone, on comprendra que ces vivaces éphémères puissent passer plus lourd que bien des pages de dictionnaires spécialisés.

JEAN ARROUYE.
* L'ŒIL VIVANT, CINQUANTE-DEUX CRITIQUES parues dans le Monde, de Patrick Rogiers, Les Cahiers de la photographie, n° 21, 156 p., 150 F.

ROMAN
Un Jésus-Christ de comédie
Ce Jésus mis en roman ne veut vraiment pas cher. La pseudo-érudition de l'auteur (cf. p. 581-608) n'est qu'un tour de passe-passe. Sa construction romanesque est ridicule. L'enfance, racontée d'après le Proto-Évangile, de Jacques (v. 150), au défilé des Évangiles canoniques dont l'auteur ignore totalement l'étude critique, plonge le lecteur dans un judaïsme de pacotille.

Le vieux Joseph, entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans, éduqué le futur prêtre Juf Jésus qui, à douze ans, rate malheureusement

son examen de passage. Il peut ensuite voyager aux quatre coins du monde, pour avoir une discussion gnostique, à Antioche, avec Apollonios de Tyane ; le roman de Philostrate le faisait vivre entre 54 et 95. Comprimons les temps et les distances pour faire mourir Jésus en 34 (pourquoi 34 ?), exactement le 12 avril (quelle précision !)

Il a refusé d'être le Messie, mais il a voulu restaurer la loi juive. C'est pourquoi le Sanhédrin veut sa mort. Mais ce fin matois de Pilate le fait crucifier pour la forme, en prenant bien soin de le laisser vivant. La centurion, complice, lui donne un léger coup de lance, qui fait couler du liquide pleural, mais on ne le lui brise pas les jambes. Après quoi, Nicodème et Joseph d'Arimateïa, qui sont de mèche, le mettent dans une borne tombe et le réveillent dans la nuit. Il repartira pour cicatriser ses blessures dans une source chaude, en rasant sa barbe pour ne pas être reconnu. Il revêt ses disciples, qui ont repris le péché... Il montre à Thomas les cicatrices toutes fraîches de ses blessures. Il est donc ressuscité !

La foi chrétienne naît, sur un fond gnostique, de cette méprise. Mais Jésus, après son échec, en a fini avec une telle comédie. Il se paye la première femme qu'il peut trouver, en attendant les autres. Et il s'embarque à Joppé pour une destination inconnue, probablement l'Asie.

La postface, qui se veut érudite, confirme cette finale du roman. Il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. La notice de l'éditeur nous dit que l'auteur de ce « portrait inédit de Jésus... » « reste respectueux » dans son récit et « demeure croyant ». Sans doute dans la gnosticisme de Thomas. Il n'y a rien de plus à dire. Il paraît qu'il a fallu dix ans de travail...
PIERRE GRELOT.
* L'HOMME QUI DEVINT DIEU, de Gérard Mèzeard, Laffont, 612 p., 125 F.

BANDE DESSINÉE

Autobiographie en noir et blanc

Dans le monde de la bande dessinée, les albums de Chantal Montellier tranchent. Ils sont souvent durs, coupants et étrangement forts. Qu'une femme les ait composés n'est pas indifférent.

Avec Un deuil blanc, Chantal Montellier, toujours publiée par Futurologie, renverse encore le cours habituel des choses. Cette fois, elle rompt avec son rythme. Un deuil blanc n'est pas, à proprement parler, une bande dessinée, non plus qu'un livre ordinaire.

Le texte, qui a tous les aspects d'une autobiographie moderne, alterne avec l'image qui souvent le déborde ou le marque d'un trait prolongé. La mise en page, la composition touchent aux nerfs, sans ostentation, comme un cri.

Ensemble noir et blanc comme les jours et les nuits. Dessins de fantômes, phrases sans pitié (très courtes, très crues), emprunts (à Perrault, à Jack London ou à André Green), tableaux très d'un mauvais rêve, dialogues vus de l'enfance, forment une tresse nette et pure.

Devant ce livre d'images inhabituel, on songe au désarroi des habitués de la BD. On aimerait qu'ils s'absorbent, comme les lecteurs de livres non illustrés, dans cette curiosité, ce conte de fées pour adultes qui touche de trop près à l'enfance. On aimerait qu'ils connaissent son émotion.

FRANCIS MARMADE.
* UN DEUIL BLANC, de Chantal Montellier, éd. Futurologie, 93 p., 169 F.

JEUNESSE

Fantômes, sorcières et mythologies

Voilà la deuxième partie de la sélection de livres pour la jeunesse, présentée par Nicole Zand dans « Le Monde des livres » du 1^{er} juillet.

DES ROMANCIERS QUI FONT JEUNE

• Divisé par deux, de Michel Lucet, Gallimard, coll. « Page blanche », 190 p., 60 F. La séparation des parents vécue par un frère et sa sœur qui, peu à peu, apprennent que jamais rien ne sera plus comme avant. « Je me sens comme un canard raccourci : coupé en deux, bête, possédé. » Pour enfants tristes qui ont besoin de ne pas se sentir seuls quand ils pleurent.

• Le Bal autour du diamant magique, de Virgil Tanase, Gallimard, coll. « Page blanche », 222 p., 62 F. Une histoire folle, folle, folle de fantômes écossais dans un vieux château des Highlands, écrite en français par un écrivain roumain à l'imagination en délire. (A partir de 12-13 ans.)

• Je m'appelle Dracule et la fiancée de Dracule, d'Olivier Cohen, Hachette, Livre de poche jeunesse, 89 p., 15 F. Des histoires mystérieuses pleines de personnages littéraires de Paris à Venise aux côtés d'un assassin vampire et amoureux. Du mystère et de l'humour pour conjurer les « monstres assoiffés de sang » du roman fantastique. (A partir de 8-9 ans.)

• Les sorcières sont MRV, de Yak Rivaïs et Michel Lacroix, L'École des Loisirs, 154 p., 64 F. Deux amateurs de jeux de lettres, Michel Lacroix, un surréaliste cruchériste et Yak Rivaïs, un écrivain-dessinateur-instituteur anticorformiste maîtrisent les mots, les gros mots, les calembours, les chismes et la grand-mère française (il) avec un plaisir malin et contagieux dans deux douzaines d'histoires de sorcières du verbe. Jouez avec eux ! (A partir de 9-10 ans.)

DES ENCYCLOPÉDIES

• La Nid, l'Œuf et l'Oiseau ; De l'os au squelette ; Roches et minéraux ; Armes et armures. Albums reliés couleurs 22x29 cm. Gallimard, coll. « Les yeux de la découverte », 64 p., 85 F. Pierre Marchand, directeur de Gallimard-Jeunesse et Jean-Olivier Héron, en collaboration avec un éditeur anglais, ont créé des livres illustrés étonnants qui ont l'ambition de se comparer, à la fois, à l'Encyclopédie de Diderot et à l'inoubliable catalogue de la démente Manufacture des armes et cycles de Saint-Étienne (que vient d'ailleurs de rééditer J.-C. Simon au Pré aux Clercs). Des photos belles comme des dessins, des explications succinotes mais précises, une mise en page intelligente, feront craquer petits et grands ! Des images imprimées qui rivaliseront certainement avec la vidéo et les « séries » de la télé... Prochains titres : Les Secrets de l'arbre ; Chenilles et papillons ; Des sports et de jeux. (Pour tous les âges.)

• Visa Junior Nathan, de Jean-Paul Dupré, Cartonné, 17,5x26 cm, Nathan, 296 p., 125 F. Une exploration du monde, de la préhistoire aux deux blocs Est-Ouest et à la

V^e République, ainsi qu'une découverte de la géographie, des mathématiques, des langages et des sciences. Bonnes explications pour inciter à creuser le sujet. (A partir de 8 ans.)

UN ASTÉRIX À CARESSER

• Astérix par Touchette, d'Olivier Poncet. Albums en plastique et quadrichromie 21x30 cm. Editions Chardon Bleu et Laurence Olivier Four, coll. « Des yeux au bout des doigts », 34 p., 185 F. D'après les personnages de Goscinny et Uderzo, la Gaulle d'Astérix prend du relief pour faire découvrir la BD à ceux qui ne voient pas, et développer la perception tactile chez les enfants voyants qui découvriront un vrai plaisir à découvrir les images avec les mains. Existe en deux versions : en braille avec un livret de codes graphiques pour non-voyants ; en couleurs et en relief sans le braille avec le texte imprimé.

• Grosnouours s'habille : La machine de Grosnouours, ill. par Arnold Lobel, cartonné 18x18 cm. L'École des Loisirs, 42 F. Un livret-développeur très drôle et très mignon pour tout-petits avec le petit ours d'Arnold Lobel mort discrètement en décembre dernier. (Dès 2 ans.)

• Docteur Plaque, de Grégoire Solotareff, Cartonné 21,5 x 30 cm. L'École des Loisirs, 28 p., 62 F. Un moustique-docteur exerçant ses talents dans un hôpital qu'il suffit à désorganiser. Un nouveau graphisme très... piquant de l'auteur de Monsieur l'ogre, médecin lui-même, qui vient aussi de publier, pour les plus grands, un roman au style moderne très direct : Les filles ne meurent jamais. (Gallimard, « Page blanche », 126 p., 56 F.)

• Histoire du rat qui voulait du lait, d'Anne Quessennand et Laurent Bertran, Syros, cartonné 24 x 22,5 cm, Syros, 32 p., 75 F. Un livre-spectacle d'après un conte populaire sarda qui raconte les péripéties d'un rat obstiné : si pour avoir du lait, il faut avoir de l'eau, il va chercher de l'eau, etc. (A raconter aux enfants dès 4 ans.)

• Les Habitants du désert. Un livre animé de la National Geographic Society, 14 p., 108 F. Cartonné couleurs 23 x 24 cm. Abbé Michel. Un livre en relief d'une extrême habileté, qui doit exiger des doigts de fée (colombienne) pour entrelacer ces bras de cactus saguaro peuplés de chouettes et de faucons, ou pour faire s'envoler les chauves-souris dans la pleine lune d'un désert de l'Arizona.

• Les Loups. Mythes et légendes, de Claude Regache, ill. de Francis Phillips, Cartonné 285 x 225 cm. Hachette, 48 p., 59,50 F. La bête du Gévaudan, la louve de Rome, le loup de Gubbio, les loups-garous. La mythologie de la bête fut une des terreurs populaires du passé. Bien documenté, bien raconté pour les plus courageux. (A partir de 10 ans.)

NICOLE ZAND.

PRIX DU LIVRE DE LA JEUNESSE DE LA FONDATION DE FRANCE, 1988.

Albums illustrés : La Naissance de Céléstine, de Gabrielle Vincent (Daculot) ; premières lectures : Le Gentil Facteur ou Lettres à des gens célèbres, de Janet et Allan Ahlberg (Albin Michel) ; contes, romans, récits : Les Enfants de Noël, de Jean Jeumont (École des Loisirs) ; documentaires : Copains des bûes, de Renée Kayser (Milan) ; livres-jeu : Dix masques historiques à assembler, de Kristos Koudestis (Casterman).

DES BONS ALBUMS

• Angelina et Alice, de Helen Craig, ill. de Katherine Holabird, Cartonné 26,5x21,5 cm. Duculot, 32 p., 55 F. Angelina la souris — surnommée Angelina Patozras — n'arrive pas à faire la porière. L'amitié d'Alice va la sauver. (A partir de 3 ans.)

• Mais où est donc passé Charlie ?, de Tony Ross, Cartonné 20x23,5 cm. Hérif,



Extrait de Angelina et Alice, d'H. Craig et K. Holabird.

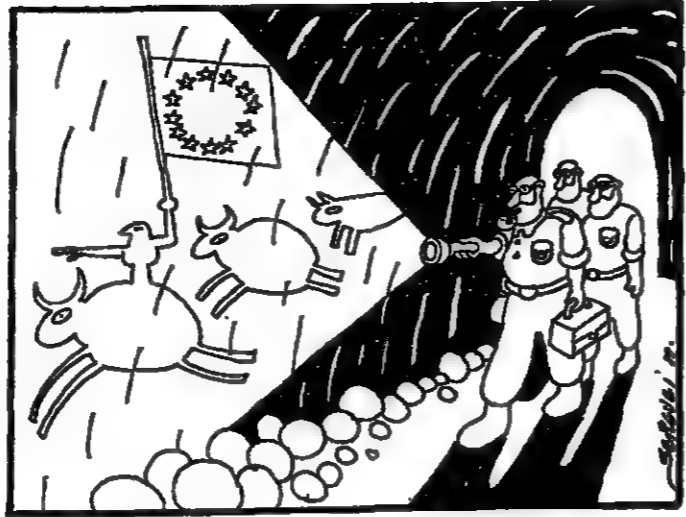
Années folles
Les vacances de Michel étaient vraiment heureuses... jusqu'à l'arrivée de l'Hispano blanche
JEAN DE BARONCELLI
L'HISPANO BLANCHE
ROMAN
OLIVIER ORBAN : LE MONDE BOUGE, SES LIVRES AUSSI.

Ludovic JANVIER
MONSIEUR
GALLIMARD

L'HISTOIRE, par Jean-Pierre Rioux

L'Europe ! L'Europe !

On connaît l'antienne, inlassablement reprise ces temps-ci par nos hommes politiques : « Haut les cœurs, 92 est là, l'Europe est nos portes ! » Et nous, pauvres novices, gentille troupe pour bons bergers, nous reprenons au refrain, sans pouvoir tout à fait rêver d'ECU et de montants compensatoires. A demi convaincus, pour tout dire. Mais quand « faut y aller », n'est-ce pas... L'heure pourtant serait venue de rappeler qu'en 1965, en d'autres circonstances assez prémonitrices, un certain de Gaulle nous avait mis en garde contre certain cantarisme mou de l'ardeur européenne sans âme et sans cervelle. C'était, souvenez-vous, au cours d'une conférence de presse restée célèbre, dans le lance, l'œil lourd et le bras désespéré : « On peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! », mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien. »



Dans sa rude sagesse, qui détestait les « jean-foutre » experts en volapük, le cher homme n'avait pas tort : jamais des cabris n'ont ébranlé un troupeau. En conséquence, ne serait-il pas plus avisé de tenter de nous convaincre que nous sommes déjà un brin européens plutôt que de nous entraîner à psalmodier en attendant la fraîche aurore de 1992 ? Un petit livre modeste et sûr, qui nous vient d'un historien à l'université libre de Berlin, Hartmut Kaelble, le donne à penser. Car il explique posément, avec cette minutie un peu monotone de la dissertation à l'allemande, que l'Europe est en nous, que l'intégration sociale de ses peuples est en marche et, mieux encore, que ce cheminement unificateur fut à l'occasion désiré. En un mot : sans toujours nous l'avouer clairement, nous avons précédé nos chefs.

Pour nous dire son fait, Kaelble s'est refusé à entonner l'hymne aux vieilles vertus d'un Occident qui aurait révisé au monde, pâle-mille, la séparation des pouvoirs, la laïcité, la science, l'administration ou l'agilité des intellectuels. Au contraire : avec beaucoup d'humilité, il a rassemblé et mis des statistiques éparpillées, confronté mille études empiriques par pays ou par secteurs d'activité, pour mieux plonger dans l'intimité de tous nos Etats et y repérer quelques particularités prometteuses. Celles qui, depuis belle lurette, nous distinguent des autres grands pays développés, du Japon à l'Amérique du Nord, de l'URSS à l'Australie.

Première originalité, et bien vaillante : la famille. Entendons par là, du Narvik à Palermo, une très ancienne observation : convoier tardivement, à agrégé papa-maman et les enfants dans l'intimité d'un home soigneusement protégé, à rejeter patriarches, parentèles et veugues cousins vers les mères. Kaelble définit ainsi une intuition de Philippe Ariès, qui fonda l'Europe moderne sur une exterritorialité de la sphère privée : dans un mélange de religion de l'intimité et de réflexe défensif contre l'Etat qui monte en puissance, les Européens ont édifié leur rampart, cette famille nucléaire, jalouse de ses petites-banades, qui on ne trouve jamais tout à fait à Chicago ou à Kôbe.

Ce trait de mœurs, en d'autres pas, sut d'immenses effets sociaux : il fallut inventer l'aide sociale aux jeunes, aux célibataires et

aux vieux ; l'âge élevé du mariage entraîna un vaste réservoir de main-d'œuvre facilement mobilisable pour l'industrie ; l'égalité politique valorisa partout les jeunes chefs de famille au détriment des anciens de la famille élargie. On trouve au fil des chapitres maints autres traits singuliers, peut-être mieux connus mais aux conséquences aussi lourdes. La précocité de l'industrialisation, bien entendu, avec ses effets actuels sur un tissu industriel vieilli dont la crise a été deux fois, après 1929 et après 1971, élargi les déchirures ; le poids des dynasties patronales et des interventions de l'Etat, les lenteurs de la mobilité sociale ou la rigidité des barrières entre les groupes ou les classes ; l'Europe, sur tous ces points, ne se distingue pas à son avantage. Mais Kaelble repère d'autres signes plus flatteurs et plus étonnants. L'Europe, par exemple, a su préserver peu ou prou une certaine qualité de la vie urbaine grâce à la solidité de son réseau de villes moyennes et à son cuite d'une vieille vocation historique à savoir vivre en citadinité.

LES conflits du travail y sont singuliers, bien éloignés des objectifs purement « alimentaires » des syndicats nord-américains et toujours teintés d'action politique. L'Etat-providence enfin, fils d'abord britannique des temps difficiles de la crise et de la guerre, a trouvé en Europe son bastion : aucune société extra-européenne n'a encore rattrapé son retard sur nous en matière d'assurance et de protection sociale. Nos sociétés, filles de l'histoire, épargnées par des envahisseurs, étayées par des Etats puissants, ont ainsi patiemment construit des cadres sociaux du bonheur qu'on nous envie à Cambera, à Smolensk comme à Winnipeg. De grâce, nous suggère Kaelble, ne méprisons pas ce gentil capital et ne le dilapidons pas !

D'autant, ajoute-t-il, que ces singularités qui nous distinguent aux yeux du fermier du Kansas ou du ouï-bi japonais sont celles-là mêmes qui nous ont peu à peu rassemblés depuis un siècle. Sans doute admettra-t-il encore bien des incertitudes et maints strallements nationaux, qui excitent l'indignité et

brûlent l'entendement. Il a fallu aussi gérer à tâtons l'incroyable paradoxe : l'intégration politique et économique de l'Europe depuis les années 50 a été conduite en partant des secteurs où les disparités nationales s'accroissent, notamment dans l'agriculture. On ne sait pas davantage quelle cause privilégier dans l'explication du rapprochement en cours : fut-ce le relatif effacement des Etats-Nations ou le boom économique des Trente Glorieuses ?

Néanmoins, trois courbes convergentes permettent de lire en clair le passé et sans doute l'avenir du rapprochement des sociétés européennes. Elles jalonnent les trois domaines-clés : une urbanisation qui n'a pas sombré dans la sauvagerie et la mégalomanie désordonnées, une fièvre course à l'instruction pour tous et, enfin, régulant tous les bienfaits, une protection sociale exceptionnelle ordonnée par l'Etat-providence. L'Urban, le savoir et le bien-être ; l'Europe contemporaine n'a pas retenti son héritage historique.

Ainsi, conclut Kaelble, il existe déjà non seulement une intégration sociale de l'Europe de l'Ouest, mais aussi une « voie spécifique européenne de l'évolution sociale ». Et cette assez longue histoire ne peut qu'être réduite à celle, aventureuse, de la Communauté européenne. Néanmoins, ajoute-t-il, si « dans une perspective historique longue, il apparaît nettement qu'une société européenne est en voie d'édification », il est illusoire d'imaginer que le ressemblance accrue des sociétés d'Europe conduira ipso facto à l'émergence d'une communauté politique. En ce domaine sensible, il faudra vaincre encore bien des résistances et faire preuve de courage et d'imagination.

Autrement dit, si les sociétés s'harmonisent, les cultures et les mentalités demeurent singulièrement plus retorses. Le livre d'H. Kaelble, très lisible, est muet sur ce point capital. Mais une enquête narrative commentée par Jean Stœtzl (1) aigrit fortement démontré que les Européens s'unissent aussi, et de mieux en mieux, sur de grandes valeurs communes, où la famille — toujours elle ! — cimenterait l'adhésion. « Vers une culture européenne » : tel devrait être le titre du prochain travail de ce messager d'espoir qui nous vient de Berlin.

★ VERS UNE SOCIÉTÉ EUROPÉENNE. UNE HISTOIRE DE L'EUROPE (1880-1980), de Hartmut Kaelble. Berlin, collection « Modernités XIX-XX », 185 p., 95 F.

(1) Jean Stœtzl, Les valeurs du temps présent : une enquête européenne, PUF, 1983.

SOCIÉTÉ

Le charme irrésistible des objets

La réédition du catalogue de la Manufacture de Saint-Etienne

C'EST le début du siècle. On achète des vêtements hydrofugés en toile huilée. On achète des molletières. On se baigne à la mer tout habillé. Seules les jambes des baigneurs sont nues. La campagne n'a pas été désertée : le manuel d'éducation destiné aux jeunes filles leur apprend, aussi, à s'occuper de la basse-cour. Le cinématographe semble promis à un bel avenir : il est tout indiqué « pour devenir une des distractions familiales les plus appréciées ». L'éclairage des appareils de projection marche au pétrole, à l'alcool, au gaz et rarement à l'électricité « que peu de personnes ont à leur disposition ».

Le cinématographe est un projecteur relié à un phonographe : « Il faut employer avec cet appareil des disques spéciaux correspondant au sujet des films ». Les phonographes à pavillon pèsent jusqu'à quinze kilos, les machines à écrire six. La troupe d'écolier s'appelle plume, le bandonion concertina, l'agrafeuse brocheuse à agrafes, le sportif sportsman, le tennis lawn-tennis. La luge et le bobsteig ont les faveurs du public. On se livre à des jeux curieux, comme le diabolo, espèce de bobine qu'on fait glisser sur un fil tenu aux deux extrémités par des baguettes.

La vente par correspondance connaît déjà un essor remarquable : la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Etienne, qui a fait ses débuts un quart de siècle auparavant, publie un catalogue de mille deux cents pages, tiré à neuf cent mille exemplaires. On trouve tout, naturellement, dans ces pages : des canons, des plaques funéraires, des vêtements, des meubles, des motos, des cordons hongrois pour violon, des livres. Ce catalogue, qui vient de rééditer les éditions 1900, est une formidable entreprise de séduction : il compte pas moins de cinquante mille gravures, qui font paraître les objets bien plus beaux qu'ils ne le sont, qui les magnifient, qui les rendent irrésistibles.

Un protège-corps en lames d'acier

On a parfois poussé le goût du détail jusqu'à représenter une à une toutes les pièces qui composent un fusil ou une bicyclette. Même les produits qui n'avaient pas besoin d'illustration, comme le bâton de cire à cacheter, en ont une. On sait déjà que l'art de vendre exige des moyens, du punch, un discours approprié. La Manufacture joue la carte de la sincérité : « Nous avons toujours pensé que l'honnêteté était la suprême habileté commerciale ». Elle met moins en valeur les prix que la qualité de ses produits. Elle assure avoir testé ceux qu'elle ne fabrique pas elle-même. Elle garantit ses machines à coudre pour cinq ans. Elle cite inlassablement des lettres de clients satisfaits. Elle s'adresse à tous, aussi bien aux femmes du monde qu'aux tonneliers, aux forgerons, aux tailleurs de pierre.

Elle met à l'aise ceux qui ont du mal à rédiger une lettre : « Nous savons parfaitement, écrit-elle, qu'un ouvrier, un agriculteur, un colon ne sont pas habitués à manier la plume journalistique ». Ses ambitions ne se limitent pas à l'Hexagone : elle a des agences un peu partout dans le monde. Elle se déclare prête à correspondre dans seize langues, dont le russe et le chinois. Bref, elle est animée par cet esprit de conquête qu'on cherche désespérément à insuffler aujourd'hui aux entreprises.

Maints articles rappellent que la France est une puissance coloniale, à commencer par le canon à tir rapide, modèle colonial, justement. « Notre comptoir d'Annam, écrit la Manufacture un homme d'affaires marseillais, nous télégraphie que, sans votre canon à tir rapide, la récolte d'une de nos plus importantes rizières aurait été complètement pillée ou volée. » Le fusil

« colosse » est réservé à la chasse aux éléphants, aux rhinocéros et aux hippopotames. Le chapitre consacré aux livres comporte une rubrique « colonisation », où l'on relève ces trois titres : « La vie aux colonies : si tu veux forcer ton destin, travaille » ; « Guide du colon en Nouvelle-Calédonie » ; « La terre pour rien... »

C'est donc le début du siècle. On est fier d'être français. On achète des drapeaux, des bustes de la République, des bonnets phrygiens, des articles pour fêtes de Jeanne d'Arc (orfèbres, écussons, lanternes). On retrouve Jeanne d'Arc dans la section « gardiennes de cheminées » et parmi les statuettes en bronze. On achète des articles d'hygiène « Patria ».

C'est le début du siècle et déjà on se préoccupe de sa sécurité : « La possession d'un revolver, dit la Manufacture, vous donnera la plus entière confiance ». Elle commercialise un protège-corps en lames d'acier. Une des illustrations qui accompagnent cet article repré-



Extrait du catalogue de la manufacture de Saint-Etienne.

sente un monsieur en haut-de-forme agressé par deux individus à casquette. Elle vend également une ceinture où l'on peut dissimuler son argent.

On se préoccupe déjà de son confort : il existe un appareil, appelé brassière de voyage, qui ressemble à une petite balançoire, et qui sert, une fois accroché à la barre extérieure du filet porte-bagages du train, à soutenir les mains du voyageur. On fait du camping : la Manufacture vend des mallettes-pototes de campement (livrées avec une batterie complète de cuisine) et des baignoires pliantes. De rien, on prend grand soin de son chien : on lui achète des cache-oreilles, des bonnets, des manteaux, des lunettes, et on lui administre éventuellement des capsules aphrodisiaques, ou anti-aphrodisiaques.

Bien des articles proposés par ce catalogue ont aujourd'hui disparu. On peut mentionner, parmi les plus singuliers, le grandisseur, système de bretelles qui étirent le corps et permettent à chacun de grandir de plusieurs centimètres ; l'arbalète à poissons ; un vêtement fait avec des herbes, qui rend le chasseur « absolument méconnaissable » ; la canne qui boit le vin à votre place (le liquide est aspiré par le bout de la poignée, qui dissimule un siphon) ; « modèle qui peut rendre de grands services à toutes les personnes qui, par profession, doivent boire beaucoup ».

D'où vient le malaise que l'on ressent après avoir passé en revue ces milliers d'objets ? On a le sentiment d'en avoir trop vu, d'avoir trop longtemps subi leur charme, d'avoir oublié que ce ne sont, après tout, que des objets. C'est un livre qu'on est heureux d'ouvrir et pas mécontent de refermer. Mais c'est avant tout, bien sûr, un document exceptionnel sur une époque qui annonce déjà la nôtre. Encyclopédie de la vie courante, dictionnaire de termes techniques, le catalogue de la Manufacture est un peu le complément naturel à la fois, du Larousse et du Littré.

VASSILIS ALEXAKIS. ★ CATALOGUE DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE, présenté par Jean-Claude Simoen. Editions 1900, 1180 p., 495 F.

ROMANS

De chair et de mots

De l'érotisme « torride » d'Alfred Royce et de Michel Surya à l'érotisme « blanc » de...

Tout est dans le titre et le sous-titre. Le roman de Michel Surya, « De chair et de mots », est un roman érotique qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Le roman de Michel Surya est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Le roman de Michel Surya est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Le roman de Michel Surya est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Le roman de Michel Surya est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Le roman de Michel Surya est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Le roman de Michel Surya est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

La décolonisation sans états d'âme

Les souvenirs de Pierre Chatenet, le discret ministre de l'intérieur de la France entre 1959 et 1961.

La décolonisation, Pierre Chatenet a compris, dit-il, qu'elle était inévitable en 1945 à la conférence de San-Francisco, où fut signée la Charte des Nations unies. Il a gardé pour lui cette conclusion. Il a tu bien d'autres réflexions et bien d'autres conclusions. Il en livre aujourd'hui une partie sur le ton paisible et réservé d'un ban-fonctionnaire qui fut aussi, de 1959 à 1961, un des rares ministres de l'intérieur « techniciens ».

Le pire des défauts, aux yeux de Pierre Chatenet, qu'il observe parfois chez les politiques, c'est l'agitation, la première qualité, le sang-froid. Le sien fut tel, place Beauvau, qu'il fut taxé, à tort, d'immobilisme. A l'ombre du général et de son ami Michel Debré, il était « le ministre de l'intérieur », si discret que son nom figure rarement dans les études sur l'époque.

Il faut, écrit-il, avoir le triste courage de dire clairement qu'il n'y a rien à attendre d'une approche sentimentale (de la décolonisation). Ses Souvenirs et réflexions, sans leur placidité, entendent le démontrer. Sa fréquentation des couloirs de la jeune ONU lui confère une vision du monde extérieur trop rare dans la France de l'après-guerre et une perspective lucide sur la mort des empires, et notamment du nôtre, vite menacé par la guerre froide. Pour lui, la France n'est plus désormais en mesure d'assurer une présence dominante, ni un soutien économique dans ses « possessions » d'outre-mer. Pas plus que la Grande-

Pierre Chatenet est très net : par le plan de Constantine, de Gaulle voulait montrer à l'opinion internationale que la France n'abandonnerait pas l'Algérie à la misère et à la « clochardisation » ; un cadeau de rupture... Il espérait aussi créer des liens économiques nouveaux avec l'ancienne métropole.

Ce n'est pas un paradoxe de dire que la décolonisation a été plus utile aux anciens colonisés qu'aux anciens colonisateurs, conclut l'ancien ministre. Et il assure : « La fin de la période coloniale a pesé, par les débats idéologiques qu'elle a suscités sur la naissance d'une prise de conscience utile des vrais problèmes du tiers-monde. (...) Ces derniers sont à envisager à partir du tiers-monde et non pas des pays qui n'en font pas partie. »

Après tout, « le tiers-monde, qui sera de moins en moins la source principale de matière premières qu'il fut dans le passé, ne sera pas non plus notre marché indispensable dans l'avenir ». Ce regard froid rappelle les thèses de Raymond Cartier en 1964 et le slogan qui en avait été tiré : « La Corée avant le Zambéze ». Au « Zambéze » de se débrouiller. Mais Pierre Chatenet n'aboutit pas à une conclusion aussi brutale. Il assure seulement que le sujet ne méritera « jamais assez de réflexion, d'imagination et de volonté ». Sans nul doute.

JEAN PLANCHAIS. ★ DÉCOLONISATION. SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS, de Pierre Chatenet. Buchet-Chastel, 245 p., 95 F.



Comment

Commentaire sur le roman « De chair et de mots » de Michel Surya. Le roman est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Commentaire sur le roman « De chair et de mots » de Michel Surya. Le roman est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Commentaire sur le roman « De chair et de mots » de Michel Surya. Le roman est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Commentaire sur le roman « De chair et de mots » de Michel Surya. Le roman est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

Commentaire sur le roman « De chair et de mots » de Michel Surya. Le roman est une œuvre qui se situe dans la lignée de l'érotisme « blanc » de l'époque victorienne. Il s'agit d'une histoire d'amour entre deux personnes qui se découvrent peu à peu à travers des échanges de lettres et de mots. Le style est sobre et élégant, sans les excès de l'érotisme « torride » d'Alfred Royce.

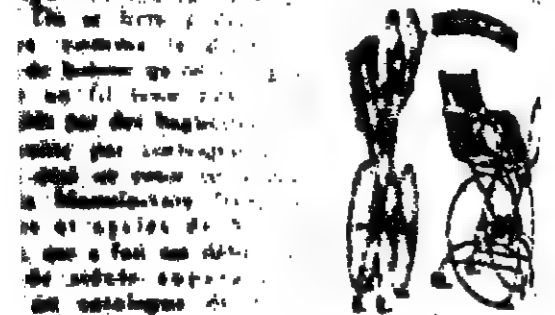
Advertisement for '12 des Français déclarent vouloir lire ce roman pendant leurs vacances.' It features the name 'RICHARD BOHRINGER' and 'Castor aux îles Carib'.

SOCIÉTÉ

Le charme irrésistible des objets

Produits du catalogue de la Manufacture de Saint-Léon

Le charme irrésistible des objets... produits du catalogue de la Manufacture de Saint-Léon... objets de décoration, bijoux, céramique...



Le charme irrésistible des objets... produits du catalogue de la Manufacture de Saint-Léon... objets de décoration, bijoux, céramique...

Le charme irrésistible des objets... produits du catalogue de la Manufacture de Saint-Léon... objets de décoration, bijoux, céramique...

Le charme irrésistible des objets... produits du catalogue de la Manufacture de Saint-Léon... objets de décoration, bijoux, céramique...

Le charme irrésistible des objets... produits du catalogue de la Manufacture de Saint-Léon... objets de décoration, bijoux, céramique...

ROMANS

De chair et de mots

De l'érotisme « torride » d'Alina Reyes et de Michel Surya à l'érotisme « bien tempéré » de Sylvain Roumette.

TROIS brefs récits dont le sujet est le sexe et l'exaltation des sens ou de l'intelligence autour de lui. Trois récits qui ont en commun de ne pas considérer l'érotisme comme un passe-temps parmi d'autres.

La jeunesse, le joli visage et l'identité féminine de l'auteur (1) - mis en valeur par une prestation télévisée à l'émission « Apoptoses » - et surtout, surtout, le lien de tout cela avec la nature de son premier roman, le Boucher, auraient suffi à faire d'Alina Reyes l'écrivain en vue qu'elle est devenue en peu de semaines.

« Mais le boucher est plein de chair et il a l'âme d'un enfant. » Le récit d'Alina Reyes s'appuie entièrement sur un tel contraste. Il se développe sur les oppositions de sens et d'images que celui-ci appelle. A la figure rouge, sanguine, congestionnée du boucher surrétant quelques obscénités propres à faire rougir le mont Blanc en personne, répond celle de la narratrice, non pas innocente mais ouverte, fiévreusement réceptive, impressionnable... A la chair vive, palpante du boucher répond la chair morte qu'il manie, découpe, et au milieu de laquelle, parfois, il va, dans la chambre froide, retrouver la bouchère...

« Sauvagerie intime »

Dans une seconde partie, l'image suggestive du boucher est reléguée à l'arrière-plan, où elle prend place dans le patrimoine fantasmagorique de la narratrice - et peut-être du lecteur. Les émois, les rêveries lascives que le boucher suscitait chez celle-ci, n'étaient qu'un passage, une initiation. Aux fantasmes de l'imaginaire succèdent le vertige, la « tyrannie » réelle des sexes. Paradoxalement - et le paradoxe est double si l'on garde en mémoire l'image-pivot du livre - le désir tend à se désincarner en se réalisant. La chair, vive, sollicitée jusqu'à l'épuisement, semble perdre de sa puissance... On s'éloigne de l'état du boucher.

Le registre dans lequel Michel Surya a écrit son très court récit, Exit, est plus grave, plus âpre. Biographie de Georges Bataille (2), il ne dissimule pas cette référence, ne cherche pas à se démarquer des lieux et modes de pensée qui furent ceux de l'auteur de Madame Edwarda.

« L'érotisme est l'approbation de la vie jusque dans la mort. » Maintes fois répétée, rabâchée,



CAGNAT

cette sentence de Bataille a fini par résonner dans le vide. Et c'est bien sous sa fascination, bien davantage que sous son sens - introuvable peut-être, mystérieux, obscur en tout cas - que sont venus se ranger nombre de lecteurs.

C'est cette fascination que Michel Surya se propose de raviver. Ou plutôt il ne se propose rien : il donne simplement à lire, en une prose dense, compacte, scandée, son propre vertige. « La mort était dans cette nuit entre elle et moi... » La scène du récit est unique, ligée. Entre « la douceur », « l'effroi » et « la rage », les protagonistes, jetés hors d'eux-mêmes, tentent de se rejoindre afin de mieux se perdre. Seules les déchirures communiquent. Le sacrifice - les métaphores religieuses abondent, lassantes à force, - la mise à mort, sont les équivalents obligés de la jouissance.

Ce que le texte mime sur le plan de l'écriture - cette « sauvagerie intime » dont parle Bernard Noël dans sa préface, - Surya le répète, dans une courte postface rédigée six ans après, sur le plan de la pensée. Etait-il nécessaire de donner à cette pensée le dernier mot ? « un livre n'est érotique - si l'est celui-ci - que dans le défaut ou le différé de la fin... » écrit justement Michel Surya...

Des trois livres dont nous parlons, le Sourire de Léonard, de Sylvain Roumette (paru à la fin 1987), est celui qui use avec le plus de parcimonie de la valgaie érotique et de son lexique de mots crus. C'est aussi le plus cérébral : « Le rituel et le détail de l'écriture » ont charge ici d'évoquer une scène infiniment plus large et complexe que celle où deux corps se rencontrent et s'enlacent.

Utilisant un artifice littéraire qui a déjà fait ses preuves, l'auteur présente, par la voix du narrateur qui la préface et la commente, la correspondance à sens unique de son maître, un peintre mort plusieurs années auparavant. Adressés par l'artiste à sa compagne, ces billets décrivent, d'une manière fragmentaire, une relation perverse dans laquelle « tous les rôles et toutes les figures possibles du jeu amoureux » mis en scène par l'homme sont assumés par la femme.

Sa référence majeure, c'est dans l'œuvre, aussi bien écrite que dessinée, de Pierre Klossowski, que Sylvain Roumette est allé la chercher : théâtralisation, hiérarchie des postures, agencées en tableaux vivants pour le plaisir de celui qui regarde, évaluation de « cette finance désirante », de « cette fluctuation de valeur » qui se cache derrière l'amour... « Que le regard finalement, ce n'est pas ce qui surprend la jouissance mais ce qui l'ordonne et l'ordonne, la décente ». Conduit sur ce théâtre, voyeur lui-même enjoint à tenir son rôle, le lecteur ne peut qu'acquiescer à cette définition...

PATRICK KÉCHICHIAN

- * LE BOUCHER, d'Alina Reyes, Seuil, 90 p., 45 F.
* EXIT, de Michel Surya, préface de Bernard Noël, Librairie Séguier, 42 p., 39 F.
* LE SOURIRE DE LÉONARD, de Sylvain Roumette, Le Tour sur le tour, 86 p., 70 F.

(1) Signalons le numéro 11 de Nouvelles nouvelles (n° 88), dans lequel deux femmes livrent leur vision de l'érotisme littéraire en de la littérature érotique (Nouvelles nouvelles, 3, rue de l'Harmonie, 75015 Paris, 60 F).
(2) Georges Bataille, le mort de l'œuvre, Librairie Séguier, 1987.

Fawzi Mellah et la reine Elissa

Pour ce romancier tunisien, « il faut rechercher la source des déchirures et des malheurs du monde arabe ».

par Tahar Ben Jelloun

EN racontant la vie d'Elissa, celle que Virgile et Dante appelaient « l'infortunée Didon », le romancier tunisien Fawzi Mellah fait une plongée dans le passé le plus lointain et nous donne un livre qui va certainement marquer un tournant dans la littérature maghrébine. Le roman est une longue lettre qu'Elissa aurait écrite à son frère Pygmalion pour lui dire son errance à la recherche d'une identité. C'est l'histoire de la malédiction qui pèse sur une femme innocente, rêvant d'une utopie démocratique.

Seule la littérature peut nous aider à comprendre l'état actuel du monde arabe. Fawzi Mellah affirme que pour cela, « il faut revenir à l'origine, à l'histoire, et rechercher la source des déchirures et des malheurs qui encombreront aujourd'hui cette partie sud de la Méditerranée ». L'errance de cette reine se situe huit siècles avant J.-C. et couvre, géographiquement, l'aire actuellement arabo-islamique. Elle quitte la capitale phénicienne Tyr parce que tout s'y désagrège et se détruit. Elle fuit la rumeur qui a causé chez elle une grave blessure. Ainsi quand elle affirme que « les choses ne sont jamais aussi claires et intelligibles que lorsque une souffrance les a dévoilées », elle est déjà dans cette lucidité terrifiante qui précède la mort.

C'est que cette reine a choisi de régner sur l'impossible : un peuple imaginaire à la recherche d'un territoire et d'une mémoire. Elle abandonne Tyr et son frère pour se punir d'avoir violé une de ses lois, un interdit fondamental, même si cela s'est passé en rêve. Elle choisira l'errance comme prison et espérance, attirée par ce qui concerne le mystère des hommes même si elle ne nourrit pas beaucoup d'illusions sur le genre humain.

Reine sans terre ni progéniture, vouée à la fuite et au deuil, avec un cœur plein d'amour mais incapable d'aimer, elle partira sans se retourner, enlèvera trente-neuf virginités à Chypre et découvrira des pays étranges. Son voyage est né d'une passion pour l'indépendance et devient apprentissage de la solitude et de l'oubli.

Elissa sera séduite par Sabratha, un territoire pas comme les autres, une utopie réalisée où les citoyens semblent vivre heureux, sans État, sans police ni armée. Ils ne s'intéressent ni à l'or ni à l'argent mais aux techniques de la navigation. Elissa leur fera découvrir la musique et finira par



Fawzi Mellah : « Aucun État n'est spontanément moral. »

échanger avec eux les secrets maritimes contre un traité d'agronomie.

Pour cette reine, seule la redécouverte de l'identité peut constituer une délivrance : « Un peuple ne s'épanouit que lorsqu'il produit son territoire en y imprimant ses mythes. » Elle rêvera d'un pays pour son peuple, un livre qui serait la terre, une terre qui serait féconde, débarrassée de toute tyrannie. Sabratha aurait pu être ce rêve, mais ses citoyens vivent sans monarchie, et, une fois par an, les femmes construisent des statues de sable et d'algues, figures de princes qui régneront l'espace d'une nuit et qui seront détruites au lever du soleil.

Une capitale sans soupçon

Après cette rencontre heureuse qui lui fait oublier la cause de son errance, Elissa va s'arrêter à Hadrumète, une ville sans harmonie ni équilibre, une ville laide et macabre. La reine y voit l'image de Nout, la déesse égyptienne de la mort. C'est que Hadrumète ne regarde pas la mer. Elle fait la guerre. C'est ici qu'Elissa épouse Hiarbas, celui qui sera assassiné par Pygmalion. De cet événement, réel ou imaginaire, est née la rumeur de Tyr : « Elissa est une princesse indigne qui a fait tuer son époux par amour de son frère. » L'inceste, même rêvé, est une malédiction.

Au-delà de la faute, elle continuera à chercher une ville nouvelle, un lieu susceptible d'épargner le songe. Ce sera Qart Hadash, une ville à son image, une « femme-patrie », une « terre incestueuse », une capitale sans soupçon.

Ainsi, contrairement à Antigone qui, par passion, viole la loi

de la cité, Elissa, peut-être parce qu'elle est orientale, préfère fuir et s'immoler par le feu le jour de ses noces, se transformant en mythe qui permettra à la communauté de survivre : « Et ce feu ne consumera pas Elissa ; il brûlera une histoire afin que puisse naître un mythe. »

Le monde arabo-islamique ne croit-il plus à ses mythes ? De combien de sacrifices a-t-il encore besoin pour retrouver sa cohésion et sa place dans le monde ? A travers le destin de cette reine vagabonde, Fawzi Mellah nous rappelle combien cette communauté a besoin aujourd'hui d'un rêve collectif, une utopie forte, une passion pour la justice et la dignité. Et ce rêve ne viendra pas des États, car « aucun État n'est spontanément moral », et « le langage éthique n'est pas celui des princes ».

Cette superbe lettre d'une reine à son frère est en fait un discours désabusé mais passionné et généreux que tout intellectuel arabe aimerait aujourd'hui adresser à ceux qui ne connaissent du pouvoir que l'abus. C'est une voix blessée qui nous parle car elle sait la trahison des hommes. La poésie et l'humour s'imposent dans cette lettre, ce qui nous rend Elissa encore plus proche.

La lecture achevée, on se rend compte que les personnages vont peupler notre mémoire au point de ne plus savoir si on les a rencontrés dans un roman ou dans la vie. C'est là la force et la beauté grave d'un livre qui trouble les lois du roman historique, comme Marguerite Yourcenar avait réussi à le faire dans les Mémoires d'Hadrien.

* ELISSA, LA REINE VAGABONDE, de Fawzi Mellah, Seuil, 192 p., 79 F.

LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Comment j'ai rangé certains de mes livres...

(Suite de la page 11.)

« Chéri(e), regarde : mon livre ! », a triomphé l'auteur, en recevant de l'éditeur le premier exemplaire fabriqué. C'était la fin d'un cauchemar, le début d'une joie, l'évidence d'une justification, quelque chose comme une promesse. Et le voilà, ce rêve, calant une armoire inconnue, bancal comme une tombe que personne n'entrevoit plus...

DONC, il fallait faire quelque chose. Je me suis adressé à des revendeurs, à des hôpitaux, des prisons, des œuvres de charité (on dit « caritative », maintenant, ce qui est pareil mais fait plus moderne, parce qu'incompréhensible, et moins blessant, paraît-il, pour les secourus !).

Vous connaissez ce mot terrible de parents sortant d'un spectacle classique ? « Si on avait su que c'était si ennuyeux, on aurait envoyé les gosses ! » Il en va de même chez le lecteur professionnel submergé de « services de presse ». Conservant le meilleur, il cède à un paternalisme pieux en se disant que malades et captifs trouveront peut-être leur compte dans ses rebuts ! Par bonheur, il n'en est rien. Les déshérités ont plus que leur fierté : du flair ; et les goûts du grand nombre. Ils en ont assez des fictions hautement périssables. Ils veulent de l'histoire, des grandes signatures, du témoignage, du récent. Vos romans inconnus de l'autre rive, vous pouvez vous les garder !

Et voilà le problème re-posé en son entier ! Au poids du papier, personne ne propose plus d'enlever le surplus. Les débarrasseurs bénévoles renflent. Où mettre tout cela ? Stocker coûte cher : les libraires le savent, les particuliers l'apprennent. Alors quoi ? J'ai essayé la remise grande ouverte, tout un hiver. Pas un visiteur n'a fait l'effort de subtiliser un titre, même pas un beau livre illustré dont on fait les étrennes. La vol n'est plus ce qu'il était.

Les piles montent, comme en 1910 l'eau de la Seine proche. Le gras terme des entrepôts et des greniers voile les couvertures, fait craquer les bragues. Des coins se corrent. Les caractères se brouillent. D'éternel, le livre devient denrée. Déjà, il porte sa date en code, comme un yaourt. Bientôt impropre à la consommation !

Je ne raconte pas tout cela pour geindre ou plaindre. C'est un privilège rare de recevoir des bouquins, d'en parler, d'en écrire. Le commerce est ce qu'il est. Le temps bat les secondes et les trimestres à sa guise. Je voulais juste faire état d'une question souvent posée et qui m'assège moi-même, comme les envois : « Tous ces livres de plus en plus remplissables et remplacés, qu'en faire ? »

Il n'y a pas de réponse : rien qu'une certitude, devant le tas qui grossit et s'empoussié. Quelques part sous cet amas de vanité, ont hurnus de « récits, sous ce ramis de signaux oubliables, se trouve à coup sûr une phrase qui aurait pu nous sauver, vous, moi, de la solitude, de la désespérance. Et elle n'est pas perdue. On la retrouvera un jour. Un jour qu'on ne la cherchera plus.

12 % des Français déclarent vouloir lire ce roman pendant leurs vacances. Le Monde daté 10 juin Sondage SOFRES pour France-Leslivres La Monde



Advertisement for René Depestre's novel 'Hadriana dans tous mes rêves'. Includes a portrait of the author and the Gallimard logo.

LETTRES ÉTRANGÈRES

La jubilation d'Isabel Allende

PRÈS un livre plus sobre, D'amour et d'ombre, Isabel Allende renoue avec sa jubilation de « raconteuse », qu'on avait vue à l'œuvre dans son premier roman, la Maison aux esprits (1). Ceux qui aiment les récits plus « tenus » seront sans doute un peu déçus et continueront de préférer D'amour et d'ombre à Eva Luna. Quoi qu'il en soit, en plein été, il faut parfois ne pas bouder son plaisir à devenir un lecteur docile, à se laisser mener en bateau, à se laisser prendre par la main pour suivre Eva Luna, une enfant « mal née », dans un pays d'Amérique latine où la vie politique est de dictature en dictature.

radiophoniques et télévisés. Engagée chez un ministre, « un personnage des plus anodins », elle lui renverse un vase sur la tête avant de s'enfuir et de se retrouver chez l'une des plus puissantes maquerelles de la capitale, puis dans la boutique de Ried et Zulema. Travestis, boutiquiers, petit peuple de la rue, gaillards... Continuer la liste de ses rencontres tournerait au catalogue. Et, au fond, ce qui importe pour que cette histoire ressemble à celles que s'invente Eva, c'est qu'elle raconte Rolf Caré. Et elle le raconte.

Du loufoque au tragique

Eva est née de la compassion de Consuelo, servante chez l'étrange professeur Jones, embaumeur, pour un indien morcu par un serpent et qui sollicitait un dernier plaisir avant de rendre l'âme. Il n'est pas mort, mais il est parti. Quant à Consuelo, elle mourut six ans plus tard, d'avoir malencontreusement avalé un os de poulet le soir de Noël. Eva l'orpheline est alors devenue une servante-enfant, souvent maltraitée, toujours rêveuse, aimant à s'inventer des histoires et à les raconter.

Ce qui retient l'attention, dans ce récit d'Eva, somme toute banal malgré l'abondance de péripéties qui vont du loufoque au tragique, c'est la manière de dire la misère, la dureté du quotidien et les rêves, du même ton vif, presque allégre. Eva, c'est l'énergie de vie faite femme. Du reste, elle l'annonce dès la première ligne : « Je m'appelle Eva, qui veut dire vie d'après un livre que consulta ma mère pour me choisir un nom. »

De l'autre côté de l'Atlantique, au nord de l'Autriche, huit ans avant Eva, était né Rolf Caré, fils de Lukas Caré, tyran domestique et professeur abusant des châtements corporels. On se demande bien ce que cet homme du Nord vient faire dans cette histoire latino-américaine, jusqu'à ce que les hasards du destin s'enlèvent Rolf chez sa tante, au Nouveau-Danemark. « Violé » par ses deux cousines dans un porcherie de fraiseurs, Rolf finira par s'arracher aux délices de l'amour à trois pour partir vivre dans la capitale et devenir cinéaste.

Elle affronte tous les maux avec une constante vigueur, que seule la fiction permet d'assurer. C'est pourquoi quand Eva termine son récit — peut-être une fable comme celles qu'elle adore raconter (elle ne s'en prive pas au long de ces quatre cents pages et finit même par écrire un feuilleton télévisé), — le lecteur n'a plus qu'une chose à se dire : « Si seulement j'étais un personnage de roman ! »

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ EVA LUNA, d'Isabel Allende, traduit de l'espagnol par Claude et Carmen Darand, Fayard, 420 p., 96 F.

(1) Les romans d'Isabel Allende ont été publiés chez Fayard.

Les fantômes d'Amos Tutuola

Un Nigérian découvert en 1952, puis « oublié » en France pendant plus de trente ans.

IL aura fallu attendre trente-quatre ans pour qu'une traduction (très réussie) de My Life in the Bush of Ghosts (Ma vie dans la brousse des fantômes) du Nigérian Amos Tutuola paraisse en français. Cet autodidacte yoruba avait cependant fait une entrée fracassante dans le monde des lettres en publiant, en 1952, The Palm-Wine Drinkard, tout de suite traduit par Raymond Queneau sous le titre de L'ivrogne dans la brousse (1). Acclamé par la critique occidentale (Dylan Thomas déclara, par exemple, que « rien n'était trop merveilleux ni trop banal pour cette immense histoire diabolique »), mais dénié par ses compatriotes — qui, sauf Wole Soyinka, (Prix Nobel de littérature 1986), s'insurgèrent contre cette incursion dans la mythologie barbare africaine et contre le style fort peu académique de cet écrivain à l'écriture hallucinée, — ce premier court récit, comme les sept autres qui allaient suivre, décrivait l'odyssée d'un héros naïf mais rusé en quête d'informations, de confirmations, de valorisations, en un mot de sagesse.



BÉRÉNICE CLEVEE

Ma vie dans la brousse des fantômes est une exploration de cette « brousse épouvantable où jamais être humain, même supérieur, n'a pu pénétrer ». La gageure du conteur va donc consister à nous décrire un périple impossible au cours duquel le protagoniste va, en une sorte de féroce mais délicate purgation des passions, constamment frôler mais éviter l'annihilation.

représailles. Battu, torturé, enfermé, métamorphosé, privé de nourriture, de boisson et de repos (« pas une seconde de répit »), le jeune homme traverse ce pays du « pire », sanglant, pestilentiel, excrémentiel même, où la peur, la poursuite (« la proie, c'est moi ») et l'exagération sont la loi. Tout est, en effet, très long, très sale et très laid dans cet univers cauchemardesque et familier où se dressent sans cesse sur sa route des monstres, ces idoles repoussantes de l'inconscient.

Être fou pour devenir sage

Mais à force de rencontrer tant de fantômes (qu'ils soient « sceptiques », « puants », « machots » ou « vagabonds car nés de mère inconnue »), d'entretenir commerce avec des esprits aux

noms évocateurs comme la « Mère Lance-Flammes » (qui revend très cher le feu de son regard), « Super Lady » (qui, pour l'agacé, se présente à lui sous la forme d'une gracieuse antilope) ou le « Mauvais des mauvais » (qui, logique oblige, est aussi un « mauvais plaisir »), de subir et de faire subir des transformations qui s'embobinent à merveille et de délier le temps et l'espace (et, partant, la fatigue et la mort), notre héros devient un « fantôme complet » qui réussit fort bien dans la vie : son fils devient roi, et lui « président du tribunal le plus élevé » de la brousse.

A l'aide de ses gris-gris animistes et de ses croyances chrétiennes (« Dieu est si bon » est son antique), il va de ville en ville sans le moindre souci logique : en une page, il passe, par exemple, de la dixième à la dix-huitième avec un détour par la

septième, parce que, a déclaré Tutuola, « c'est dans cet ordre-là que je les ai visités ».

Et à la toute dernière minute, une échappatoire se présentera, traditionnelle (des ailes poseroient aux flancs des jarres) ou moderne (des télévisions apparaîtraient au creux des mains). Notre héros sortira alors quasiment indemne de tous ces faux pas dans lesquels il se met constamment, comme hypnotisé par le malheur qui rôde mais qu'il affronte sans cesse pour pouvoir se targuer de l'avoir berné.

Tout en conservant ses techniques de conteur (en utilisant, par exemple, le lecteur comme confident : « Voilà mon plan », ou, ce qui est plus cocasse, comme collaborateur : « Je vous le demande à vous ? Avez-vous une idée ? »), Tutuola a réussi à devenir un écrivain en saisissant (et en transmettant) le caractère universel du merveilleux. D'innombrables anachronismes (tels que radios, télégraphes, glaçons ou petites annonces) truffent son récit, mais, loin d'être simplement incongrus, ils sont, en fait, didactiques, car ils actualisent la magie du texte et nous permettent ainsi de nous l'approprier.

La leçon de ces voyages obsessionnels est qu'il faut d'abord être fou pour ensuite devenir sage et que, pour parvenir à vivre dans cet univers déchu qu'est le nôtre, il faut aller se mirer dans l'horreur somptueuse du « deuxième versant du monde », revenir chez soi pour le raconter, puis repartir « se faire peur » en un cycle éternel de souffrances et de jubiliations.

DENISE COUSSY.

★ MA VIE DANS LA BROUSSE DES FANTÔMES, d'Amos Tutuola. Traduit de l'anglais (Nigéria) par Michèle Laforest. Belfond, 170 p., 96 F.

(1) Gallimard 1983, réédité en 1984.

JEAN-MICHEL FRANK : CHANGER D'ORIENT



Éditions OSSIDIANE 116 pages : 76 F 25, rue Houdon, 75018 Paris

L'accident de parcours d'André Brink

Un roman pas très réussi du célèbre romancier sud-africain, et le troisième texte, dur et violent, d'un de ses compatriotes, Ebersohn.

ANDRÉ BRINK, le célèbre romancier sud-africain, a été victime d'un accident. Un accident de parcours. A l'origine du sinistre, son dernier roman, États d'urgence. Animé par la volonté de quitter l'ornière traditionnelle de ses précédents récits, Brink a voulu prendre des chemins de traverse. Une bonne idée. Seuls les sotts écrivent toujours le même livre. L'auteur de Rumeurs de pluie l'a si bien compris qu'il a voulu se surpasser, écrire une sorte de roman sur le roman dans le roman. Compliqué ? Oui, un peu.

Une double histoire d'amour (entre une jolie étudiante et un brillant professeur d'université, entre une jeune femme et un militant anti-apartheid recherché par la police), des images choc sur la réalité sud-africaine, des montages de citations livresques empruntées à Roland Barthes, Jacques Derrida ou Annie Leclerc : voilà l'essentiel des ingrédients du récit. Un récit qui commence d'ailleurs très mal. Dès les premières pages, le narrateur (un Brink à peine déguisé) nous inflige ses interrogations relatives à toutes les possibilités de rencontre entre ses deux personnages principaux. Les deux futurs tourtereaux vont-ils faire connaissance : A) après un meeting sur le campus ? B) dans un aéroport ? C) au fin fond d'une sombre ruelle ?

Le témoignage demeure fort

Subjugué par son propre « procédé », l'auteur le reprend à la fin du roman où, une fois de plus, il expose l'ensemble des diverses conclusions imaginables. C'est lourd, très lourd ! Au point que certains passages semblent être des broillons d'une œuvre en cours, non maîtrisée, non structurée. Ce n'est pas tant le style de Brink qui est en cause. C'est plutôt le ton, la manière de dire. Ainsi, les scènes d'amour semblent parfois tout droit sorties d'un livre de la collection Harlequin, tandis que les notations censées donner au texte sa profondeur, son universalité, relèvent de la citation professionnelle docte et ampoulée.

Brink a sans doute été trop gourmand. On comprend qu'il ait voulu élargir son propos d'écrivain blanc d'Afrique du Sud, pour essayer de lui donner une ampleur qui dépasse la simple évocation d'une société meurtrie et déchirée. Encore aurait-il fallu qu'il s'attribue d'autres moyens pour traiter avec davantage de pertinence les thèmes qu'il prétend aborder, notamment celui de la création artistique au sein d'un

monde régi par les lois d'une répression systématique et aveugle.

Au fond, c'est la sincérité qui fait défaut à André Brink. Non qu'il soit malhonnête. Le témoignage qu'il nous apporte sur l'Afrique du Sud, même s'il est fragmentaire, demeure très fort. Mais là, ce n'est plus le roman qui parle, ce sont les événements. Et Brink se refuse à regarder en deça de cette réalité, qui devient, dans son récit, un élément spectaculaire parmi d'autres.

D'où ce sentiment de lire le roman d'un bon professionnel de la plume, qui parvient à doser plus ou moins bien ses effets, entre les petits baisers qu'échange ses personnages, les images de sang et les marivaudages du genre « Qu'est-ce qui est en jeu dans une histoire d'amour ? » (p. 82), « La simplicité de la déclaration « je t'aime » est (tragiquement) compliquée par des questions telles que : qui est « je » ? qui est « toi » ? (p. 118), « Le langage dans sa totalité vibre dans chaque mot ; dans chaque mot le langage lui-même est en jeu » (p. 216). Comment ne pas être désarmé ! Comment, enfin, ne pas être déçu de n'avoir accompli, au terme de ces États d'urgence, qu'un seul voyage : celui que nous invite à accomplir le professeur André Brink dans sa bibliothèque personnelle...

Wessel Ebersohn, lui, est allé plus loin. Les Greniers de la colère, son troisième roman, avait subi les foudres de la censure sud-africaine à la fin des années 70, et c'est finalement une maison d'édition anglaise, Gollancz, qui devait le publier à Londres en 1980.

Le héros du récit est un jeune militant noir. Capturé par la

police, il a été cruellement torturé. Muet, paralysé, il n'attend plus, au fond de sa cellule, que l'ultime délivrance de la mort. Aux images de son passé, vécu dans un bidonville, se mêle celle du supplice que continuent de lui infliger ses bourreaux pour tenter de lui arracher des aveux.

Ce texte, très dur et violent, ne laisse pas indifférent. Ebersohn a, par ailleurs, écrit un autre roman, paru en 1981, « Pensé » à Steve Biko. Et c'est ainsi qu'il faut comprendre ces Greniers de la colère, hommage à la mémoire d'un symbole : un rêve de liberté.

BERNARD GÉNIES.

★ ÉTATS D'URGENCE, de André Brink. Traduit de l'anglais (Afrique du Sud) par Michel Courtois-Fourey. Ed. Stock, 408 p., 98 F.

★ LES GRENIERS DE LA COLÈRE, de Wessel Ebersohn. Traduit de l'anglais (Afrique du Sud) par Eric Sarnet. Ed. Bernard Contax, 292 p., 99 F.

La revue Europe a consacré récemment un numéro aux littératures d'Afrique du Sud. Au sommaire, une interview de Nadine Gordimer, une brève étude sur J. M. Coetzee (qualifié de « personnage énigmatique et difficile à évaluer » (1), des essais sur le roman et le théâtre contemporains. L'ouvrage est complété par un choix de nouvelles et de poèmes (de Brechtbach et de Wally Serote notamment). La place accordée aux jeunes auteurs noirs est importante ; on peut cependant regretter que leur présentation soit presque systématiquement entachée de termes idéologiques. La situation politique actuelle de l'Afrique du Sud peut l'expliquer en partie. Elle ne pourrait cependant justifier que l'on puisse étudier toutes les littératures de ce pays en se chausonnant qu'une seule paire de lunettes, les verres et fassent-ils plus ou moins « transparents ».

R. G. (1) Revue Europe, n° 708, avril 1988, 226 p., 75 F.

revue bimestrielle le débat Directeur : Pierre Nora 50 NUMÉRO SPÉCIAL 1953-1987 TRENTE-CINQ ANS DE VIE INTELLECTUELLE FRANÇAISE les dates, les hommes, les mots Gallimard

OU TROUVER UN LIVRE ÉPUISE ? Téléphonez d'abord ou venez à la LIBRAIRIE LE TOUR DU MONDE 8, rue de la Pompe, 75116 PARIS 46-20-87-12 - Si le titre que vous cherchez figure dans notre stock (100 000 livres dans tous les domaines) : vous l'aurez en 24 heures. - Si il n'y figure pas : nous différons gratuitement votre demande après d'un résumé du correspondant ; vous recevrez une proposition écrite et chiffrée dès que nous trouverons un livre. AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT

LE MONDE DES LIVRES... d'artistes... trop discrète de La Fayette... symat et les coquetteries de l'auteur Princesse de Clèves... ME DE LA FAYETTE... ÉTATS D'URGENCE... LES GRENIERS DE LA COLÈRE... revue Europe...

BIOGRAPHIES

Vies d'artistes

Le Rivière à Klee : mode biographique est revenue

L'écrit des biographies. Il en pleut de toutes sortes et de toutes sortes d'artistes, de musiciens et d'ascétiques, de natives et d'analytiques, de plus ou moins savantes. On ne sait à quelle cause rendre grâce d'une telle abondance, passion inattendue des éditeurs pour l'histoire de l'art ou volonté moins désintéressée de surfer sur la vague de la postmodernité. N'importe, et surtout moins que ces biographies ajoutent l'inattendu à l'éru-

L'inattendu, c'est une vie de Charles Cottet, peintre réaliste et intéressant et fort méconnu ces années 1880-1910, portraitiste paysagiste méthodique et puissant, que son dégoût de l'impressionnisme académique a condamné à l'indifférence d'une posterité à ceillères. Cottet, qui n'est ni Bretonne à la mode avant que Gauguin s'y établisse et veut renouveler la grande peinture par le pittoresque local, valait bien un livre, et celui d'André Cariou a toutes les qualités requises, précision, exhaustivité et clarté.

Autre cousin des nabis, l'ultra-japonais Henri Rivière a enfin trouvé un biographe qui prenne le soin de démentir les épisodes d'une carrière tout entière dévouée aux estampes, que ce soit les estampes japonaises que Rivière collectionna avec enthousiasme ou les siennes, vues de Paris et de la Bretagne, largement inspirées des premières. L'ouvrage s'accompagne d'un catalogue raisonné, ce

qui n'est jamais inutile. Des publications de cette espèce contribuent plus largement que bien des catalogues somptueux au progrès de l'histoire de l'art moderne.

L'inattendu, c'est encore le David d'Angers de Jacques de Caso, qui professe à Berkeley. Depuis 1891, nul n'avait eu l'idée, semble-t-il, de consacrer une monographie à l'un des sculpteurs majeurs du dix-neuvième siècle. Or David d'Angers, dont il demeure, outre des bronzes et des plâtres, des écrits intimes et une quantité prodigieuse de dessins, incarne à merveille la tradition d'un art solennel et épique qui excelle dans la commémoration des grands hommes, Fénelon ou Cuvier, le Grand Condé ou le général Bonchamps.

Au-delà de la narration

Sa vie, qui se confond avec la suite des commandes qu'il obtint et des monuments qu'il exécuta, est l'occasion pour l'auteur de décrire les mécanismes administratifs de la statue officielle dans la première moitié du dix-neuvième siècle et d'étudier le romantisme humanitaire et christo-républicain qui fit l'essentiel de l'inspiration personnelle du sculpteur. C'est là plus qu'une biographie : l'analyse d'un milieu artistique.

Autre méthode pour aller au-delà de la narration : tenter de



Paul Klee : une création plastique essentiellement autobiographique.

révéler la — ou les — logiques d'une œuvre, de ses procédés et de son sens et mener à son terme une entreprise critique de l'espèce de celles qui se pratiquent ordinairement en littérature. L'œil en trop d'Alain Bonfand répond avec grand talent à une telle ambition. Bonfand connaît Paul Klee par cœur. Il s'aventure dans ses dessins et ses peintures avec une belle aisance, et cette familiarité, que l'on imagine lentement acquise, lui suggère d'excellentes analyses.

Fragments d'écrits et de lettres, jeux d'influences, motifs organisés en séries presque invisibles, évolution de la poétique : Bonfand conjugue des savoirs de plusieurs types, varie adroitement sa méthode et cherche moins à mettre à jour un système qu'à détailler les mécanismes d'une création plastique essentiellement autobiographique. Il y parvient le plus souvent, quoique son style manque parfois de la légèreté chère au peintre, et se montre fort convaincant quand il esquisse la généalogie romantique de son héros. Le titre lui-même, qui pourrait surprendre et faire craindre les pires débordements psychologisants, vient d'Hölderlin.

Jean-Claence Lambert agit à l'inverse. Laisant à d'autres commentateurs le soin de suivre avec patience filiations et évolutions, il a composé une apologie lyrique de Karel Appel. L'écrivain, en ce cas, se fait le complice de peintre et entend de le justifier en tout. Est-ce bien nécessaire ? On peut douter qu'Appel ait un

besoin bien urgent d'avocat. Ses gouaches, ses pastels et ses dessins se défendent seuls. Ceux qui illustrent — magnifiquement et généreusement — l'ouvrage suffisent à convaincre de la verve et de l'énergie de l'artiste.

Il suggèrent des parallèles et démontrent à demi-mot qu'Appel met beaucoup de maîtrise à peindre brutalement, commande à sa sauvagerie, connaît ses classiques du vingtième siècle et se laisse rarement surprendre par ses instruments. Un biographe moins inspiré que Jean-Claence Lambert, et qui n'aura eu ni le privilège ni le déshonneur d'avoir connu son modèle de trop près, aura là-dedans matière à développer. Mais plus tard, tant il semble clair que le biographe ne peut écrire à l'aise qu'à titre posthume.

PHILIPPE DAGEN.

* CHARLES COTTET ET LA BRETAGNE, d'André Cariou, Éditions Urss-Lo chasse-marée, 216 p., 215 F.

* HENRI RIVIÈRE, d'Arman Fieid, Hachemidit & Bourat, 96 p., 180 F.

* DAVID D'ANGERS : L'AVENIR DE LA MÉMOIRE, de Jacques de Caso, Flammarion, 224 p., 250 F.

* PAUL KLEE : L'ŒIL EN TROP, d'Alain Bonfand, Éditions de la Différence, 124 p. et 70 planches, 195 F.

* KAREL APPEL, ŒUVRES SUR PAPIER, de Jean-Claence Lambert, Éditions Cercle d'Art, 256 p., 750 F.

La trop discrète Mme de La Fayette

L'anonymat et les coquetteries de l'auteur de la Princesse de Clèves

MME DE LA FAYETTE s'est toujours farouchement défendue d'être un écrivain : le seul texte qu'elle ait jamais signé de son nom a été son tout premier portrait, celui de la marquise de Sévigné (qui était sa cousine par alliance), dans un recueil réuni par la Grande Mademoiselle en 1659. Par la suite, elle n'a écrit la Princesse de Montpensier (1662), Zaïde (1669-1671), la Princesse de Clèves (1678), trois œuvres achevées qu'on lui attribue généralement depuis le début du XVIII^e siècle.

Craignait-elle de passer pour un « auteur de profession », pour une « femme savante », pour une « précieuse ridicule » ? Voilà qui assurément aurait été indigne de son rang et de sa qualité — explique Roger Duchêne en rappelant utilement le code des valeurs de l'époque, — car elle était comtesse de La Fayette, filleule de la duchesse d'Aiguillon, favorite de Madame, femme d'influence et femme d'esprit, bien persuadée que la littérature et, en particulier, le roman ne pouvaient être qu'une activité de savants érudits, de professionnels de l'écriture ou d'amateurs...

Mais cet anonymat n'alla pas sans coquetteries ni indiscrétions : elle ne dédaignait point de dire en public beaucoup de bien de la Princesse de Clèves et de répondre, dans le même mouvement, à qui lui en demandait l'auteur : « Pour moi, je suis flattée que l'on me soupçonne, et je crois que j'avouerais le livre si j'étais assurée que l'auteur ne vint jamais me le redemander. »

Le roman connu, après une campagne de presse remarquablement orchestrée par le Mercure galant, la réelle faveur du public et de la cour : nul doute, cependant, que les exégèses mondaines remarquèrent les singularités du livre... Car, après l'extraordinaire engouement du public pour les dix tomes baroques de la Clélie de Madeleine de Scudéry (1654-1660), que M^{me} de La Fayette avait lue avec plaisir, écrire un assez mince roman qui se passe à peine un siècle plus tôt, où les per-

sonnages portent les patronymes des plus grandes familles de France et non des pseudonymes « à l'antique », où les affres de la passion devaient des êtres qui désirent, se déchirent, se consacrent, relève d'une étonnante conscience de l'évolution de l'histoire littéraire et morale à venir.

Et, en femme qui connaissait à merveille les rouages psychologiques du monde où elle évoluait avec discernement, M^{me} de La Fayette entoura la parution de ce « nouveau roman » de tous les secrets imaginables : elle laissa courir le bruit que La Rochefoucauld, qui était alors son platonicque ami de cœur, avait participé à sa rédaction ; elle laissa entendre que ce drame entre le prince, la princesse de Clèves et le duc de Nemours était inspiré des Mémoires amoureux qu'Henriette d'Angleterre lui avait confiés avant de mourir en 1670.

Ses proches l'appelaient « le Brouillard » tellement elle s'entendait à masquer ce qu'elle ne voulait pas avouer... Et Roger Duchêne d'analyser les derniers rebondissement (en 1880 et 1924) de cette paradoxale recherche en paternité que des lettres authentiques infirment et que des faux, établis par ou ne sait quel fou littéraire, confirment...

Tout se passe, en fait, comme si l'activité littéraire de M^{me} de La Fayette, oscillant entre la réserve du propos et la galanterie des procédés, se substituait, sur une nouvelle carte du Tendre, à ce sentiment de l'amour qu'elle déclarait à dix-neuf ans n'être qu'une « chose incommode ».

C'est en écrivain qui a été « l'incommode » en elle et qui a laissé la « langueur » prendre possession de son corps que M^{me} de La Fayette navigue avec subtilité sur les trois fleuves de la carte du Tendre — Inclination, Estime et Reconnaissance — sans jamais aborder sur les rives inconnues de la Jouissance...

CLAIRE PAULHAN.

* MADAME DE LA FAYETTE, de Roger Duchêne, Fayard, 534 p., 130 F.

La fille illégitime d'« Uncle By »

EN France, dans le petit cimetière du village de Lapeyre (Aveyron), repose, depuis 1849, la fille illégitime de lord Byron : née en 1814, fruit de l'union doublement criminelle, à la fois adultère et incestueuse, du poète et de sa demi-sœur, Medora Leigh-Byron n'eut pas assez de sa courte vie pour expier la faute commise par ses parents. Dès sa conception, Byron la plaça sous le signe prémoniteur du premier chant du Corsaire, « Déjà la douleur a gravé sur le front/que le temps ne peut effacer ».

Le scandale de cet amour, de cette naissance, puis la tentative de mariage avec Annabella Milbanke, rapidement rompue par une malheureuse « lune de miel » et le divorce, achevèrent, en moins de trois ans, de faire de l'un des plus grands poètes anglais, un réprouvé, un homme voué à l'exil.

Medora ne reverra jamais celui qu'elle appelait « Uncle By », et le temps de son enfance se déroule sans ce père tragique et grandiose que le siècle a condamné vivant et réhabilité mort. Le temps de l'adolescence est d'ombrière, pour Medora, celui du drame le plus violent : son beau-frère, qui est aussi l'amant de sa mère, Augusta Leigh, le subjugue, l'engrosse. Elle n'a que seize ans et elle apprend, au cours d'une scène terrible avec sa sœur, la honte de ses origines.

Après avoir mis au monde un enfant mort-né, Medora s'enfuit avec son séducteur, Trevanion, et ils s'installent en Normandie sous le nom de M. et M^{me} Aubin. Mais il faut, derrière ce pseudonyme béni, imaginer cet étrange couple anglais, toujours au bord de déchirements hystériques, hantés des demeures sans nom où ils ne restent pas, cherchant un refuge qu'ils savent ne pas mériter, aggravant de leur folle commune le poids de leurs fautes et donnant vie à la

petite-fille de lord Byron, Marie Aubin...

Au terme de longue année de déchéance, Medora trouve péniblement une issue imparfaite, demandant protection et soutien à lady Byron, qui les lui accorde en 1840 et qui s'occupe alors d'elle comme une vraie mère... Après de sombres histoires d'héritage, de successions, elles rompent ce lien contre nature qu'elles ont voulu instaurer, par sagesse peut-être, au-delà du malheur que chacune représenterait pour l'autre... Medora revient en France en 1844, épouse, quatre années plus tard, Jean-Louis Teillier, s'installe à Lapeyre et meurt à trente-cinq ans de la petite vérole...

La vie et la mort, en France, de la fille illégitime de Byron restèrent ignorées jusqu'en 1927, date à laquelle Roger de Vin de Régis réussit à prouver dans son livre, Le Secret de Byron, que M^{me} Aubin et Medora Leigh-Byron n'étaient qu'une seule et même personne. A son tour, Frédéric-Jacques Temple (1) retrace, avec force documents, la biographie mouvementée de Medora, héroïne tragique d'une véritable aventure à faire pleurer les cailloux.

CL. P.
* LE TOMBEAU DE MEDORA, de Frédéric-Jacques Temple, Éditions de la Manufacture, 147 F., 82 F.

(1) Frédéric-Jacques Temple a, en outre, écrit trois biographies : D. H. Lawrence : L'œuvre et la vie (éd. Seghers) ; Henry Miller (éd. Régis Deforges), et Henry Miller, qui êtes-vous ? (éd. de la Manufacture).

À l'occasion des commémorations du bicentenaire de la naissance de lord Byron, une exposition LORD BYRON. UNE VIE ROMANTIQUE est présentée jusqu'au 2 octobre à la Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal, 75009 Paris.

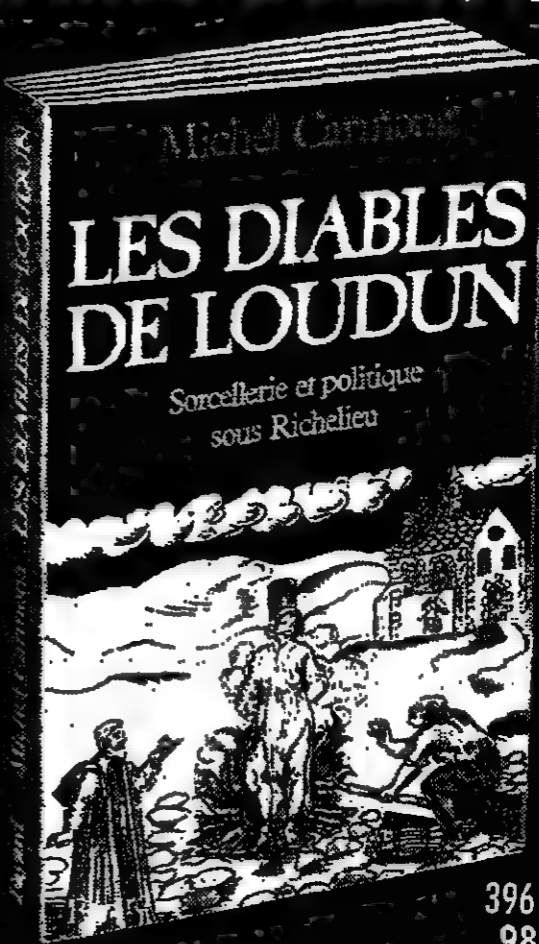
La plus célèbre affaire de possession du XVII^e siècle.

LES DIABLES DE LOUDUN

Sorcellerie et politique sous Richelieu

PAR

MICHEL CARMONA



396 p. 98 F.

« Les diables de Loudun » est le récit passionnant d'innombrables intrigues religieuses et politiques du XVII^e siècle. Michel Carmona, spécialiste du cardinal et de son époque, a accompli une passionnante œuvre d'histoire, possédée lui aussi, mais par son sujet.

Christine Amothly, La Suisse Dimanche

L'intérêt du livre est de mettre à plat l'ensemble des documents — les minutes du procès, les récits des témoins, la vague des pamphlets qui a suivi le dénouement provisoire de l'affaire en 1634 — pour reconstituer la somme des enjeux dont Urbain Grandier, le curé libertin accusé de manipuler les diables qui se sont emparés du corps et de l'esprit des religieuses, fut l'objet et la victime expiatoire.

L'Histoire

Tout cela est bien raconté, et Carmona connaît bien la période.

Jean-Robert Armogathe, La Croix



FAYARD

Culture

AVIGNON 88

Un débat pour Antoine Vitez

ANTOINE VITEZ est arrivé. Il doit présenter un débat salle Benoît-XII. A Avignon, ça s'impose. Mais celui-ci s'est tenu en 1935 à Moscou. C'est, reconstituée par Lars Kleberg - en cinquante minutes - une rencontre entre Brecht, Meyerhold, Eisenstein, etc. Plus Stanislavski, que Vitez interprète lui-même.

Antoine Vitez est là, sa présence suffit à créer l'événement. Plus même que l'an dernier, quand on ne parlait que des douze heures du Soulier de satin. « Il est vrai que l'an dernier je n'avais le temps de voir personne », dit-il. « Je ne me levais que pour aller à la Cour d'honneur. » En ce moment, on l'agrippe de partout, d'abord pour lui demander de participer aux rencontres avec les Soviétiques - parce qu'il parle russe, parce qu'il a déjà monté Tartuffe à Moscou et qu'il va y monter Phèdre. On lui pose également beaucoup de questions sur la Comédie-Française, évidemment, sur ses projets, sur une éventuelle réforme, sur le Théâtre de l'Europe. Il ne répond pas, il ne peut pas, c'est trop tôt.

Antoine Vitez est un orateur extraordinairement brillant, capable, après avoir majestueusement descendu les gradins dans la grande salle de Chaillot, de tenir en haleine un auditoire sur quelque chose d'aussi plat qu'une conférence de presse pour annoncer la saison prochaine, pendant quatre-vingt-dix minutes, sans une note, sans interruption. On imagine ainsi Bossuet dominant la cour, la tenant à sa merci. Il y a parfois quelque chose d'épiscopal dans l'attitude de Vitez - il va accompagner un spectacle du Français, le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc, présenté à Castelgandolfo, devant le pape. Jean-Paul II et lui pourront se parler en italien, en russe, en espagnol, en français... Ils sont tous les deux polyglottes.

POUR l'instant, Antoine Vitez fuit les discours. Il est nerveux non pas comme une star poursuivie par les paparazzi, plutôt comme un leader politique qui se méfierait des pièges. A propos de Stanislavski, il dit : « Stanislavski est lié à mon apprentissage de la langue russe, à mon amour des choses russes. J'avais environ dix-sept ans, j'aimais cette langue, je voulais devenir acteur, je me suis efforcé de lire les textes de Stanislavski en version originale. Le premier que j'ai pu lire sans la traduction a côté s'appelle Ethique. Puis j'ai travaillé sur la Méthode des actions physiques. A cette occasion, j'ai écrit mon premier article, publié dans le numéro 4 de Théâtre populaire, ça remonte à 1953. Là, j'ai rencontré Roland Barthes et Bernard Dort, qui joue Brecht... J'ai lu Stanislavski et russe avant qu'il soit traduit correctement en français. Il n'est pas du tout, comme on le prétend, dogmatique. Il ne dit pas comment il faut jouer. Il décrit comment l'acteur joue. Ce qui se passe en lui quand il est sur scène. Son mécanisme intime. Par exemple, il analyse la façon dont l'acteur qui joue Richard III va chercher en lui les racines de crimes qu'il n'a pas - en général - réellement commis. C'est une recherche très importante, à caractère scientifique. »

Mais le sujet du spectacle n'est pas Stanislavski. Il s'agit d'une discussion entre intellectuels, alors que l'apocalypse est proche. « Ainsi disputait déjà Byzance en 1453 », écrit Antoine Vitez. Discussions byzantines aujourd'hui, à l'intérieur des remparts d'Avignon, tandis qu'au-dehors... Quelle est l'anxiété d'Antoine Vitez ?... Une chose est sûre : il aime mettre en scène ce type de dialogues. Il a construit déjà un spectacle autour d'une entrevue entre Mao Tsé-toung et Georges Pompidou. « Et avec mes élèves, ajoute-t-il, nous avons travaillé l'interview de Platini par Marguerite Duras parue dans Libération. »



MAURICE ENGELBERG

« Le Funambule », de Jean Genet

Le château de l'âme

Jean Genet, depuis son enfance, souffrait d'oppression. L'un de ceux qui lui ont permis de respirer s'appelait Abdallah.

Aimer, pour Genet, c'était souffrir, éprouver. Il aura été le contraire d'un égoïste. Rien ne lui restait en main. Et il suffisait de l'appeler au téléphone, de lui dire qu'un Marocain injustement soupçonné de vol venait d'être arrêté, pour que Genet, toute journée cessante, saute dans un taxi, comme chez l'avocat, à la prison, au ministère, au Palais. Oui, il était un homme d'un secours incroyable.

Abdallah n'était soupçonné de rien. Mais il n'avait, devant lui, rien d'exaltant. Genet lui apprit un art : d'enseigner de corde. - Genet disait : « fil-de-feriste ». La carrière d'Abdallah fut interrompue par une chute.

Genet a dédié à Abdallah un livre : Le Funambule. Et là, nous présentons pourquoi Genet avait choisi le fil de fer. Il est vivant, il résiste. Et l'équilibriste, en collant rouge étouffé et dans les éclats des lumières, est l'image même de l'artiste - qui fascine. Artistes sont, comme lui, l'acteur et le poète. Du « château de l'âme », dit Genet, chacun d'eux, nous fait des signes

« qui renvoient aux images d'une enfance où il s'est abandonné ». « On n'est pas artiste sans qu'un malheur s'en soit mêlé », dit Genet. A l'entendre, un acteur, pas plus qu'un poète, n'est quelqu'un de normal. Histoire d'une blessure qui n'a pas guéri. Dans sa vie au jour le jour, l'acteur peut savoir être courtois, gentil, pour ne pas peser. Mais il ne se sent pas bien. Il souffre d'un manque particulier de solitude. Alors, il se réfugie dans une fausse solitude, pas trop voyante. Parfois, dit Genet, « il se réfugie dans un stilet grotesque de dérision ». Une apparence bisocorne. Chez l'un, ce sera la coiffure. Chez l'autre, les chaussures.

Jusqu'à la tombée du jour, l'acteur aspire à un dépaysement presque entier. Il aspire à un désert. Et ce désert, cette solitude enfin véritable, Genet dit que cela « ne lui est accordé que par la présence du public ». Il ne s'agit pas de courir au cou du public, de lui tendre si peu que ce soit la perche. « Si tu danses pour le public, dit Genet, il le saura. Tu es perdu. Te voici un de ses familiers. Plus jamais fasciné par toi, il se rassurera lourdement en lui-même d'où tu ne l'arracheras plus. »

Un acteur dans les lumières, des centaines d'yeux dans le noir : la solitude, c'est ça. Solitude avec et

malgré les autres acteurs de la pièce, avec et malgré le metteur en scène, se comment serait-ce simple ? La solitude n'est pas communicable. Seul, l'acteur joue. Il s'en va rejoindre cette blessure qu'il cachait, dans un lieu secret, depuis chaque matin. Il va la rejoindre franc jeu, « jusqu'à devenir cette blessure elle-même ».

Bloc d'absence, bloc de blessure. C'est le for intérieur du comédien. Il se rapproche alors un peu de l'image de lui-même qu'il ne cesse de rêver. Et il n'y a pas d'égoïsme, pas d'amour de soi, dans cette tentative. Plus l'acteur s'approche de l'image rêvée, plus il est pris d'un froid glacial. Avant d'entrer en scène, d'entrer en solitude, puis une fois entré, l'acteur voit venir ce froid mortel. Ce pressentiment, il l'appelle le trac. « Ce n'est pas la peur, dit Genet, c'est son contraire. » C'est le cran d'aborder une région désespérée où l'acteur va s'être perdue, ni un questionnaire citoyen, ni tel ou tel personnage, ni un acteur. Ne dirait-on pas la mort ? L'acteur se perd pour une image, cette image va jouer pour lui. A l'instant où l'image joue pour lui, l'acteur reçoit une bourée d'air. Dans la glace du froid, fait s'entre un foyer.

L'absence, l'air, la mort, l'image : il semble que Jean Genet, ici comme plusieurs fois ailleurs, ait un signe

Boulez au Centre Acanthes

Le marteau sous l'œil du maître

Le patron de l'IRCAM, à cheval sur les deux rives du Rhône (le Monde du 15 juillet), joue les professeurs de direction d'orchestre et analyse ses propres œuvres de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

Pierre Boulez n'a jamais été parolomaneux de son temps et il assume toujours plusieurs charges sur ses robustes épaules. Il ne lui suffisait pas de diriger huit fois Répétés sous les étoiles, mais aussi dans la poussière, le mistral et les moussiques... Non moins importante était pour lui la session d'études organisée autour de son œuvre par Claude Samuel et le Centre Acanthes à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

Pendant deux semaines, les solistes de l'Ensemble Intercontemporain, ainsi que Phyllis Bryn-Julson, l'équipe informatique de l'IRCAM et cinq musiciens ont commenté, discuté, fait répéter et joué un grand nombre de ses partitions à cent douze stagiaires, heureux élus sur trois cents candidats.

Boulez lui-même donnait, par la première fois depuis 1969, six leçons de direction d'orchestre, suivies avec

la passion que l'on devine. Il est, en effet, rarissime d'assister à des cours d'interprétation faits par un compositeur qui est en même temps un grand chef, donc capable de montrer les moyens d'exprimer toute sa pensée.

Nous l'avons vu travailler le Marteau sans maître avec ses élèves dans l'église de la chartreuse, dont l'acoustique généreuse convenait parfaitement à cette musique algide, drue, solennelle, en vue du concert final où les stagiaires dirigeaient d'autres stagiaires. Un véritable tour de force pour les uns et les autres, dans une œuvre aussi hérissée de difficultés, sous l'œil même du maître.

Mais si l'œil et l'oreille étaient impitoyables, Boulez se montrait patient et même affectueux, expliquant, reprenant avec patience, donnant l'exemple que les jeunes chefs imitaient dans son ombre : l'ampleur quasi millimétrée d'un mouvement, l'attitude du corps, la moindre modification du tempo précisaient une évidence irréfutable, illustrée souvent par une image simple (« Laissez-vous porter par la mer, sentez-vous comme dans l'eau »).

Et, à travers ces gestes, si parlants dans leur abstraction, se transmettaient une formidable efficacité vitale, capable de dynamiser les plus inévitables schémas rythmiques, mais aussi une respiration profonde, un sens du repos, un mystère musical réintégrant l'intellectualisme dont on accuse le compositeur ou, tout au moins, l'ouvrier à une vie plus large et frémissante.

Au terme de ce stage, Boulez avait choisi pour le concert final une jeune Américaine, déjà dotée d'une superbe technique, Joyce Shintani, et un Espagnol, Ernesto Martínez Izquierdo, qu'il a décidé de prendre comme assistant à la rentrée. Et parmi les meilleurs des solistes on repèrera sans doute d'une jeune femme au nom célèbre, Pomona Tortelet, dont la voix paraissait aussi épanouie que le prénom, affrontant avec une audace sans complexe les courbes capricieuses du Marteau sans maître.

JACQUES LONCHAMPT.

Le Centre Acanthes est organisé avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations. France-Culture donne un large écho aux cours de Boulez et des musiciens de l'Ensemble Intercontemporain, dans ses émissions du 25 au 29 juillet (de 14 h 30 à 15 h 30), du 30 et du 31 juillet (de 22 h 35 à minuit), où l'on entendra, en particulier, le dernier jour, la version intégrale de Répétés.

OFF

Hubert Jappelle et son Théâtre de l'Usine

Eragry-sur-Oise, cité satellite de Cergy-Pontoise, ville nouvelle, c'est à la fois très près, et déjà très loin de Paris. L'endroit où Hubert Jappelle est installé, depuis 1978, est pour le moins déconcertant : la végétation a gagné du terrain sur cette papeterie désaffectée, rebaptisée Théâtre de l'Usine. Un chemin cahoteux y mène. Pour aménager un des bâtiments, y ouvrir un théâtre sobre, doté de cent cinquante places, il aura fallu une bonne dose d'énergie.

En 1959, Hubert Jappelle crée sa compagnie à Avignon. Il met en scène Ionesco, Strindberg, Shakespeare. Puis, en 1968, lui vient l'insolite idée de faire jouer ce répertoire par des marionnettes, avec lesquelles il tournera dans le monde entier.

En 1975, la compagnie quitte Avignon pour devenir cellule de création du Centre d'action culturelle de Cergy-Pontoise. Mais Hubert Jappelle est un éternel utopiste. En 1978, tout en poursuivant sa collaboration avec le CAC, il quitte Cergy-centre pour Eragry... Il a envie de travailler à l'échelle d'une cité, avec les lycées, les comités d'entreprise, bref, les amateurs. Il éprouve le « cloisonnement », connaît des « échecs ».

Mais, peu à peu, le Théâtre de l'Usine trouve son public. Hubert Jappelle y présente ses créations, avec les marionnettes qui sont restées son « jardin secret », avec des acteurs non professionnels qu'il forme toute l'année. Il accueille des compagnies du département, ou encore des amis en panne de lieu : René Loyal a créé ici La Danse de la

mort, de Strindberg, avec Edith Scob. « Ici, le projet artistique se déduit pas à pas. Je reste persuadé que le public est sensible à la faveur. »

Rares sont les Parisiens qui font le voyage jusqu'à Eragry. Hubert Jappelle n'en prend pas vraiment ombrage : il a choisi de rester un peu à l'écart. Mais ne vit pas pour autant comme un sauvage. Il enseigne au conservatoire de Cergy, à Nanterre Paris-X, à Caen, il est associé à l'équipe pédagogique de l'École nationale de la marionnette à Charleville. Et reste fidèle à sa passion pour le théâtre musical : il prépare pour 1989 un projet avec Georges Aperghis, dont il a créé à Avignon, en 1971, la Tragédie histoire de Nécromancien Hieronimo.

Il revient cette année encore dans le « OFF » avec ses marionnettes : il présente Le Manteau d'après Gogol. L'investissement est de 140 000 francs, dont 20 000 francs pour la location du lieu. Hubert Jappelle estime, lui aussi, que l'aventure à Avignon est moins chère, et plus gratifiante, tous comptes faits, qu'à Paris. Sa compagnie est « hors commission » depuis 1982. L'Etat lui alloue 320 000 francs, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, 250 000 francs et le département du Val-d'Oise, 130 000 francs. L'équipe, qui comptait cinq permanents en 1982, a été réduite cette année à deux.

ODILE GUIROT.

★ Le Manteau, au Cheval fou, 17 h 30.

Rencontre avec Nada Strancar

Un visage, un corps, une voix

Trop souvent, on dit de Nada Strancar qu'elle est la « seule tragédienne de sa génération ».

Sa triple apparition à Avignon cette année convoque qu'elle peut tout faire et le faire mieux que bien.

Pourquoi, alors qu'elle n'apparaît que quelques minutes parmi les longues heures d'Hamlet, se souvient-on de son visage, de son corps, toujours en mouvement ? Pourquoi, au sortir de Chroniques d'une fin d'après-midi, n'entend-on plus bientôt que le son de sa voix ? Pourquoi sera-t-elle dans quelques jours l'un de nos plus beaux souvenirs dans le Conte d'hiver où elle fut, dès la création à Nanterre le printemps dernier, une stupéfiante Paulina ? Pourquoi Nada Strancar est-elle montée à haut sans qu'un plus vaste public ne l'accompagne, sans qu'une plus vive reconnaissance ne se manifeste hors de sa propre famille, celle du théâtre ?

Peut-être parce que nous ne sommes pas encore sortis tout à fait de vingt années de cloisonnement, de sectarisme, d'incompréhension entre le théâtre, le cinéma et la télévision, années d'équipetage intensif de l'acteur. Nada Strancar, apparue au cours d'un spectacle au Conservatoire national d'art dramatique, d'où elle est sortie en 1975, révélée à un quelconque dix ans par Antoine Vitez, pouvait-elle être autre chose, malgré un évident talent, qu'une intellectuelle un peu froide et infréquentable ?

« C'est vrai que pour ma génération le théâtre était une sorte d'engagement, intellectuel, théorique, grave, comme-t-elle aujourd'hui. Quand j'ai commencé à travailler avec les élèves de l'école des Amateurs pour Chroniques et Hamlet, j'ai eu l'impression d'être une vieille institutrice moralisatrice. » Il est certain que pour les comédiens de la génération de Nada Strancar l'époque était aux choix radicaux. « Les jeunes comédiens sont certainement moins engagés, moins déterminés, mais leur engagement est ailleurs. Ils m'ont appris à me détendre, et à travers eux, je me suis rendu compte que les choses fluctuaient. En cette période « consensuelle », les relations du théâtre privé et du théâtre public se détendent, les relations théâtre-cinéma-télévision s'assouplissent. Tout devient de moins en moins dur, on a moins cette impression de guerre civile qui assaille de paraître cordiale. »

La tragédienne de sa génération

L'occasion était trop belle pour celle qu'on a baptisée, à raison, « la tragédienne de sa génération » de lancer à nouveau son appel : « Je veux absolument que l'on me fasse jouer des choses drôles. » Paradoxalement, Nada Strancar excelle à déjouer les fils les plus intriqués qui animent les héros tragiques mais elle sait « qu'en restant dans le même registre », tout pourrait devenir trop simple : « J'ai peur de perdre la fraîcheur et l'enthousiasme et que me reste seulement l'efficiencité. » Elle qui fut Lucrèce Borgia dans La Cour d'honneur, elle que

Rencontre avec Nada Strancar

Gym, au début des années 80, ne renie rien de son apprentissage.

« Avec Antoine Vitez, dans un cadre général imaginé par le metteur en scène, les acteurs fournissent la matière organique du spectacle. Contrairement à ce que l'on pense souvent, il ne nous impose rien mais choisit parmi ce qu'on lui propose, ce qu'il a capté pendant les répétitions. Cela m'a permis de faire l'apprentissage de la responsabilité de l'acteur dans une mise en scène. Avec Patrice Chéreau, j'ai compris qu'il fallait avoir une grande force de résistance et en même temps l'inverse, accepter de se laisser manipuler, n'être jamais en réaction par rapport à soi-même. Il essaie de trouver « l'autre » en nous, le négatif, tout ce qui n'est pas visible. »

Nada Strancar n'aime rien plus que les répétitions. « C'est le moment où l'imagination, le corps peuvent travailler en toute impunité, le moment où l'on découvre un texte, un mathématicien émotionnelle et corporelle. » Elle qui est une « traqueuse » se méfie toujours des représentations : « Sur quarante, il n'y en a que dix qui sont bénies de liberté ; durant les autres, on travaille, lesangoisses reviennent, ce n'est jamais donné. » Le travail est tout le vie de Nada Strancar. C'est un choix. « J'ai lu beaucoup de romans, fait beaucoup de chant, eu des crises de cinéma mais mon temps passé en dehors du théâtre est très réduit. Ma vie est définitivement axée sur le travail, mes relations amicales tournent autour de ce travail, je vis avec un acteur. C'est bien, même si ce monde est parfois méchant. »

OLIVIER SCHMITT.

Jean-Jacques Lebel

« RETOUR D'EXIL »

PEINTURES
DESSINS
COLLAGES
1957-1988

EXPOSITION
DU 14 JUIN AU 29 JUILLET 1988

GALERIE 1900-2000
8, RUE BONAPARTE, 75006 PARIS
TEL. 43-25-84-20

Culture

Eté chaud de Max Linder

Sept tonnes de p...

« Sept tonnes de papier », c'est le titre d'un spectacle de Max Linder, qui sera joué à Avignon. Le spectacle est une œuvre de Max Linder, qui sera joué à Avignon. Le spectacle est une œuvre de Max Linder, qui sera joué à Avignon.

A la Fondation du théâtre New-York

« A la Fondation du théâtre New-York », c'est le titre d'un spectacle de la Fondation du théâtre New-York, qui sera joué à Avignon. Le spectacle est une œuvre de la Fondation du théâtre New-York, qui sera joué à Avignon.

MUSIQUES

Un festival occitan en Minervois

Quatre villages du Minervois, dans le Languedoc, partagent l'honneur de l'événement lors de la création de départements en 1789 - Ferrals-les-Montagnes (117 habitants), La Fumette (111), Aillères (100), et le plus important, celui de Cambon (1 700), et de la capitale historique - ce sont les groupes pour organiser du 14 au 20 août, un festival de musique, réuni avec Jean-Pierre Labadie et théâtre (1).

C'est en 1985, avec Meneret 1210 (110 habitants) l'heure du soug de l'ancien de Simon de Montfort, de l'ancien de cette évocation historique, Léon L'Ande, enfant du pays.

Culture

CINÉMA

Été chaud au Max-Linder

Sept tonnes de pellicule

Grand écran; son THX; places réservées. Le Max-Linder est la version moderne des grands cinémas à l'ancienne. Vingt-huit grands films y succéderont cet été.

24, boulevard Poissonnière, à Paris, au début des années 20, l'acteur cinéaste Max Linder exploitait pendant deux ans une salle de cinéma à laquelle il donna son nom. Cette salle était célèbre, rattachée par les frères Siroitzky, elle fut réaménagée en 1954 par l'architecte Peynet. Pendant trente ans, elle ne changea pas. Et puis, en 1985, la société Parafrance décida de la fermer.

Mais un an plus tard, quatre hommes gens, Brigitte Aknin et Dominique Breunlich, Vincent Meilli et Jean-Jacques Zilbermann, qui, boulevard de Port-Royal, animaient avec succès l'Escorial Panorama, rachetèrent le Max-Linder, investissant 10 millions de francs dans sa transformation par l'architecte Yannick Leococq. La nouvelle salle comprend sept cents places réparties sur trois niveaux: orchestre, mezzanine et balcon, un écran - légèrement courbe - allant de mur à mur et du sol au plafond, une cabine de projection avec un hublot placé exactement au centre de l'image, un équipement sonore THX.

La première séance du nouveau Max-Linder a eu lieu le 27 novembre dernier. Le salle programmant alors le Dernier Empereur de Bernardo Bertolucci. En version originale sous-titrée, cela fait partie du

pari; pas de films étrangers en version doublée. C'est pourtant contraire à la tradition des salles des Grands Boulevards. Mais l'équipe du Max-Linder a mis le dessus, et sur les grands films d'art, sur le spectacle. Qu'en est-il, aujourd'hui ?

« Depuis l'ouverture, dit Brigitte Aknin, nous avons reçu à peu près quatre-vingt mille spectateurs. C'est globalement positif, mais il nous faudrait six mille cinq cents à sept mille entrées par semaine pour ne pas avoir de déficit. Nous avons bon espoir. Le bilan est à faire dans un an. La version originale n'est pas dans les habitudes du quartier. En grande partie, la clientèle vient d'ailleurs. Mais il y a tout de même des gens qui découvrent le v.o. Ils ont fait une concession et ils s'aperçoivent que les sous-titres sur grand écran sont plus faciles à lire qu'à la télévision. »

Les mentalités changent

« Les mentalités changent. On raconte », le Max Linder. On le raconte même, parfois, sans y être venu ! Le système de réservation marche bien. On offre des billets à sa famille, à ses amis. Venir voir un film, ici, devient une fête. C'est ce que nous voulions.

Avec son écran gigantesque et son relief sonore, le Kinopanorama, avenue de La Motte-Piquet, avait fait, en quelques années, la preuve qu'on peut ramener le public au spectacle cinématographique et le garder. Sans concurrence dans son secteur, le Max-Linder confirme cette tendance.

« Il y a, évidemment, un problème de programmation, dit Brigitte Aknin. Nous pouvons tout projeter, même du 16 mm gonflé en 35 mm, mais il faut des films très particuliers et, dans une année, quatre ou cinq productions seulement peuvent convenir ? Nous avons passé un accord de deux ans avec la Fondation Gou pour le cinéma. Nous aurons ainsi une série de manifestations: avant-premières, cin-clubs, découverte de films restaurés par la fondation, présence de celle-ci dans le hall, par affiches, photos... Il n'y avait pas de grandes sorties cet été, et nous avions envie de faire quelque chose sur le format 70 mm. Avec la fondation, nous avons préparé un programme spécial du 3 au 30 août. Un film en 70 mm par jour. Il a fallu répertorier les copies dont il y avait des exemplaires et chercher les films qui pouvaient attirer les spectateurs. Nous avons tout visionné depuis deux mois. Nous en avons retenu cinquante. Après vérification, trente seront finalement projetés. »

Soit, en tout, sept tonnes de pellicule ! Le programme commence le 3 août avec Ben Hur de William Wyler. Ensuite: Funny Girl, la Bible, les Cheyennes, Avant en emporte le vent (version reportée sur pellicule large, bien sûr), Ran, les Cinquante-cinq jours de Pékin, Clôpâtre, Hello Dolly, le Tambour, les Ross, etc. Outre le programme complet, chaque spectateur recevra, à l'entrée, un échantillon de pellicule 70 mm.

JACQUES SICLIER.

* De Ben Hur à E.T., du 3 au 30 août. Rés. : 42-02-80-68.

ARTS

A la Fondation du château de Jau New-York-Paris

Encore les années 50 : celles des artistes américains installés à Paris. L'idée est fort intéressante et le résultat séduisant.

Serait-on voué à n'en plus sortir ? Les années 50 n'ont cessé de susciter livres et expositions. Celle qui se tient pour l'instant au château de Jau (Pyrénées-Orientales) ne serait qu'une manifestation de plus, périphérique et tout juste complémentaire, si elle ne se risquait à poser quelques problèmes justes que l'on n'a guère évoqués. Résultat : une galerie de peintures bien souvent excellentes et une belle analyse d'un sujet majeur, la vague de peintres d'origine américaine qui s'établirent à Paris après la guerre. On aurait grand tort de tenir cette émigration pour négligeable, quand on se souvient qu'elle fut pour chefs de file Jean Mitchell, Sam Francis et Jean-Paul Riopelle. Et qu'elle a compté encore Shirley Jaffe, James Bishop et Elsworth Kelly.

Sa période : 1950-1965, quinze ans donc et non la décennie partout célébrée. Or l'exposition de Jau démontre clairement que, dans le cas des peintres américains, si datés qu'ils y a, ce serait 1947-1948, date du départ pour l'Europe de Bluhm, Jaffe, Kelly et Youngerman, ou 1957-1958, moment du retour aux États-Unis pour la plupart des émigrants et de l'arrivée à Paris de Bishop qui y séjourne jusqu'en 1966. La première correspond à l'émergence de l'abstract expressionism à

New-York, et la seconde aux débuts du pop-art de Johns et Rauschenberg, coïncidences que l'on a peine à croire fortuites. Il convient donc de restaurer une chronologie complexe que la notion d'« années 50 » néglige cruellement.

Autre précision que l'exposition remet fort utilement en évidence : s'il apparaît qu'à peu d'exceptions près les Américains de Paris n'ont d'yeux que pour Matisse, ce dernier ne les obsède pas seulement par sa couleur et ses gouaches décapées, à l'inverse de ce qu'un formalisme étroit semble professer désormais. Le Matisse qui intéresse Francis, Kimber Smith, Bluhm et Youngerman est tout autant celui de la chapelle de Venise que l'ex-« flou » de 1905. Francis, dont on voit à Jau quelques admirables toiles en jaune, a maintenu intacts une inspiration teintée de religiosité qui rappelle à l'évidence celle du peintre de la Jolie de vivre, et n'en a pas changé depuis.

Le goût des toiles illimitées

A ne voir en Matisse que le grand-père bienveillant du monochrome et de l'abstraction analytique, on s'interdit de comprendre pourquoi il pouvait sembler parfaitement cohérent à un jeune peintre en 1950 de le choisir pour maître sans rompre pour autant avec les idées-forces de l'art américain, geste et primitivisme. On en dirait volontiers de mêmes des liens que Joan Mitchell a su nouer entre Monet et l'expres-

sionnisme abstrait. A l'inverse, Kelly a évolué vers un art systématique ennemi de l'effusion, art « purement » pictural fondé sur une répartition rigide et impersonnelle des couleurs qui n'a rien de matérialiste - ce que Kelly a dit assez violemment pour que l'on y prenne garde.

Tous, cependant, ont en commun un usage qui suffit à les distinguer des peintres européens contemporains, celui du grand format. Alors que les abstraits français ne rompent pas sans répugnance avec la tradition du tableau de chevalet, les Américains apportent à Paris leur goût des toiles illimitées, à l'échelle d'une technique qui suppose que le corps entier s'y engage, et non pas seulement le poignet et le bras. Le « all over » s'impose alors à eux, et sans que ce ressentent le regret de la profondeur qui altère à l'occasion la cohérence de tant d'œuvres de Bisson, Manessier ou Bazaine. Est-ce là un trait américain ? On peut hésiter à procéder à une assimilation si commode, mais on ne peut hésiter à constater que Riopelle et Francis retrouvent une ambition monumentale qui paraissent perdus.

On ne saurait en conclure pour autant que l'épisode parisien ne fut pour eux que de longues vacances d'après-guerre, occupées par la visite des musées et des cathédrales du « Vieux Continent ». A regarder trente ans après leurs toiles, il apparaît que l'Europe a convaincu la plupart de se consacrer à une peinture qui soit moins d'expressionnisme et plus de contemplation. Gagnés par le panthéisme heureux de Monet et de Matisse, ils ont renoncé à la violence en noir et blanc et à la toilellement et domment le sentiment de s'être abandonnés au principe de plaisir avec moins de remords et de souffrance qu'un Rothko ou un Kline.

Les œuvres de Sam Francis et de Joan Mitchell le prouvent, comme le prouve ce que disait il y a cinq ans James Bishop, arrivé lui bien plus tard : « Je me considère comme quelqu'un qui a essayé de travailler à partir de Motherwell (...) et par la suite Newman, Rothko et Reinhardt. Puisqu'on ne pouvait les imiter, il me fallait à mon tour inventer quelque chose. (...) Dans l'isolement relatif qui était le mien à Paris, je me sentais libre de suivre mes propres intuitions. Je pense qu'aujourd'hui je suis un expressionnisme abstrait de la branche calme. »

PHILIPPE DAGEN.

* Château de Jean, Cases-de-Pène (Pyrénées-Orientales), jusqu'au 10 septembre. Excellent catalogue, qui réunit un nombre remarquable de textes d'artistes et de critiques écrits pendant la période considérée (100 F).

Communication

Le conflit de l'imprimerie Jean Didier

Le Livre CGT et M. Jean Miot demandent au ministère du travail d'intervenir

Le conflit se durcit de jour en jour entre le Livre CGT et l'imprimerie Jean Didier. Les journaux clients de l'imprimerie Jean Didier de Massy-Palaiseau (Essonne), en lock-out depuis cinq semaines sur décision de son responsable, sont devenus les « otages » de ce conflit.

Ainsi, le mercredi 20 juillet, plusieurs militants du Livre CGT ont investi la société de routage Chopin, de Massy, et ont défilé et répandus dans la rue quatre 50 000 exemplaires de l'« Evénement », destinés aux abonnés et devant être acheminés par camions vers les gares parisiennes. La direction de l'« Evénement » a aussitôt publié une protestation. « Les abonnés de l'« Evénement » du jour ne recevront pas leur journal cette semaine. Pourquoi ? Parce que des commandants d'individus se prétendant, évidemment à tort, syndicalistes du Livre - ce qui n'est pas crédible vu les méthodes fascistes employées - ont attaqué les camions qui transportaient les exemplaires de notre hebdomadaire destinés aux abonnés et ont systématiquement défilé le contenu [...] Nous dénonçons cet acte provocateur et absurde... La multiplication de tels actes nous contraindrait à arrêter nos activités d'éditeur. »

La veille, un groupe d'ouvriers du Livre avait empêché la fabrication de 48 000 exemplaires du Panorama du médecin, à l'imprimerie Labaye des Mureaux (Yvelines). La direction de l'imprimerie a annoncé qu'elle avait déposé plusieurs plaintes devant le parquet de Versailles pour « violation de domicile, vols et dégradations volontaires ». Il y a une semaine, au centre de distribution de Saint-Denis, des militants CGT avaient défilé 28 000 exemplaires du Figaro-Madame, 57 000 du Figaro-TV, 25 000 de l'Express et 5 000 de la revue PC Informatique.

Tous ces titres étaient imprimés, avant l'ouverture du conflit, à l'im-

primerie Jean Didier de Massy. Depuis, ils sont fabriqués dans diverses imprimeries de la région parisienne ou dans l'un des quatre autres centres d'impression que possède M. Didier. Compte tenu du climat actuel, certains camions transportant des exemplaires de ces journaux, des imprimeries aux entreprises de routage, sont escortés par des CRS.

Cette tension persistante est due au refus de M. Didier de reprendre dans son entreprise de Massy vingt-quatre salariés dont il a demandé le licenciement, pour avoir, selon lui, commis des voies de fait et des déprédations. Parmi ces salariés figurent dix-neuf délégués de la CGT, soit la presque totalité de la représentation du Livre CGT dans cette imprimerie.

« Un Vietnam de l'imprimerie ? »

Les deux parties campent solidement sur leurs positions. M. Didier manifeste la même fermeté que celle qu'il avait adoptée le 18 juillet (le Monde du 20 juillet). « Il y a quinze personnes que je ne reprendrai jamais », affirme-t-il. Les abords d'une de ses entreprises, à Lisy-sur-Orce, ont été saccagés par eux. Ce sont des méthodes de chefs de bandes, pas de syndicalistes. Il n'est pas question qu'ils commandent chez moi. Lundi 25 juillet, à la suite d'un référendum, M. Didier va pouvoir ouvrir les portes de son imprimerie de Massy mais il s'attend « que la CGT empêche ceux qui veulent travailler de le faire ».

Le Livre CGT n'a pas, il est vrai, l'intention de faire machine en arrière. « Il n'y a rien à négocier avec M. Didier qui se croit au-dessus de la loi », assure M. Roger Lancy, secrétaire général du Livre CGT. « Il pense nous impressionner, en fait il nous galvanise. Je suis prêt à aller très loin et très longtemps. Les trente mille militants du Livre CGT d'Ile-de-France sont prêts à verser 200 francs

mensuels pour aider ceux de Massy. Si M. Didier continue, nous userons de la grève de la terre brûlée. Si les pouvoirs publics s'interposent, nous ferons dès la semaine prochaine de très gros « coups » : lundi, nous serons Massy, jeudi nous irons à Lille, où M. Didier a une autre imprimerie, puis à Strasbourg. Si le gouvernement s'intervient pas, nous allons vers le drame. Ce sera le roulement compressé. »

M. Lancy n'est pas seul à demander l'arbitrage du ministère des affaires sociales et de l'emploi ou celui de l'industrie. M. Jean Miot, directeur délégué du Figaro et président du Syndicat de la presse d'expression écrite des propos similaires. « Le conflit des imprimeries Jean Didier nous ramène aux heures les plus sombres du conflit du Parisien libéré », déclare-t-il dans l'hebdomadaire professionnel CP News de cette semaine. « Il y a dans cet affaire véritablement « déclaration de guerre ». Il est donc indispensable, sous l'égide du ministère du travail, qu'une négociation s'ouvre de toute urgence sur ce dossier. Plus on attend, plus on s'enfonce dans un Vietnam de l'imprimerie française. »

Chez M. Jean-Pierre Soisson, ministre des affaires sociales et de l'emploi, on s'est bien penché sur ce dossier explosif. « La procédure de licenciement des dix-neuf salariés par le Livre CGT, relève de l'inspection du travail. Celle-ci mène une enquête contradictoire, et nous sommes convaincus qu'il devrait aboutir à la semaine prochaine, explique un conseiller. Quant au lock-out de l'usine, la direction départementale du travail et de l'emploi de l'Essonne a écrit à M. Didier, la semaine dernière, afin de l'inviter à ouvrir son imprimerie (couvre le demandeur le tribunal social et de vue avec le ministère). Et cela a abouti à la décision de M. Didier de rouvrir les portes dès lundi. Il est peu certain que cette mesure, à elle seule, ramène la sérénité. »

YVES-MARIE LABÉ.

Genest Entreprises se diversifie dans la vidéo

Bouygues ferait-il des études ? Le groupe Genest Entreprises, voué au bâtiment-travaux publics, accorde sa diversification dans la communication. Il vient en effet, via la société Beten, de prendre 49 % de la SIIS, Société internationale d'image et de son. Fondée l'an dernier par M. Jean-Jacques Moutier, ancien directeur de l'information à RFO (radio-télévision pour l'outre-mer) et créateur de l'Agence internationale d'images (AIIV), SIIS se veut tout à la fois banque d'images vidéo et société de production et d'ingénierie audiovisuelle. SIIS fournit déjà à plusieurs télévisions étrangères un service hebdomadaire d'actualités « intervention », ainsi qu'un magazine médical mensuel - « Santévision ».

Le groupe Genest Entreprises, qui réalise environ l'essentiel de son chiffre d'affaires (2,6 milliards de francs en consolidé) dans le génie civil, les chantiers, la surveillance, les travaux de sol et le nettoyage robotisé, cherche aujourd'hui à se diversifier au travers de sa filiale Segic et de la société Beten, dans les activités d'ingénierie et de communication. Segic réalise des travaux de câblage pour France Télécom et Communication-Développement. Beten, quant à elle, accroit ses activités d'études dans la vidéo industrielle, la télé-surveillance, les murs d'images. Elle est sur point de signer un contrat d'ingénierie pour la réalisation du canal local d'une grande ville nouvelle de la région parisienne.

P.-A.G.

« L'Union des producteurs de films (UPF) assigne le 5... L'UPF assigne le 5 devant le tribunal de grande instance pour avoir annoncé régulièrement, sur son antenne et dans certains journaux, sa programmation cinématographique et de fictions télévisées, de manière indifférenciée. Une pratique, constate l'UPF, qui conduit la chaîne et à développer elle propose chaque soir un film, en ajoutant un label également trompeur : Cinéma sur la 5 ». L'UPF estime inacceptable de banaliser ainsi l'image d'un film, entretenant volontairement la confusion dans l'esprit du public. Elle dénonce la concurrence illicite faite aux salles de cinéma, puisque la diffusion de longs métrages est interdite certains soirs sur le petit écran. Par deux fois, déjà, la CNCL a porté plainte contre le 5 pour avoir diffusé des films (Commande Léopard et les Boys de la compagnie C) à des jours et des heures interdites (le Monde du 22 juin). Mais ces deux actions en justice sont couvertes par la loi d'amnistie.

Dans une lettre à la CNCL

M. Vivien conteste le pluralisme de « 7 sur 7 »

M. Robert-André Vivien, député, maire de Saint-Mandé et vice-président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, juge que Anne Sinclair choisit de manière « partielle » les invités de « 7 sur 7 ». Le rapporteur du budget de la communication a écrit à M. Gabriel de Broglie, président de la CNCL, pour lui demander de faire respecter « le pluralisme de l'information, érigé par la Conseil constitutionnel en rang d'objectif à valeur constitutionnelle ».

A l'appui de sa démarche, M. Vivien cite la liste d'invités des derniers « 7 sur 7 » depuis le 1^{er} mai : Bernard Tapie, Laurent Fabius, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Bernard Tapie (à nouveau), Robert Badinter, Robert Marcellin et Jean-Pierre Soisson. A la rédaction de TF 1, on estime que M. Vivien méprise abusivement sous la même étiquette des responsables politiques et des personnalités invitées pour des motifs non politiques. En s'en tenant strictement aux responsables politiques, la direction de la chaîne affirme que l'émission d'Anne Sinclair a accueilli depuis septembre dernier, huit invités représentant l'acruelle majorité et huit invités appartenant à l'opposition.

Identifiable comme tel. Les trois chaînes privées de respecter la loi sur les interruptions publicitaires. La CNCL a adressé, mercredi 20 juillet, une nouvelle mise en garde aux trois chaînes privées, TF 1, la 5 et M 6, auxquelles elle a demandé « assurément » de se conformer aux dispositions de la loi du 30 septembre 1986, qui stipule que la diffusion d'une œuvre cinématographique « ne peut faire l'objet de plus d'une interruption publicitaire » et que « le message publicitaire doit être clairement

Prix 1989
DE LA RECHERCHE SUR LA PUBLICITE PRESSE

SUJET A TRAITER :
LA PRESSE : UN MEDIA POUR LES JEUNES DE 15 A 25 ANS

Inscriptions jusqu'au 15 novembre 1988
Remise du mémoire: 1^{er} mars 1989

1^{er} PRIX 10.000 F 2^{em} PRIX 5.000 F

Réservé aux étudiants des Etablissements d'Enseignement Supérieur de Commerce Gestion • Marketing • Presse • Publicité

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
PRESSPACE
UNION DE LA PUBLICITE PRESSE
40, Boulevard Malesherbes
75 008 Paris. Tél.: 47.42.11.14

MUSIQUES

Un festival occitan en Minervois

Quatre villages du Minervois, pays du Languedoc partagé entre l'Aude et l'Hérault lors de la création des départements en 1789 - Ferrals-les-Montagnes (117 habitants), La Caunette (311), Azilant (400), Olonzac, le plus important, chef-lieu de canton (1 700), et Minerve (100), la capitale historique, - se sont regroupés pour organiser, du 26 juillet au 7 août, un festival, mêlant musique, récit (avec Jean-Pierre Chabrol) et théâtre (1).

Créé en 1985, avec Menerba 1210 (1210 étant l'année du siège de Minerve, place forte cathare, par les croisés de Simon de Montfort), ce festival rend, cet été, hommage à l'auteur de cette évocation historique, Léon Cordes, enfant du pays,

écrivain de langue occitane, décédé en octobre 1987.

Son fils, Michel, qui avait assuré la mise en scène de Menerba 1210, a écrit spécialement 1907 : les guex de la Saint-Jean, une autre fresque populaire et paysanne, celle de la révolte des vigneron. Accompagné d'une musique de Cardabela, d'inspiration occitane, elle sera interprétée, du 30 juillet au 7 août, dans la vallée d'une rivière à sec, au pied de la falaise portant Minerve, par les villageois eux-mêmes, qui s'expriment, selon le cas, en occitan ou en français. - (Corresp.)

(1) Association du Festival du Minervois, 34210 Siran; renseignements et réservations au bureau du Festival, tél.: 68-91-12-52 ou 68-91-12-54.



Le marteau sous l'œil du...

Voix... (The text is mostly illegible due to the image quality and scan artifacts, but appears to be a continuation of the 'Arts' section.)

Voix

Voix... (The text is mostly illegible due to the image quality and scan artifacts, but appears to be a continuation of the 'Arts' section.)

Economie

SOMMAIRE

■ Controverse franco-allemande sur les taux d'intérêt : accusée par M. Bérégovoy de faire « cavalier seul », la Bundesbank justifie sa politique de soutien au mark (lire ci-dessous).

■ La Compagnie Air Canada a commandé 34 Airbus A-320 pour un montant de 9,5 milliards de francs et a pris une option sur vingt autres appareils (lire ci-dessous).

■ Shamrock Holdings, une société d'investissement dirigée

par un neveu de Walt Disney, lance une OPA sur le fabricant d'appareils photos américain Polaroid (lire ci-dessous).

■ ACCES même dans le sud-ouest de la France une expérience originale favorisant l'emploi des jeunes (lire page 25).

Redistribution des cartes dans l'industrie photographique

Shamrock Holdings lance une OPA sur Polaroid

Les raiders se sont enfin dévoilés. Shamrock Holdings Inc., société d'investissement californienne, a annoncé, le mercredi 20 juillet, qu'elle lançait une offre d'achat de plus de 2,8 milliards de dollars (plus de 17 milliards de francs) sur Polaroid, le spécialiste américain de la photo instantanée.

Depuis plusieurs mois Polaroid était considéré comme un cible privilégiée d'OPA. Un investisseur non identifié avait acquis 2 % à 5 % du capital du groupe. Le 13 juillet dernier, I. MacAllister Booth, le président de Polaroid, avait annoncé un plan de restructuration destiné à protéger l'entreprise contre une offre d'achat hostile. Ce plan prévoyait l'émission de 10 millions d'actions nouvelles (portant le capital à 71 millions d'actions) pour les salariés et le rachat pour 300 millions de dollars d'une partie de ses actions (1,8 milliard de francs).

Par ailleurs, le plan envisageait l'entrée de Polaroid sur le marché de la pellicule classique et la diminution des coûts de production par cinq cents à huit cents suppressions d'emplois, soit environ 8 % de l'effectif de la société aux Etats-Unis.

Très forte hausse de titre

Les pellicules et les appareils classiques sont revenus sur le devant de la scène dans les dix derniers mois, et les ventes de Polaroid ont progressé plus que de 10 % par an. Cependant Polaroid restait très attractif car la firme, qui détient le monopole sur le marché de l'instantané, n'a pas d'endettement à long terme et surtout devrait recevoir 1 milliard de dollars ou plus de paiement de dommages et intérêts de Kodak.

En 1985, la justice américaine avait en effet reconnu Kodak coupable d'avoir violé plusieurs brevets de son concurrent mais ne s'était pas prononcée sur le montant des indemnités que pourrait toucher la firme. En février dernier, Polaroid annonçait qu'il réclamait 5,9 milliards de dollars (37 milliards de francs) à Kodak. Le nouveau procès doit débiter en janvier prochain.

Shamrock Holdings aurait commencé à racheter des actions Polaroid au début de l'année 1988. La compagnie de radios et télévisions contrôlée par le neveu de Walt Disney, a déclaré qu'elle avait déjà acquis 7 % du capital de la cible. Elle a également tenté de faire invalider le plan prévoyant l'achat d'actions par les employés qui détiendraient 14 % du capital et constitueraient un obstacle à l'OPA.

La direction de Polaroid examine l'offre de Shamrock et n'a pas encore fait de commentaires. L'annonce de l'OPA a provoqué une très forte hausse de titre, qui gagnait 5,625 dollars à 39,625 dollars mercredi en milieu d'après-midi à Wall Street.

● LVMH : M. Racamier calme le jeu. — Au lendemain du 20 juillet (le Monde du 21 juillet) rapportant certaines de ses déclarations, le patron de Louis Vuitton, M. Henry Racamier, précise qu'il ne met pas en cause la structure de la holding Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH). Il souhaite simplement que les deux types d'activités de LVMH, les vins et spiritueux et le « luxe qui ne se boit pas » (beverages), conservent leur identité et leur mode de fonctionnement (publicité, distribution).

Le marché des centraux téléphoniques se réforme

Accord industriel entre ATT et GTE

Les fabricants américains des centraux téléphoniques American Telephone and Telegraph (ATT) et General Telephone and Electronics (GTE) ont décidé de créer une société commune qui fournira GTE. Les détails de cet accord n'ont pas été révélés et un signature reste soumise à l'approbation des autorités chargées des lois anti-trust. Il s'agit, en tout cas, d'un sérieux revers pour l'allemand Siemens, le suédois Ericsson, comme pour le japonais Nec, qui essaient d'exporter leurs centraux aux Etats-Unis. ATT « verrouille », par cette opération, son marché intérieur.

ATT était autrefois une compagnie « intégrée », c'est-à-dire disposant à la fois d'un réseau téléphonique — vaste puisqu'il couvrait 80 % du territoire américain — et des usines qui fabriquaient les équipements nécessaires. Début 1984, le groupe a été désintégré : pour des raisons de meilleure concurrence, ATT, dit encore Bell System, a été contraint par le ministre de la jus-

tice de se séparer de son réseau (à l'exception de liaisons longue distance), qui a été confié à sept compagnies régionales créées à cet effet, le Baby Bell. ATT conservait ses usines et son laboratoire de recherche, les fameux Bell Labs.

GTE, après quelques craintes, n'a pas eu à subir le même démantèlement. Le groupe dispose donc encore d'un vaste réseau de télécommunications, en particulier dans l'Ouest américain, de fabrication d'équipements et, par ailleurs, d'activités d'éclairage (marque SYLVANIA), avec un chiffre d'affaires total de 15,4 milliards de dollars en 1987 et des bénéfices de 1,1 milliard. Mais il est bien placé dans certains produits (GTE fabriquera avec Thomson les équipements de transmission pour l'armée américaine du contrat RITA), GTE marque le pas, en revanche, dans les centraux. Le groupe, qui se dispose plus de la taille mondiale dans ce secteur, avait revendu ses filiales internationales (Italie, Belgique et Taiwan) à Siemens en 1986 ainsi que ses fabrications d'équipements

de transmission. Le groupe allemand avait espéré, à cette date, un rachat complet des fabrications de centraux de GTE.

Deux ans après, c'est ATT qui l'emporte. Une belle victoire qui consolide la position du numéro 1 mondial dans cette activité. Brisé en 1984, bousculé depuis sur tous les marchés, éprouvant de grandes difficultés dans ses diversifications informatiques, ATT retrouve depuis quelque temps ses marques... et ses positions de force dans son métier d'origine qui est le téléphone. Seul le développement international se fait attendre ; mais ATT pourrait marquer un point décisif en Italie en s'implantant, grâce à un accord avec le groupe public local Italtel. Pour les industriels étrangers, l'exportation vers les Etats-Unis sera, en tout cas, beaucoup plus difficile. Le marché américain a beau avoir été « déréglé » en 1984, l'ouverture concrète aura été faible. ATT a réussi à tenir solidement ses bases arrière.

E. L. B.

Pour un coût total d'environ 9,5 milliards de francs

Air Canada confirme la commande de trente-quatre Airbus A-320

La compagnie aérienne Air Canada a confirmé, le mercredi 20 juillet, une commande de trente-quatre Airbus A-320 pour un coût total de 1,8 milliard de dollars canadiens, soit environ 9,5 milliards de francs. S'y ajoute une option de vingt autres exemplaires, version allongée.

POINT DE VUE

Un avion sur deux est piloté « à deux »

par Henri Martre, président général de l'Aérospatiale

Je me suis jusqu'à présent abstenu d'intervenir en quoi que ce soit dans les polémiques qu'entretiennent certains autour de l'Airbus A 320, qu'il s'agisse du pilotage à deux ou du tragique accident de Mulhouse. Il convient en effet de laisser travailler dans la sérénité ceux qui exercent leurs responsabilités : compagnies aériennes, autorités administratives, instances judiciaires. Cela ne veut pas dire que le constructeur qui se représente soit indifférent à ces événements et à ces débats. Qu'il soit bien clair pour tous que les personnels d'Aérospatiale, du compagnon à l'ingénieur, sont puissamment motivés par l'impératif prioritaire que constitue la sécurité des passagers : c'est une tradition constante, une spécificité et une contrainte majeure de l'industrie aéronautique, c'est aussi une exigence morale essentielle et enfin c'est une condition de survie de l'entreprise. La qualité totale est le socle permanent de tous nos personnels et c'est une des principales raisons de nos succès dans le monde.

Les allégations aux termes desquelles les constructeurs feraient des pressions qui iraient à l'encontre des principes fondamentaux sont du domaine de l'affabulation et m'obligent à écrire de ma réserve pour en dénoncer le caractère à la fois mensonger et odieux.

Concernant l'accident du 26 juin de Mulhouse, nos équipes ont travaillé sans relâche pour déterminer si une quelconque défaillance technique avait pu être relevée au cours du vol, et dans ce cas nous aurions été les premiers à demander l'arrêt des vols pour opérer les corrections nécessaires. La conviction ayant été acquise que l'événement n'était en rien inexpliquable, nous avons pleinement informé, preuves à l'appui, les com-

La confirmation du projet d'Air Canada arrive à point nommé, en pleine période de polémique à propos de la sécurité des appareils A-320. Le rapport préliminaire de la commission d'enquête constituée après l'accident de l'avion d'Air France à Mulhouse sera remis avant la fin du mois à M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, qui n'a d'ailleurs pas encore fait savoir s'il le rendra public.

D'autre part, les syndicats de pilotes et de mécaniciens d'Air Inter ont annoncé une nouvelle grève nationale pour la semaine qui commence le 25 juillet.

La marque de confiance d'Air Canada à l'égard du consortium européen est donc de nature à rassurer si besoin était les responsables d'Airbus Industrie.

Les nouveaux appareils remplaceront la flotte actuelle de trente-trois Boeing 727 pour les vols intérieurs de courte et moyenne distance d'Air Canada.

Les appareils seront équipés de moteurs CFM 56-5A, construits conjointement par la société française SNECMA et la société américaine General Electric. La livraison débutera en mars 1990 pour se terminer en 1993. La décision canadienne porte le total des commandes fermes à 319 et celui des options à 164 pour un bi-réacteur de 140-150 places, premier avion de ligne doté de commandes de vol électriques assistées par ordinateur. Selon les responsables d'Airbus, l'A-320 a également enregistré 127 engagements d'achats (dont la commande d'Air Canada). Au total, l'appareil a vingt-trois clients.

Le gouvernement français a indiqué, le mercredi 20 juillet, par un communiqué du secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, qu'il ne pouvait donner son accord à la position commune que les ministres de l'environnement de la CEE avaient tenté de dégager le 28 juin sur la pollution automobile, car les propositions actuelles n'offrent pas suffisamment de garanties quant à l'unité de traitement des automobiles dans tous les pays de la CEE et quant à la stabilité des règlements proposés.

Le communiqué met notamment en cause les mesures d'incitations fiscales de certains pays favorisant les petites voitures (moins de 1 400 centimètres cubes) des normes antipollution aussi sévères que celles des véhicules de 1,4 litre à 2 litres de cylindrée.

Le groupe Peugeot SA, qui s'était violemment élevé contre la décision du 28 juin, à la différence de Renault qui l'avait acceptée, s'est félicité de la position prise par le gouvernement français.

A la satisfaction du groupe Peugeot

La France refuse les normes de la CEE sur la pollution automobile

Le gouvernement français a indiqué, le mercredi 20 juillet, par un communiqué du secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, qu'il ne pouvait donner son accord à la position commune que les ministres de l'environnement de la CEE avaient tenté de dégager le 28 juin sur la pollution automobile, car les propositions actuelles n'offrent pas suffisamment de garanties quant à l'unité de traitement des automobiles dans tous les pays de la CEE et quant à la stabilité des règlements proposés.

Le communiqué met notamment en cause les mesures d'incitations fiscales de certains pays favorisant les petites voitures (moins de 1 400 centimètres cubes) des normes antipollution aussi sévères que celles des véhicules de 1,4 litre à 2 litres de cylindrée.

Le groupe Peugeot SA, qui s'était violemment élevé contre la décision du 28 juin, à la différence de Renault qui l'avait acceptée, s'est félicité de la position prise par le gouvernement français.

REPÈRES

Conjoncture

Poursuite modérée de la croissance estime la Banque de France

« La conjoncture industrielle a continué de s'améliorer en juin », écrit la Banque de France dans sa dernière enquête mensuelle en date du lundi 18 juillet.

« La production s'est accrue dans tous les secteurs, notamment dans ceux des biens intermédiaires et des industries agricoles et alimentaires. Le taux d'utilisation des capacités productives s'est encore légèrement renforcé, et l'assistance de goulets d'étranglement est constatée dans un nombre croissant de branches. Le rythme des livraisons s'est accéléré. Les stocks, qui se sont maintenus globalement à un niveau considéré comme un peu inférieur à la normale, sont jugés insuffisants dans les biens intermédiaires.

« La demande a continué de progresser tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, excepté dans l'industrie automobile où elle a légèrement rétrogradé. Les commandes étrangères, en particulier celles en provenance des pays européens, se sont encore développées. Au total, les carnets de commandes restent bien garnis.

« La Banque de France ajoute : « La croissance des dépenses d'équipement s'est poursuivie, qu'il s'agisse des investissements de productivité ou de capacités.

Selon les chefs d'entreprise, la production devrait continuer de progresser « à un rythme modéré » au cours des prochains mois, et les perspectives « sont relativement encourageantes pour le quatrième trimestre ».

Ralentissement de l'activité en RFA prévoit l'OCDE

Le dernier rapport de l'OCDE, consacré à la RFA, confirme les prévisions du printemps des experts du château de la Muette. Après avoir connu une croissance de 2,25 % cette année, le produit national brut

n'augmentera que de 1,75 % en 1988. Les auteurs du rapport regrettant que le gouvernement ne se soit pas attaqué plus fermement au problème des subventions et de la déreglementation, se contentent, pour limiter le déficit budgétaire, de prendre des mesures d'allègement de la fiscalité, au risque, l'an prochain, de passer sur la demande.

« Le ralentissement probable de la consommation — 2 % en 1988, contre 2,75 % cette année — est jugé d'autant plus inquiétant que l'affaiblissement du mark donne de nouveaux atouts aux exportateurs. La politique recentrage de la croissance sur la demande interne afin de réduire les excédents extérieurs pourrait, de ce fait, se révéler plus difficile. L'excédent de la balance des paiements courants s'accroît pour atteindre 44 milliards de dollars en 1988 contre 44 milliards l'an dernier, avant de revenir à 42 milliards en 1989.

Automobile

Hausse de 3,5 % du plafond des exportations nippones vers la CEE

Le gouvernement et les constructeurs d'automobiles japonais ont augmenté de 3,5 % le plafond qu'ils fixent volontairement à leurs exportations d'automobiles vers la CEE. Cette augmentation, qui limite les ventes de voitures nippones à 1,218 million d'unités, est plus faible que celle décidée en 1987 (+ 6,7 %) et en 1986 (+ 10 %). Les Japonais ont accepté cette limitation dans le cadre d'une réaction protectionniste de la part des pays européens, où les grands constructeurs — Renault, Peugeot, Fiat et Volkswagen — dénoncent l'offensive japonaise. Il semble d'ailleurs que la France veuille inclure dans le quota qu'elle impose aux Japonais (3 % du marché automobile national) les exportations de voitures fabriquées en Grande-Bretagne, que Nissan envisage d'effectuer vers l'Hexagone, considérant que les exigences de « contenu » européen (au moins 60 % du véhicule) ne sont pas respectées.

Après les relèvements des taux allemands

Paris et Bonn s'opposent sur leurs politiques économiques

(Suite de la première page.)

« Il ne suffit pas, poursuit le Ruso de Rivoli, d'informer quelques heures ou quelques jours à l'avance de son intention de relever ses taux. Ces modifications doivent relever d'une concertation au niveau des autorités politiques, qui fixeraient les marges de manœuvre. Sinon, même si le dollar progresse et que le mark s'affaiblit, on ne sait pas pourquoi la RFA majore ses taux à 4 %.

En fait, à Paris, on sait très bien pourquoi la Bundesbank, mardi 19 juillet, tout en poursuivant ses ventes de dollars, a, pour la troisième fois en moins d'un mois, relevé d'un quart de point son taux directeur, celui de ses pensions à 35 jours, le portant à 4 % contre 3,25 % le 21 juin dernier. Les autorités monétaires allemandes, comme le souligne notre correspondant à Bonn, dans le Monde du 2 juillet 1988, estiment que la baisse du mark vis-à-vis du dollar risque de relancer l'inflation outre-Rhin, dans la mesure où elle peut réduire le coût des produits importés, notamment les matières premières, et pousser ainsi à la hausse des prix intérieurs.

Cavalier seul

Cette opinion est partagée par l'ensemble des milieux financiers allemands, pour qui les récents relèvements de taux directeur de la Bundesbank ne constituent qu'un « retour à la normale ». Les précédents abaissements, notamment en novembre et décembre 1987, ayant été « concédés » dans le cadre d'une action concertée pour soutenir le dollar et le franc. Aujourd'hui, ces deux dernières devises se portent bien, trop bien même pour le dollar, ce qui rend possible le relèvement des taux allemands, alors qu'une mesure similaire prise au début d'octobre 1987 avait provoqué le colère des Etats-Unis et contribué à la chute de Wall Street.

A la vérité, ce que M. Bérégovoy reproche à la Bundesbank, c'est de relever ses taux au moment même où lui-même s'efforce de les abaisser, ayant pu convaincre la Banque de France de diminuer d'un quart de point, par deux fois, son taux d'intervention, ramené de 7 1/4 % à

6 3/4 %. C'est l'affrontement de deux philosophies : à Paris, on veut relancer l'économie et réduire le coût du crédit aux entreprises, à Francfort, on est hypnotisé par le retour à l'inflation, qui n'est pourtant que de 1 % actuellement, et par le dérapage de la masse monétaire, qui augmente de plus de 7 % en rythme annuel, au lieu des 3 % à 6 % officiellement permis. Ce n'est pas le cas de la France, où cette masse progresse à un rythme sage de 2,7 % à l'intérieur des marges fixées (4 % à 6 %).

Certes, M. Bérégovoy n'a pas de chance. Il s'empêche de faire baisser les taux d'intérêt en France au moment où, dans le monde entier, ils montent : aux Etats-Unis (1,5 point en trois mois), en Grande-Bretagne (de 7,5 % à 10,5 % en six semaines), et même au Japon, où le gouverneur de la Banque centrale, M. Satoshi Sumita, a indiqué, mercredi 20 juillet, que sa banque allait permettre une augmentation « majeure » de ses taux, précisant qu'il n'était pas « approprié de résister à cette hausse ».

Le ministre français veut donc faire, lui aussi, cavalier seul, estimant à bon droit qu'il existait encore une marge de baisse pour les taux français. Effectivement, avec un écart d'inflation de 1,4 point entre la France et l'Allemagne et des taux à court terme de 6,75 % à 7 % à Paris et de 4 % à 4,50 % à Francfort, les taux français sont, hors inflation, encore supérieurs de 1,5 point aux taux allemands.

Mais, au-delà d'un environnement peu favorable, il faut voir dans l'initiative de M. Bérégovoy le désir de se dégager de l'impérialisme allemand en matière monétaire, compte tenu du retour du franc à la santé et de la disparition de l'écart entre les coûts de production français et allemands, coûts devenus même inférieurs dans notre pays. Ce dégoût, néanmoins, sera très long à effectuer, dans la mesure où, depuis plus de sept ans, et même davantage, la France n'a pu que se mettre à la remorque de l'Allemagne et quitter son aide à bien des reprises, en novembre dernier notamment, lors des derniers accès de faiblesse du franc, lorsque la Bundesbank accepta d'abaisser d'un quart de point son taux directeur.

FRANÇOIS RENARD.

M. Pierre-Yves Cossé est nommé commissaire du Plan

L'Agence Française pour le Développement a nommé M. Pierre-Yves Cossé, directeur général adjoint de la RSP, commissaire du Plan. M. Cossé, qui a travaillé pendant dix ans à l'Agence Française pour le Développement, a été nommé à ce poste le 20 juillet. Il succède à M. Jean-Louis Laroche, qui a été nommé ministre de l'Énergie et de l'Équipement le 19 juillet. M. Cossé a été nommé à ce poste le 20 juillet. Il succède à M. Jean-Louis Laroche, qui a été nommé ministre de l'Énergie et de l'Équipement le 19 juillet.

Après dix ans de collaboration avec le gouvernement français, M. Cossé a été nommé à ce poste le 20 juillet. Il succède à M. Jean-Louis Laroche, qui a été nommé ministre de l'Énergie et de l'Équipement le 19 juillet.

M. Cossé a été nommé à ce poste le 20 juillet. Il succède à M. Jean-Louis Laroche, qui a été nommé ministre de l'Énergie et de l'Équipement le 19 juillet.

M. Cossé a été nommé à ce poste le 20 juillet. Il succède à M. Jean-Louis Laroche, qui a été nommé ministre de l'Énergie et de l'Équipement le 19 juillet.

M. Cossé a été nommé à ce poste le 20 juillet. Il succède à M. Jean-Louis Laroche, qui a été nommé ministre de l'Énergie et de l'Équipement le 19 juillet.

M. Cossé a été nommé à ce poste le 20 juillet. Il succède à M. Jean-Louis Laroche, qui a été nommé ministre de l'Énergie et de l'Équipement le 19 juillet.

CULTURE

15 millions d'hectares menacés par la friche

CEE cherche les moyens d'enrayer le déclin du monde rural

1) Les zones qui commencent à être appelées « zones de friche » sont de plus en plus nombreuses. Elles sont situées dans les zones rurales de la CEE. Elles sont menacées de déclin.

2) Les zones qui commencent à être appelées « zones de friche » sont de plus en plus nombreuses. Elles sont situées dans les zones rurales de la CEE. Elles sont menacées de déclin.

3) Les zones qui commencent à être appelées « zones de friche » sont de plus en plus nombreuses. Elles sont situées dans les zones rurales de la CEE. Elles sont menacées de déclin.

4) Les zones qui commencent à être appelées « zones de friche » sont de plus en plus nombreuses. Elles sont situées dans les zones rurales de la CEE. Elles sont menacées de déclin.

5) Les zones qui commencent à être appelées « zones de friche » sont de plus en plus nombreuses. Elles sont situées dans les zones rurales de la CEE. Elles sont menacées de déclin.

6) Les zones qui commencent à être appelées « zones de friche » sont de plus en plus nombreuses. Elles sont situées dans les zones rurales de la CEE. Elles sont menacées de déclin.

7) Les zones qui commencent à être appelées « zones de friche » sont de plus en plus nombreuses. Elles sont situées dans les zones rurales de la CEE. Elles sont menacées de déclin.

Économie

REPÈRES

Monétisation
TAUX MODÉRÉ
CRÉDITANCE
REGIE DE FRANCE
Automobile
RODDE

M. Pierre-Yves Cossé est nommé commissaire au Plan

M. Pierre-Yves Cossé, directeur général adjoint de la BNP, a été nommé, au conseil des ministres du 20 juillet, commissaire au Plan. M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat, a proposé une planification sur quatre ans pour préparer la France au grand marché européen de 1992.

En incitant M. Lionel Stoléru à présenter, dès le 20 juillet, une communication sur le Plan aux membres du gouvernement, M. Michel Rocard a voulu montrer l'importance qu'il attachait à la renouveau du Plan. M. Stoléru n'a pas été en reste, qui a déclaré : « Je vous encourage, monsieur le secrétaire d'Etat, à aller dans la direction que vous indiquez ».

On peut voir là comme l'annonce de quelques priorités du président de la République et du premier ministre. Pour fortifier l'impression de volonté politique, un nouveau commissaire au Plan a été nommé en la personne de M. Pierre-Yves Cossé, inspecteur des finances, qui fut Rue de Rivoli en 1981 l'un des conseillers de M. Jacques Delors, ministre de l'économie. M. Cossé était depuis lors directeur général adjoint à la BNP.

Un « instrument de réussite »

Que propose M. Stoléru ? Un plan de quatre ans — et non plus de cinq comme les précédents — qui couvrirait la période 1989-1992. Qu'a-t-il dit au conseil des ministres ? Que, pour être crédible, le Plan devait prendre corps à l'initiative du gouvernement alors qu'il avait tendance jusqu'à maintenant à fonctionner de façon parallèle, presque autonome. Pour le tiers de l'année totale où il se trouve, le secrétaire d'Etat propose en quelque sorte de réduire le Plan à une vision cohérente à moyen terme des décisions politiques du gouvernement. Réduction qui ne signifie pas pour le secrétaire d'Etat « amoindrissement », mais recherche de l'efficacité.

C'est ainsi que M. Rocard adressera une lettre à tous ses ministres, leur demandant d'informer le Plan des principaux projets à venir au cours des six prochains mois.

L'équipe Stoléru-Cossé examinera ces projets et tentera de les intégrer dans une vision à moyen terme (1992). Une vision qu'on veut dédramatiser : le marché unique n'est pas — ou pas seulement — la course des plus forts, c'est aussi une œuvre à réaliser — tous ensemble —. D'où la nécessité de reprendre et d'améliorer les efforts de concertation, de communication et de pédagogie des comités précédents. D'où aussi la nécessité de préserver — ce sera fait en liaison avec M. Chérèque — ce qui a été un des rares succès du Plan : les contrats Etat-Régions.

Au-delà de la stratégie à quatre ans dont les coûts et les avantages seront régulièrement évalués par des organismes indépendants et éventuellement corrigés, il est ainsi pour le revenu minimum d'insertion, MM. Stoléru et Cossé mettront au point un autre document, de réflexion celui-là, sur la France de l'an 2000.

« La France doit déterminer avec clarté ses objectifs à moyen terme et doit les imposer », a encore déclaré le président de la République, insistant sur le fait que « la planification fera partie des instruments principaux de réussite de la France ».

Autant dire que MM. Stoléru et Cossé vont avoir dans leur tâche de solides appuis. Rendez-vous au printemps 1989 pour le vote du document de base qui engagera — dans ses grandes lignes — le proche avenir de pays.

AL V.

[Né le 14 novembre 1934 à Nantes, M. Pierre-Yves Cossé est diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique. Ancien élève à l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) (1962-1964), inspecteur des finances (1964), il fut successivement chargé de mission à la direction de la prévision (1968-1970). Il fut ensuite rapporteur général du comité de la concurrence du VI^e Plan, directeur administratif et financier (1973-1978) de la Société centrale pour l'équipement du territoire (SCET). Il fut également au service (1978-1981) du ministre-conseiller, chef de la mission économique et financière près l'Ambassade de France en Algérie (1979-1980), chargé de mission auprès du ministre de l'économie et des finances, Jacques Delors (1981), et, enfin, directeur général adjoint, chargé de la direction des grandes entreprises et du développement de la BNP à partir de 1982.]

SOCIAL

ACCES, une expérience originale à Bordeaux

Ouvrir les portes de l'emploi pour les jeunes

Pour la bonne cause — l'emploi des jeunes, — Bertrand Planté, Jean-Marc Lafitte et Francis Valls sont des récidivistes. Après l'association ACRIP (le Monde du 31 juillet 1987), qui continue de fonctionner avec succès à Bordeaux, ils se sont lancés dans une autre expérience depuis le début de l'année, tant à Pau que dans la capitale de la région Aquitaine.

A peu de choses près, la nouvelle structure ressemble à sa sœur jumelle. Au moins dans le principe, car ACCES (Aquitaine-Coordination-Conseil-Emploi-Service) permet de franchir une étape et de vérifier des intuitions. Ce qui était possible pour des mois de vingt et un ans en difficulté extrême, amenés par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale ou la justice, se révèle applicable au public « normal » des moins de vingt-cinq ans, chômeurs à la recherche d'un emploi.

Dans un cas comme dans l'autre, le marché du travail nourrit les mêmes réserves, infondées, à l'égard des jeunes. Mais ce sont quasiment les mêmes moyens qui peuvent au venir à bout. Des méthodes identiques peuvent rapprocher l'offre de la demande, si l'on sait vaincre les réticences des entreprises, finalement intéressées.

A chaque fois, on constate en effet que les employeurs réclament du personnel peu qualifié et rarement formé, et qu'ils sont davantage sensibles à la motivation du candidat qu'à la qualité de son curriculum vitae. Leurs souhaits vont d'abord vers des aptitudes, testées lors de missions courtes, à la manière de l'intérim, ou de brefs contrats à durée déterminée. Ce n'est qu'ensuite qu'ils procèdent à des embauches, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un quelconque « bradage ».

Novatrice, la technique utilisée par ACCES paraît confondante de simplicité. Il s'agit de mettre en relation des jeunes, quel que soit leur parcours, avec des entreprises qui cherchent des gens susceptibles d'occuper des postes, y compris de faible niveau.

Encore convient-il de surmonter plusieurs obstacles, de dépasser les habitudes cliques et d'encourager une dynamique. Et c'est là que réside le secret — le savoir-faire — des trois complices que sont Bertrand Planté, Jean-Marc Lafitte et Francis Valls.

Dans un premier temps, il faut s'entourer d'un « groupe de pilotage » aussi prestigieux que possible et acquis à la cause de l'emploi des jeunes. En Aquitaine, ce seront des « locomotives » telles que Locra-Système, I 2 S, Sud-Ouest Peintures Gauthier, les restaurants Flunch, le centre régional de transfusion sanguine, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et la compagnie de transports CITRAM.

Ensuite, il faut sans cesse démarcher des entreprises. Fort de la réputation des « parrains », on leur demande de participer, voire de s'associer, à une opération qui permettra aux jeunes de découvrir la réalité de l'emploi et de se préparer aux contraintes du marché. Concrètement, celles-ci acceptent de recevoir individuellement des candidats pour une visite fictive d'embauche. Elles aident ainsi les jeunes à mieux se présenter. Au cours de réunions de groupes, elles exposent leurs besoins face aux jeunes et analysent les capacités ou les comportements de ceux-ci avec le maximum d'objectivité.

Peu à peu, des contacts particuliers se nouent entre ces entreprises, ACCES et les jeunes demandeurs d'emploi. Des verrous sautent de

part et d'autre, tandis que les dirigeants de l'association suivent pas à pas les tentatives des jeunes chômeurs, conduits dans leurs recherches. Quotidiennement on fait le point avec eux, on oriente leurs efforts, on les aide à préciser leurs objectifs et à rédiger leurs CV. Après avoir fait le bilan de leurs possibilités, des psycho-sociologues aident des séances de mobilisation. Le cas échéant, ACCES dirige vers des stages de formation complémentaire pour affiner un profil donné.

La confiance retrouvée, des solutions apparaissent. Déjà convaincues de devoir faire quelque chose pour les jeunes, les entreprises font appel à ACCES dès qu'elles ont un problème d'effectif à résoudre. Rassurés, mieux positionnés, les jeunes reprennent une activité, même précaire, en sachant que l'addition d'expériences finira par convaincre.

Et les résultats sont là, probants. Il est rare que les jeunes confiés à ACCES attendent plus d'un mois avant de trouver un premier contrat, alors qu'ils disposaient, à l'origine, de peu d'atouts. Parallèlement, les sociétés utilisent ACCES parce qu'elles savent y trouver la main-d'œuvre nécessaire et s'inscrivent ainsi dans une démarche de philanthropie...

Quelques chiffres donnent la mesure du mouvement qui a pu être déclenché depuis janvier 1988. Sur 190 entreprises contactées à Pau, 70 % se sont déclarées favorables à l'expérimentation et, note Nicolas Cadier, le responsable local, « aucune n'a embauché qui n'ait d'abord tenu à exercer ce rôle de conseil à l'égard des jeunes ». A Bordeaux, 295 entreprises ont été démarchées et 95 ont accepté de pratiquer 161 entretiens individuels pour 90 jeunes. Près de 20 rencontres entre des jeunes et des employeurs ont eu lieu avec 69 entreprises et 80 chômeurs. Au

total, 180 jeunes ont effectué un bilan professionnel et 126 ont obtenu 224 contrats de travail de durée variable dans 73 sociétés.

« Nous avons rétabli un échange économique normal », explique Jean-Marc Lafitte, renforcé dans son raisonnement par ces premiers résultats. « L'emploi existe, il suffit de l'approcher avec les moyens adéquats ». « Par notre démarche, nous prouvons que le jeune a envie de travailler et qu'il est capable de se motiver », reprend Bertrand Planté. « Cela prouve qu'un parcours d'insertion est possible, sans abaisser le coût du travail, pourvu qu'on y consacre du temps ». Ensuite, pense-t-il, l'intégration définitive peut se réaliser, « sans dumping social ».

Fiscalité et mécénat

Si son coût de fonctionnement est faible, au regard du désastre du chômage, il n'en reste pas moins que ACCES fonctionne actuellement sur la base de subventions alors que l'association rend de réels services. Ses initiateurs voudraient donc, pour être cohérents, aller au-delà et, pourquoi pas, trouver une part de financement du côté des entreprises. « Notre objectif est d'arriver à ce que 25 % de notre budget soit assuré par les employeurs, puis d'avancer vers plus d'autonomie », annonce Bertrand Planté.

Puisqu'il y a réciprocité, pourquoi ne pas rémunérer la prestation offerte ? ACCES n'ayant aucune vocation commerciale et ne pouvant faire concurrence aux agences d'interim ou rivaliser avec l'ANPE, il faudrait trouver une solution adéquate. Pour son travail de conseil, l'association pourrait être rémunérée et les responsables régionaux de l'ANPE envisager de lui confier des études. Mais le trio d'ACCES rêve surtout, avec des membres du « groupe de pilotage », d'un système fiscal qui autoriserait le mécénat d'entreprise en faveur de l'emploi des jeunes. Comme pour les dispositions retenues pour le mécénat artistique, des sociétés pourraient consacrer 2 % de leurs bénéfices à soutenir des actions comme celles-ci. « Ce serait une façon de rendre l'entreprise citoyenne », proclame M. Alain Riccio, créateur de la jeune société de caennais industrielles I 2 S, qui détient déjà 16 % du marché européen de la spécialité et vient de constituer l'association aquitaine des patrons « high tech ». « Ce serait une forme intelligente de partenariat », plaident les trois récidivistes, pionniers d'une formule qui pourrait se généraliser ailleurs qu'à Bordeaux et à Pau.

ALAIN LÉBAUBE.

AGRICULTURE

15 millions d'hectares menacés par la friche. La CEE cherche les moyens d'enrayer le déclin du monde rural

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Quelle stratégie mettre en œuvre à l'échelle de la Communauté pour enrayer le déclin du monde rural ? La Commission européenne, comme sollicitée par le dépeuplement des régions et les risques politiques, socio-économiques, qu'il comporte, presse les Douze de prendre le problème à bras-le-corps.

Les perspectives évoquées à Bruxelles peuvent, il est vrai, donner le vertige. La saturation des marchés, combinée à l'accroissement des rendements, provoque un « excédent de terres » de plus en plus considérable, que les exportations valent entre 5 millions et 6 millions d'hectares à la fin du siècle, soit la surface de la Belgique, mais à la condition que la Communauté parvienne à stopper ses importations de produits de substitution aux céréales (PSC) et à considérablement freiner celles de soja. Cet excédent pourrait atteindre 15 millions à 16 millions d'hectares, soit deux fois la superficie du Benelux, dans le cas, plus vraisemblable quand on connaît le rapport de forces Etats-Unis-Communauté, où l'essentiel est de « maintenir les populations rurales existantes en tirant le meilleur profit d'une agriculture extensive ». La Commission suggère dans cet esprit la création d'un label communautaire « produit de montagne ».

La Communauté dispose, grâce à ses fonds structurels, de crédits très importants pour favoriser la restructuration agricole et la diversification. Encore faut-il opérer un travail de clarification. La CEE, souligne Bruxelles, intervient de façon décentralisée, dans le monde rural. La Commission et les Etats membres ont le devoir de préciser quelle part des fonds structurels pourra être affectée à de véritables stratégies de développement des zones rurales. Les « programmes opérationnels » financés par la Communauté doivent, répétant l'expérience jugée fructueuse des programmes intégrés méditerranéens, prendre la forme d'« ensemble cohérent de mesures pluriannuelles ».

PHILIPPE LEMAITRE.

1) Les zones qui commencent ce qu'elle appelle « la pression de l'évolution moderne ». Il s'agit de vastes régions agricoles proches des agglomérations (par exemple le triangle Paris-Bruxelles-Bonn) ou certaines régions côtières, telle la façade méditerranéenne. Le programme numéro un de ces régions à agriculture intensive est à l'économie déjà diversifiée est, selon Bruxelles, celui d'une protection renforcée de l'environnement rural.

2) Les zones en déclin où l'évolution structurelle agricole est bloquée. Leur revitalisation suppose une politique de création d'emplois durable en dehors du secteur agricole. La Commission, favorable à la promotion de créneaux bien ciblés, insiste sur la nécessité de privilégier les initiatives locales, la « valorisation du potentiel endogène », elle préconise une aide à l'investissement intelligent, c'est-à-dire accompagné, voire précédé, par un effort visant à améliorer les services fournis aux PME. Pour réussir, des actions d'accompagnement seraient également indispensables au plan de la formation.

3) Les régions à handicap déjà très fragilisées (zones de montagne situées hors des flux touristiques, les...), où l'essentiel est de « maintenir les populations rurales existantes en tirant le meilleur profit d'une agriculture extensive ». La Commission suggère dans cet esprit la création d'un label communautaire « produit de montagne ».

Avec l'appui de « parrains »

Ni l'ACRIP ni ACCES ne font d'ailleurs vraiment appel aux SIVP (stages d'initiation à la vie professionnelle). Les deux organismes se méfient de ces chefs d'entreprise qui se laissent attirer par les plus alléchantes des dispositions gouvernementales et qui sont seulement motivés, entre autres facilités, par des exonérations totales de charges sociales.

Une différence existe, toutefois. En s'adressant à une autre population, ACCES peut se présenter publiquement avec plus de chances. Le 23 juin, à Bordeaux, l'équipe a ainsi pu signer une convention avec l'ANPE — la première qui l'ait été par une association — et se livrer officiellement à une activité de placement. Présent lors de l'inauguration, le préfet de région, M. Thierry Kaepfflin, a rendu hommage à une démarche originale, soutenue à hauteur de 1,4 million de francs de subventions par l'Etat, le conseil régional et les villes concernées (1).

LA VIE DANS LES ENTREPRISES

Enquêtes et retraites chez Volvo

Le constructeur automobile suédois Volvo a entamé cette année sa troisième enquête générale depuis 1982 sur la « climat » de l'entreprise. Réalisée à partir d'un questionnaire anonyme, elle recueille les opinions sur les conditions de travail, les rapports professionnels et la possibilité d'influencer la direction de l'entreprise. Les résultats sont transmis aux salariés par écrit ou au cours de réunions. Pour la première fois en 1987, les salariés de Volvo en Suède ont pu toucher les dividendes d'une forme originale d'intéressement mise en place en 1982, avec le versement de 40 millions de couronnes par la firme. Les sommes placées pendant cinq ans sur un fonds d'assurance sont ensuite redistribuées soit sous forme de parts du fonds d'assurance, soit sous forme de primes d'assurance-retraite donnant droit à recevoir un complément de retraite de 1 600 couronnes par an pendant cinq ans (à partir de l'âge de cinquante-cinq ans).

1) Intéressement à la Société métallurgique de Revigny (Meuse). — Un accord d'intéressement aux résultats vient d'être signé par la direction avec les syndicats FO, CGT et CFDT. Il complète l'accord tripartite d'intéressement aux performances qui existait déjà sur des objectifs précis (rendement, absentéisme, qualité...) et donne lieu à une prime correspondant à 4 % du salaire brut annuel. La prime d'intéressement aux résultats, versée en deux fois, est proportionnelle au temps de travail, avec des abattements en cas

d'absence pour maladie, maternité, congé individuel de formation ou absences non autorisées.

2) Participation record chez Moët et Chandon. — La société de champagne ne cesse de développer la participation pour son personnel. Le montant global, en 1987, aura été de 42,7 millions de francs, le versement le plus important jamais effectué. Par personne, cette somme correspond en moyenne à 23 950 F et à 44 225 F pour un cadre.

Le poids des syndicats dans les comités d'entreprise

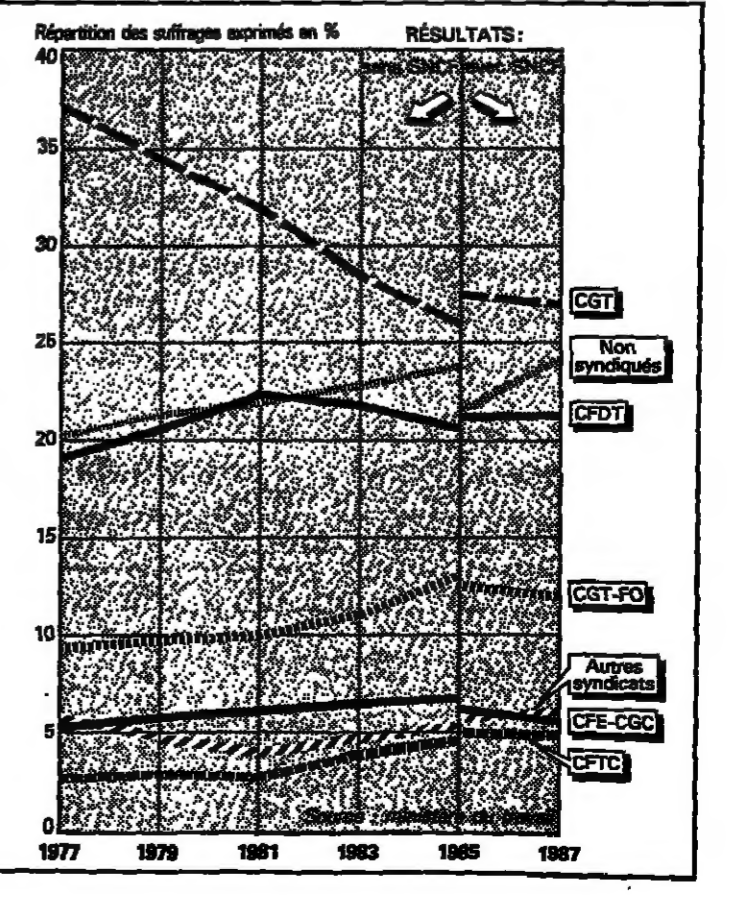
Le recul de la CGT est atténué par ses gains à la SNCF

Au vu des suffrages exprimés lors des élections pour les comités d'entreprise, la CGT perd régulièrement de son influence depuis dix ans et les élus non syndiqués représentent le premier syndicat de France. De son côté, la CFDT se maintient tandis que Force ouvrière, en progression récente, voit son score s'effondrer. En fait, les tendances sont modifiées, depuis 1985, par l'instauration de comités d'entreprise à la SNCF, ce qui profite à la CGT.

Ces indications portent sur les élections qui se sont déroulées les années impaires et concernent un collège électoral de 2,5 millions de salariés (2,3 millions en 1985 sans la SNCF). La participation aux votes (68,7 %) diminue de 0,6 point en 1987, alors qu'elle avait perdu près de 3 points entre 1983 et 1985, et a permis la désignation de 11 500 comités d'entreprise.

En chiffres globaux, exprimés en pourcentage, la CGT se place en tête, mais régresse de dix points en dix ans (26,8 % en 1987). Les non-syndiqués obtiennent 23,9 % des suffrages (+ 2,4 points par rapport à 1985) et la CFDT bouge à peine avec 21,3 %, retrouve sa position de 1983 et la CFTC (4,8 %) n'enregistre plus les gains des débuts de la décennie. La CGC perd légèrement (5,9 %), après sa chute de 1983.

Par collèges, la CGT progresse dans les deuxième (techniciens et agents de maîtrise) et troisième (cadres), mais recule dans le premier (ouvriers) et dans les collèges uniques, c'est-à-dire dans les petites entreprises. La CFDT progresse dans le deuxième collège, reste stable dans le premier, mais baisse dans le troisième et les collèges uniques. FO recule partout, sauf chez les cadres.



Paris et Bonn s'opposent leurs politiques économiques

La Commission européenne, comme sollicitée par le dépeuplement des régions et les risques politiques, socio-économiques, qu'il comporte, presse les Douze de prendre le problème à bras-le-corps.

Les perspectives évoquées à Bruxelles peuvent, il est vrai, donner le vertige. La saturation des marchés, combinée à l'accroissement des rendements, provoque un « excédent de terres » de plus en plus considérable, que les exportations valent entre 5 millions et 6 millions d'hectares à la fin du siècle, soit la surface de la Belgique, mais à la condition que la Communauté parvienne à stopper ses importations de produits de substitution aux céréales (PSC) et à considérablement freiner celles de soja. Cet excédent pourrait atteindre 15 millions à 16 millions d'hectares, soit deux fois la superficie du Benelux, dans le cas, plus vraisemblable quand on connaît le rapport de forces Etats-Unis-Communauté, où l'essentiel est de « maintenir les populations rurales existantes en tirant le meilleur profit d'une agriculture extensive ».

La Commission suggère dans cet esprit la création d'un label communautaire « produit de montagne ».

La Communauté dispose, grâce à ses fonds structurels, de crédits très importants pour favoriser la restructuration agricole et la diversification. Encore faut-il opérer un travail de clarification. La CEE, souligne Bruxelles, intervient de façon décentralisée, dans le monde rural. La Commission et les Etats membres ont le devoir de préciser quelle part des fonds structurels pourra être affectée à de véritables stratégies de développement des zones rurales. Les « programmes opérationnels » financés par la Communauté doivent, répétant l'expérience jugée fructueuse des programmes intégrés méditerranéens, prendre la forme d'« ensemble cohérent de mesures pluriannuelles ».

PHILIPPE LEMAITRE.

Marchés financiers

La constitution d'un géant européen d'électromécanique

ASEA Brown Boveri poursuit ses acquisitions en Italie

STOCKHOLM de notre correspondant

M. Percy Barnevik, le PDG du groupe ABB, créé en janvier dernier à l'issue de la fusion entre le suédois ASEA et le suisse Brown Boveri, vient d'achever l'acquisition de la société italienne d'électromécanique Franco Tosi, de Pesenano, pour une somme de 350 milliards de lires (plus de 1 million de francs). Juste avant la fusion avec Brown Boveri, ASEA avait acheté 30 % de Franco Tosi et espérait mettre la main sur les 70 % restants, détenus par le holding Itai Mobiliare. Affaire stratégique, car Franco Tosi est un important fabricant de turbines à eau et à vapeur, un secteur capital pour ABB qui entend dominer la spécialité dans la péninsule.

Nouvelles manœuvres dans l'agro-alimentaire britannique

Ranks Hovis refuse une OPA du groupe océanique Goodman

L'industrie agro-alimentaire britannique fait récemment des achats en Bourse qui ont permis de porter sa part à 29,4 % du capital. Mercredi, le groupe du Pacifique a voulu aller plus loin, en offrant comptant 425 pence par action RHM. Pour financer une telle acquisition, Goodman s'est assuré le soutien d'un consortium de banques (dont la Midland, la BNP et l'Industrial Bank of Japan), qui lui permettrait, le cas échéant, de procéder à une augmentation de capital de 141 millions de livres (environ 173 milliards de francs). En 1986, Goodman avait déjà acheté au négociant britannique de produits laitiers Meriborff la participation de

14,6 % qu'il détenait dans RHM. Récemment, des achats en Bourse lui ont permis de porter sa part à 29,4 % du capital. Mercredi, le groupe du Pacifique a voulu aller plus loin, en offrant comptant 425 pence par action RHM. Pour financer une telle acquisition, Goodman s'est assuré le soutien d'un consortium de banques (dont la Midland, la BNP et l'Industrial Bank of Japan), qui lui permettrait, le cas échéant, de procéder à une augmentation de capital de 141 millions de livres (environ 173 milliards de francs). En 1986, Goodman avait déjà acheté au négociant britannique de produits laitiers Meriborff la participation de

OMF lance un contrat sur indice boursier

Nouvel épisode dans la bataille qui oppose depuis le début de l'année les dirigeants d'OMF, aux autorités de tutelle de la place financière sur les contrats des indices boursiers. Cette jeune firme, que préside M. Jacques Mayoux, ancien président de la Société générale, a décidé malgré le désaccord des autorités de concrétiser son projet de Bourse privée entièrement électronique en lançant, à partir du jeudi 21 juillet, un contrat à terme basé sur l'indice OMF 50 (appelé auparavant EFX 50). Un contrat d'options devrait être prochainement traité.

Toutefois, a précisé OMF, « l'accès au marché a été volontairement limité à un certain nombre d'intervenants, de manière que les transactions s'effectuent dans le cadre de relations intuitu personae ». Cela permettra d'éviter l'affrontement direct. Le Conseil du marché à terme (CMT), qui supervise l'ensemble des marchés à terme en France, indiquait mercredi n'avoir pas été mis au courant de ce lancement. D'autre part, il était précisé que si ce marché se cantonnait à des opérations de gré à gré, dans un cadre interbancaire, le CMT n'aurait aucun avis à donner sur un marché non organisé, où l'offre et la demande ne sont pas confrontées globalement.

Toutefois, la volonté d'OMF, comme l'a confirmé M. Jacques Mayoux aux Echos, est de devenir un véritable marché officiel. OMF, créé à l'initiative notamment du CCF et rejoint récemment par la BNP, la Société générale et Paribas, concurrencerait alors le projet officiel de contrat sur indice CAC 40, qui devrait voir le jour à l'automne.

NEW-YORK, 20 juillet

Hausse

Une réaction technique aux baisses des deux précédents séances a ramené la tendance, mercredi, à Wall Street. Dans un marché calme, l'indice Dow Jones s'est ainsi apprécié de 13,33 points, obtenant à 2.110,59 (+ 0,63 %). A l'image du début de semaine, le volume des échanges est demeuré faible. 152 millions d'actions ont été échangées contre 144,1 millions mardi et 156,21 millions lundi. Les opérateurs ont attribué le renversement de tendance au soulèvement récent devant le raffermissement de la Bourse de Tokyo après avoir enregistré, mardi, sa plus forte baisse de l'année. Ils ont estimé que les baisses de la veille avaient été exagérées par les programmes informatiques. Sur le front des OPA, l'activité demeure restreinte avec le lancement d'une offre de Disney sur Polaroid pour 2,8 milliards de dollars (1,68 milliard de francs), et de la compagnie de Irving Jacob sur ACME Steel. Aux côtés de Polaroid figuraient parmi les valeurs les plus actives de la séance, Travelers Corp, Coty Inc, Chase Manhattan Corp, IBM et GTE Corp. De nombreuses firmes publiaient leurs résultats semestriels. La firme d'investissement Sequoia Lohman annonçait un record de 20 % de ses bénéfices, le groupe 3M (Minnesota Mining and Manufacturing), une hausse de 29 % et le géant de l'industrie pharmaceutique Merck and Co un gain de 34,5 %.

PARIS, 20 juillet

Coup d'arrêt à la baisse

Après deux journées de forte baisse, la Bourse de Paris a retrouvé tant bien que mal, mercredi, à se stabiliser. De légers gains ont été enregistrés de matinée, l'indice CAC 40 passant à 1.174,48 (+ 0,23 %). A 11 heures, il était revenu dans le noir et s'établissait en cours d'après-midi à 0,51 % au-dessous de son niveau précédent. Il clôture à + 0,99 %.

Tous les secteurs de la cote inchangés au cours de la séance, à l'exception de la cote des valeurs étrangères, qui a enregistré une baisse de 0,51 %. Les valeurs étrangères ont enregistré une baisse de 0,51 %. Les valeurs étrangères ont enregistré une baisse de 0,51 %.

Table with 3 columns: Valeurs, Cours préc., Cours du jour. Lists various stocks like A.P.S.A., Agnès, S.A.C., etc.

LONDRES, 20 juillet

Reprise

Après quatre séances de baisse consécutives, le Stock Exchange a enregistré une nette reprise mercredi. L'indice FT s'est ainsi apprécié de 1,15 % à 1.497,9. L'ambiance demeurait cependant très calme avec 381 millions de titres échangés. Les valeurs ont cependant réchuté lors de la mi-journée après l'annonce des chiffres records des crédits bancaires de juin en Grande-Bretagne. Ces données, qui selon de nombreux opérateurs laissent entrevoir une nouvelle hausse des taux d'intérêts, ont affecté plus spécialement les fonds d'Etat. Mais le mouvement de repli sur les actions a été passager. Les nouvelles OPA étaient là pour attirer les investisseurs. Les valeurs du groupe agro-alimentaire Rank Hovis McDougall s'appréciaient à l'annonce du projet de rachat par l'australien Goodman Fielder pour 1,7 milliard de livres (18 milliards de francs). Cette offre d'achat est considérée comme inamicale et a été rejetée par les dirigeants.

TOKYO, 21 juillet

Progression

Le marché a clôturé en hausse, jeudi, à l'issue d'une séance contrastée qui a été marquée par une vague d'achat à l'approche de la clôture. L'indice Nikkei a gagné 122,16 yens (0,44 %) à 27.676,14 après une progression de 40,95 yens la veille. Le volume des échanges s'est élevé à 5,5 milliard de titres contre 1,3 milliard mercredi. « Le dollar est en légère hausse et les obligations en baisse, la tendance générale est plutôt neutre », commentait un opérateur international, mercredi, « la construction est la seule à forte capitalisation et l'électronique. Le secteur des biens d'équipement était en baisse ainsi que les métaux non ferreux, les chimiques, les pharmaceutiques et les fiduciaires. Les industries de l'acier ont continué leur hausse tandis que la construction navale bénéficiait de moites d'ordres d'achat ».

FAITS ET RÉSULTATS

Hongkong : vers une renouveau de l'organisation de la direction de la Bourse de Hongkong. Les membres du conseil de direction, actuellement composé essentiellement de petits courtiers locaux, devraient s'ouvrir dorénavant à tous les professionnels boursiers et aux non-courtiers ainsi qu'au directeur. L'adoption de la résolution est subordonnée à l'accord de la Commission des opérations de Bourse, a ajouté M. Fei (actuel directeur). Cette décision intervient à la suite d'un rapport, publié en juin par la Commission des opérations de Bourse, qui recommandait des amendements afin de renforcer le contrôle sur les marchés des changes et des valeurs.

LE CRÉDIT DU NORD A CÔTÉ SA FILIALE BELGE

L'accord de cession de la filiale belge du Crédit du Nord (France) à la banque espagnole Banco Santander vient d'être conclu. Annonce conjointement en mai dernier, (le 19 mai), cette cession de la participation de 97 % de la banque française dans le Crédit du Nord belge a été réalisée lundi pour un montant non communiqué à la Banco Santander, qui fait partie des cinq premières banques espagnoles.

LA MONNETTE-TAURELLE RACHÈTE LES PARTS DE LA SOCIÉTÉ HOLDING

La société holding Lamotte-Taurelle a acheté les parts pour 15 millions de francs. Lamotte-Taurelle, dont l'actuel principal est la société Sogepar, qui détient 51 % du capital, espère ainsi doubler son chiffre d'affaires (200 millions de francs en 1987) l'année prochaine. Le groupe a d'autre part récemment acquis la marque de parfums Werch.

PARIS

Second marché

Table with 6 columns: Valeurs, Cours préc., Dernier cours, Valeurs, Cours préc., Dernier cours. Lists various stocks like A.P.S.A., Agnès, S.A.C., etc.

LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables

Table with 4 columns: Valeurs, Prix exercice, Options d'achat, Options de vente. Includes sub-tables for 'Nombre de contrats' and 'Options sur notional'.

MATIF

Table with 4 columns: Cours, Sept. 88, Déc. 88, Mars 89. Includes sub-tables for 'Options sur notional' and 'Prix d'exercice'.

INDICES

Table with 2 columns: Changements, Bourses. Lists various indices like Dollar, Paris, New-York, etc.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table with 4 columns: Cours du jour, Un mois, Deux mois, Six mois. Lists various exchange rates like \$E.U., S. com., Yen, etc.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table with 4 columns: Taux, 7/12, 1/3, 3/6, 6/12. Lists various interest rates for different currencies and terms.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Moulinex

VENTES PROVISOIRES DU 1er SEPTEMBRE 1988 (en millions de francs)

Table with 3 columns: 1988, 1987, en %. Lists sales figures for Moulinex.

Au cours du 1er semestre l'activité commerciale de Moulinex s'est développée à un rythme soutenu tant sur le marché français que sur le marché étranger. Le chiffre d'affaires de Moulinex SA est de 1.583,7 millions de francs, soit une progression de + 25,92 %.

BOURSE DU

Large table listing various market data, including stock prices and indices.

Comptes

Table with multiple columns listing various financial data, likely related to company accounts or market performance.

Cote des changes

Table with multiple columns listing exchange rates for various currencies.

Marchés financiers

BOURSE DU 20 JUILLET

Main market table with columns for Valeurs, Cours, and % change. Includes sections for Règlement mensuel and Comptant.

Comptant (sélection) SICAV (sélection) 20/7

Table of financial instruments including Obligations, Actions, and SICAV funds, with columns for Valeurs, Cours, and Rendement.

Table for Cote des changes and Marché libre de l'or, showing exchange rates and gold prices.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE - Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

Second marché PARI, Marché des options boursières, and TAUX DES LEASINGS sections.

Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 Des observateurs de l'ONU vont superviser les modalités du cesse-le-feu entre l'Irak et l'Irak.	7 Le Conseil constitutionnel annule deux dispositions de la loi d'amnistie.	8 L'installation de la nouvelle hiérarchie judiciaire. — La multiplication des accidents ferroviaires.	18 Le 42 ^e Festival d'Avignon. 19 Cinéma : été chaud au Max-Linder.	24 Shamrock lance une OPA sur Polaroid. — Accord industriel entre ATT et GTE.	Abonnements 6 Admises, grandes écoles 22 Annonces classées 23 Carnet 23 Loto, Loterie 22 Météorologie 21 Mots croisés 21 Radio-télévision 21 Spectacles 20	• Jouez avec le Monde JEU • La messagerie internationale DIA 36-15 taping LM • Le mini-journal de la rédaction JOUR • Admission aux grandes écoles ECOLES 36-15 taping LEMONDE

Démission à l'Hôtel de Ville de Paris

La sortie de M^{me} Bérard

A peine arrivée, elle repart. Un mois après sa nomination à un poste taillé pour elle par M. Jacques Chirac à la mairie de Paris, M^{me} Marie-Hélène Bérard tourne les talons. Déléguée à l'action sociale depuis le 1^{er} juin, elle vient de démissionner. Son remplaçant pourrait être désigné avant la fin de la semaine.

Comme à chaque grande étape de sa carrière politique depuis onze ans, M^{me} Bérard avait, à son départ de Matignon, organisé la haute hiérarchie de l'Hôtel de Ville de Paris (le Monde du 23 juin).

Guidé, tout à la fois, par une nécessité pragmatique de mieux ajuster l'outil aux objectifs en un avant les élections municipales et par un souci bien conforme à son tempérament de « recasser » ses collaborateurs fidèles, il s'agissait aussi préocupa-tion pour elle de se faire « pardonner » pendant les campagnes électorales. Ces découvertes l'incitaient à pousser les feux dans le domaine de l'action sociale.

Afin de donner plus d'unité à sa politique en faveur, comme il l'a dit, « des plus faibles et des plus démunis », le maire de Paris a réuni deux services avec une seule tête : la direction de l'action sociale (enfance et santé) (DASES) et le bureau d'aide sociale. La tête, c'était donc M^{me} Bérard.

M. JUPPÉ (RPR) : le gouvernement est tenté par une nouvelle chasse aux sorcières

Après avoir visité depuis le début du mois cinq groupes de région pour rencontrer les membres des comités départementaux du RPR, M. Alain Juppé, secrétaire général, a tiré les premières conclusions de ses contacts, le mercredi 20 juillet, à Lyon.

Ayant à sa droite M. Michel Noir, député du Rhône, M. Juppé s'est dit « heureusement surpris et réconforté » par ces rencontres, au cours desquelles « les délégués parlent avec une totale liberté ». Ajoutant : « [Dans toutes les régions, ils] font une analyse lucide de notre échec aux élections présidentielle et législatives tout en réaffirmant une confiance unanime envers M. Jacques Chirac ».

Le secrétaire général du RPR a également déclaré : « Depuis l'intervention de M. Mitterrand le 14 juillet, l'ouverture a été chaude au Max-Linder. Cela a le mérite de clarifier la situation. Nous sommes dans l'opposition et nous ne sommes pas près de participer à des combinaisons qui font le régal d'une certaine partie de la classe politique. J'ai perçu un très grand besoin d'unité et de cohésion ». M. Juppé a confirmé que MM. Chirac et Giacard d'Estaing se rencontreraient jeudi matin 22 juillet à l'Assemblée nationale, ajoutant : « Cette rencontre n'empêche pas les contacts que je peux avoir personnellement avec M. Létourneau, Méhaignier ou Rossinot ».

Par ailleurs, le secrétaire général du RPR a accusé le gouvernement d'être « tenté par une nouvelle chasse aux sorcières pour des motifs strictement politiques dans la haute administration et dans les entreprises nationalisées ». Il a affirmé : « Dans la magistrature, on a remercié des magistrats de haut rang pour des raisons qui n'étaient pas exemplaires d'arrière-pensées politiques ». Il a dénoncé « la campagne qui est en train de se développer sur certains dirigeants d'entreprises nationalisées. M. Bérégovoy lui-même a mis en cause ces dirigeants. Le RPR sera très vigilant pour savoir si on procède à des exécutions de dirigeants d'entreprises nationalisées pour des motifs strictement politiques ».

Il a enfin critiqué l'attitude du premier ministre, qui « est arrivé il y a quelques semaines la main sur le cœur en disant : Avec moi, on ne mangera pas de ce pain-là, il n'y aura pas de chasse aux sorcières ». Et je constate que, semaine après semaine, on donne libre cours à ce qui est la pente naturelle du Parti socialiste, c'est-à-dire un certain sectarisme ».

Après un passage, le jeudi 21 juillet, à Carcassonne et à Bordeaux, M. Juppé devrait se rendre le 26 juillet à Rennes et à Clermont-Ferrand et le 27 à Orléans.

Une élection sénatoriale partielle en Mayenne Un scrutin sans risque pour M. Jean Arthuis (UDF-CDS)

LAVAL
de notre correspondant

Campagne sans passion pour une compétition sans surprise : M. Jean Arthuis devrait retrouver, le dimanche 24 juillet, sans difficulté, le siège de sénateur qu'il a occupé de septembre 1983 à son entrée dans le gouvernement de M. Jacques Chirac, en mars 1986.

Organisée à la suite de la démission de M. Georges Desaigne (UDF-CDS) que M. Arthuis reprend comme suppléant, cette partielle à laquelle sont convoqués 801 grands électeurs relève pour les candidats de la formalité. Ainsi, face à M. Arthuis, maire de Château-Gontier, sont en lice deux représentants de la gauche déjà présents lors du scrutin de 1983. Il s'agit, pour le Parti socialiste, de M. Georges Min-

Les débuts d'acteur de M. Hernu

LYON
de notre bureau régional

Que Pierre Joux se rassure, Charles Hernu n'a pas l'intention de lui piquer son portefeuille... Le fait que, le mercredi 20 juillet, le maire de Villeurbanne, ancien ministre de la défense, se soit assis, une petite heure, dans le fauteuil du ministre de l'intérieur — déconstruit de la place Beauvau à sa mairie de Villeurbanne — n'avait rien à voir avec un remerciement sauvage. Ce n'était que du cinéma.

Hernu prêt à rendre service, M. Joux a en effet accepté — à titre gracieux — de faire de la figure intelligente dans une série télévisée internationale coproduite par I-Production, FR 3-Jeunesse et plusieurs télévisions européennes. Réalisé par Alain Nahum, ce feuilleton en deux épisodes, intitulé « Opération Mozart », raconte, à la manière d'une BD, la soumission épinglée des services secrets américains, soviétiques, japonais et autres pour mettre la main sur un petit génie français de treize ans, Lucas, baptisé « le Mozart des mathématiques ».

Charles Hernu, qui avait déjà accepté, pour ce même tournage, que la façade de son hôtel de ville — dont l'architecture néo-stalinienne des années 30 a inspiré beaucoup de cinéastes — soit transformée en ambassade d'URSS avec drapeaux rouges et inscriptions en cyrillique sur son fronton n'a pas eu de scrupules.

Ses répliques sont des plus savoureuses, pour peu qu'on les replace, en imagination, dans un contexte moins feutré : « Comme d'habitude, il faudra être vigilant... Votre mission n'est pas d'intervenir, c'est une mission de protection, il s'agit d'empêcher qu'on nous enlève le petit Lucas ».

Avant de donner son accord, M. Hernu s'était fait soumettre le scénario. Pourtant, sous le soleil des « projets », l'air admiratif de son épouse et le crépitement des flashs, l'ancien ministre parait flotter un court instant. Comme s'il se demandait si, contrairement à l'habitude, lors de sa lecture du script, il n'aurait jamais pu quelques peu manquer de vigilance...

A la quatrième prise, la performance du ministre est définitivement mise en boîte. « Un vrai pro, souffle un technicien, on dirait qu'il a fait ce tourné sa vie ».

ROBERT BELLERET.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 21 juillet

Légère hausse

Le mois boursier se termine avec un indicateur en progression de 0,51 %, jeudi matin 21 juillet.

Notons en hausse Eurotunnel (+ 5,1 %), Pechebron (+ 4,3 %), Locindus (+ 3,8 %), UTC (+ 3,8 %), Midland Bank (+ 3,7 %).

Sont par contre en baisse : UFB (- 3,8 %), Penhoët (- 3,5 %), Maisons Phénix (- 3,2 %), Parisienne de récopte (- 3 %), Darty ADP (- 2,9 %) et Cofime (- 2,7 %).

A la maison d'arrêt de la Santé

Deux détenus sur les toits

Deux détenus de la maison d'arrêt de la Santé à Paris, après avoir réussi, le mercredi après-midi 20 juillet, à se hisser sur les toits de l'établissement, durant la promenade, y ont passé la nuit et refusant toujours, jeudi matin, de redescendre.

Des négociations avaient été engagées dans la soirée entre les deux hommes qui, par leur geste, entendaient protester contre les décisions judiciaires prises à leur encontre, et l'administration pénitentiaire représentée par M. Jean-Pierre Dutilleul, sous-directeur de cette administration à la chancellerie. Ces négociations n'avaient pas abouti, jeudi, à la reddition des deux hommes, et les autorités n'envisageaient pas l'intervention des forces de police (deux cents CRS) présentes dans l'enceinte de la maison d'arrêt.

Selon l'administration pénitentiaire, les deux détenus seraient Zaoued Maïk, un jeune Français, condamné le 19 février 1987 pour infraction à la législation sur les stupéfiants, et Rachid Nafta, de nationalité marocaine, écroué le 8 juillet 1988 pour rébellion, port d'arme prohibé, séjour irrégulier, coups et blessures volontaires et dont le dossier est à l'instruction, confié à M. Jean-Claude Valat, magistrat au tribunal de Paris.

Dans les cabinets ministériels

■ Au cabinet de M. Roger Fauroux. — M. José Bidegain a été nommé chargé de mission auprès de M. Roger Fauroux, ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.

[Né le 16 mai 1925 à Buenos-Aires (Argentine), M. Bidegain, ancien résistant, est PDG de la société Bidegain à partir de 1950. En 1961, il est président du Centre des jeunes patrons et il entre au comité directeur du CNPF, Directeur du département Financement de BSN en 1978, il devient, chez Saint-Gobain, directeur général adjoint en 1982. M. Bidegain a été également conseiller municipal de Pau de 1953 à 1971.]

■ Au cabinet de M^{me} Edith Cresson. — M. Abel Farnoux a été nommé chargé de mission auprès de M^{me} Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

[Né le 19 mai 1921, M. Farnoux est ingénieur de l'École des FTT. Il est entré en 1954 à la CSF et a fait carrière au sein du groupe Thomson où il a fondé Videocolor, la société chargée de fabriquer les tubes de télévision couleur SECAM. Il démissionne fin 1980 pour devenir conseiller de France Télévis et Radio, filiale des FTT. Il préside, après l'élection de M. Mitterrand, la mission filière électronique et poursuivra, ensuite les études stratégiques sur l'Europe au sein de l'Électronique mondiale à New-York et à Paris. M. Farnoux est ancien résistant, ancien député, grand officier de la Légion d'honneur.]

Le numéro du « Monde » daté 21 juillet 1988 a été tiré à 493 110 exemplaires

EN BREF

● **BIRMANIE** : nouvelles émeutes. — Bravant le couvre-feu nocturne et l'interdiction de rassemblements publics, des centaines de personnes ont pillé et brûlé des magasins appartenant à des Indiens musulmans à Prome et près de Paungdaï (nord du pays), a annoncé le mercredi 20 juillet, Radio-Frangon. Ces nouvelles émeutes sont intervenues à la veille de la réunion du parti unique au pouvoir, qui doit s'ouvrir samedi dans la capitale birmane (le Monde du 21 juillet), (Reuters).

● **MEXIQUE** : plusieurs morts au cours d'une mutinerie de détenus. — La mutinerie de plusieurs centaines de détenus dans une prison de l'Etat mexicain de Michoacan aurait fait, le mercredi 20 juillet, une dizaine de morts et une vingtaine de blessés. Cette révolte semble avoir pour cause de mauvais traitements, la malnutrition et une forte surpopulation (mille six cents détenus au lieu de huit cents). L'arrivée des renforts policiers à la prison d'El Carazo, suivie d'une fusillade générale, a empêché la fuite du gros des prisonniers. — (AFP, Reuters).

● **PIÈCES TORRENTIELLES** au Pays basque espagnol : huit morts. — Huit morts et une dizaine de disparus, tel est le bilan des pluies torrentielles qui sont tombées dans la nuit du 19 au 20 juillet, sur le Pays basque espagnol. La mort de deux rivières a été si haute et si brutale que des voitures ont été emportées par les eaux. Si bien que les autorités craignent que le nombre des victimes ne s'accroisse. — (Reuters).

● Le groupe Ferruzzi rachète le quotidien économique *Italia Oggi*. — Le groupe Ferruzzi a annoncé, le mercredi 20 juillet, l'accord conclu avec le groupe Cabassi pour le rachat de la société IPSOA Spa, société qui contrôle 80 % du groupe publi-quantien économique *Italia Oggi*. Selon les termes de l'accord, le groupe Ferruzzi verse à la société Cabassi 29,2 milliards de lire (132 millions de francs environ) et lui cède 100 % d'une autre société, Ellipse Spa, propriétaire d'un immeuble de bureaux à Milan. Lancé il y a un peu plus d'un an, *Italia Oggi* se voulait le seul quotidien économique indépendant. Son concurrent *Il Sole-24 Ore* est en effet contrôlé par la Confindustria, le CNPF italien.

L'ESPAGNE EN TRAIN

Voyagez sans limitation de kilomètres pendant 8, 15 ou 22 jours dans tous les trains intérieurs du réseau espagnol RENFE

A PARTIR DE 490 F

Renseignements : RENFE 1, av. Marceau, 75116 PARIS Tél. 47-23-52-01

A la maison d'arrêt de la Santé

Deux détenus sur les toits

ARABES ET JUIFS POUR LA PAIX

Appel

Tous les jours, plusieurs centaines de milliers d'Arabes et de Juifs se croisent, se rencontrent et se réunissent dans la vie quotidienne en France.

Ce phénomène, exceptionnel par son ampleur dans le monde occidental, prend sa vraie signification quand on sait que la grande majorité de ces Arabes et de ces Juifs sont originaires des mêmes pays, partagent la même culture et se déterminent à partir d'une mémoire qui les unit plus souvent qu'elle ne les sépare. Cette histoire commune nous rassemble aujourd'hui dans le combat contre l'intolérance et l'exclusion en France et au Moyen-Orient.

Dans une actualité judéo-arabe la plus souvent identifiée au drame et à la violence, nous voulons par nos voix conjuguées affirmer et exprimer nos valeurs partagées de tolérance et de dialogue.

Dans une actualité israélo-palestinienne marquée par la montée des extrémismes, la démission, l'aveuglement et la négation des droits nationaux respectifs, nous prenons le parti de livrer notre message de justice et de paix.

Nous appelons nos deux communautés dont les fidélités et les choix peuvent paraître inconciliables à se mobiliser avec nous pour que cet appel soit entendu.

Premiers signataires :

Faïd AICHOUNE, André AZOULAY, Nadia BENJELLOUN, David AZOULAY, Tahar BENJELLOUN, Marcel AZOULAY, Moscaï BEN OTHMAN, Abia BILLOUN, Saïd BUIZRI, Assia DAYAN-ROSENMAN, Amar DABOUSHI, Geneviève DOMENACH-CHICHI, Eghaï ERBERA, Adia JAZOULI, Paris JACQUES, Touria GUESSEUS, Bernard LEVY, Kader JIBOURI, Evelyn PRAYDILO, Abderrahim KADER, Sapho, Abdellatif LAAB, Georges SALL, Khalid MELHAA, Perle et Robert SCENLA, Katy SAADA-BEN OTHMAN, Gabriel SOUSSAN, Leïla SEBBAR, Alain SERKSI, Hocine TANIAOUL.

Correspondance : Adia JAZOULI, FR Paris-Drouot - 19, rue Chaucant - PARIS 75009.

SOLDES

Costumes, vestes et pantalons légers chemises, chemisettes, polos (grandes griffes)

LA VOGUE

38, bd des Italiens (près Opéra)
Centre commercial Vélizy 2 - détente à l'exportation

TAPIS PERSANS FAITS MAIN

exceptionnellement soldés à

30% 50%

et à

MAISON DE L'IRAN

65, Champs-Élysées (8^e)

exemples : GEOMETRIS 160 x 108 40.900 F 25.000 F MAIN laine et soie 166 x 115 38.000 F 18.000 F HAMEDAN laine 205 x 125 5.000 F 3.000 F CHEURAZ laine 250 x 200 24.000 F 12.500 F

ARABES ET JUIFS POUR LA PAIX

Appel

Tous les jours, plusieurs centaines de milliers d'Arabes et de Juifs se croisent, se rencontrent et se réunissent dans la vie quotidienne en France.

Ce phénomène, exceptionnel par son ampleur dans le monde occidental, prend sa vraie signification quand on sait que la grande majorité de ces Arabes et de ces Juifs sont originaires des mêmes pays, partagent la même culture et se déterminent à partir d'une mémoire qui les unit plus souvent qu'elle ne les sépare. Cette histoire commune nous rassemble aujourd'hui dans le combat contre l'intolérance et l'exclusion en France et au Moyen-Orient.

Dans une actualité judéo-arabe la plus souvent identifiée au drame et à la violence, nous voulons par nos voix conjuguées affirmer et exprimer nos valeurs partagées de tolérance et de dialogue.

Dans une actualité israélo-palestinienne marquée par la montée des extrémismes, la démission, l'aveuglement et la négation des droits nationaux respectifs, nous prenons le parti de livrer notre message de justice et de paix.

Nous appelons nos deux communautés dont les fidélités et les choix peuvent paraître inconciliables à se mobiliser avec nous pour que cet appel soit entendu.

Premiers signataires :

Faïd AICHOUNE, André AZOULAY, Nadia BENJELLOUN, David AZOULAY, Tahar BENJELLOUN, Marcel AZOULAY, Moscaï BEN OTHMAN, Abia BILLOUN, Saïd BUIZRI, Assia DAYAN-ROSENMAN, Amar DABOUSHI, Geneviève DOMENACH-CHICHI, Eghaï ERBERA, Adia JAZOULI, Paris JACQUES, Touria GUESSEUS, Bernard LEVY, Kader JIBOURI, Evelyn PRAYDILO, Abderrahim KADER, Sapho, Abdellatif LAAB, Georges SALL, Khalid MELHAA, Perle et Robert SCENLA, Katy SAADA-BEN OTHMAN, Gabriel SOUSSAN, Leïla SEBBAR, Alain SERKSI, Hocine TANIAOUL.

Correspondance : Adia JAZOULI, FR Paris-Drouot - 19, rue Chaucant - PARIS 75009.

Pas de sécession à Atlanta

O...

Le procès

Le procès...

Democratie

Le...

SANS VISA

Côte d'Ivoire : une nuit dans le royaume de Bost...

La table : le Procès...

Page 13-14